

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

ANNÉES 1925-1926-1927

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
R. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12, rue Pradier, 12

—
1928

TABLE

FAITS ACADEMIQUES

1925

	Pages
Renouvellement du bureau	5
Nomination de M. Margier secrétaire perpétuel	6
Décès de M. le Docteur Puech	6
Attribution des legs Maumenet, Sabatier Andriano	10
Rapport financier de l'année 1924	13
M. Portal nommé chevalier de la Légion d'Honneur	21
Commissions	23
MM. Général de Bourgon et Méric élus membres résidants	33
M ^e Roux nommé chevalier de la Légion d'Hon- neur	33
Réception de MM. Général de Bourgon et Méric	36-40
Lettre de M. Chabaud	45
Obsèques de Baptiste Bonnet membre honoraire	45
Lettre de M. le Préfet du Gard	48
Sujet du concours	52-56
Subvention à la Société félibréenne Nemausa .	55
Attribution du prix J. Salles à M. Sauveplane.	56
M. Bret délégué à la Commission du Legs Crèveœur de Perthes	62

	Pages
Décès de M. Desfours-Dorthe	64
M. le Chanoine Bonnefoi nommé vicaire général honoraire	64
Avis de l'Académie sur l'ouvrage de M. le chanoine Durand « Monuments antiques de Nîmes »	65
Décès de M. Georges Maurin, membre honoraire	68
Décès du frère de M. Delon	68
Renseignements sur le prix Cognac	72
Lettre de M. le Maire de Nîmes	73
M. Chabaud élu membre correspondant	76
Adhésion à la Fédération botanique du Languedoc	76
Mlle Dode élue membre correspondant	80
Attribution des legs Maumenet, Dono Adriano .	80
Attribution du prix J. Salles à MM. abbé Buyère et Touzellier	81

1926

Renouvellement du bureau	85
Compte-rendu financier	87
Décès de M. Fernand Devise, membre corres- pondant	92
Décès du père de M. Chobaut	94
M. le Chanoine Redier membre correspondant nommé Chevalier de la Légion d'Honneur	92
Mariage du fils de M. Méric	94
Hommage d'un ouvrage de M. Espérandieu .	94
Attribution du legs Sabatier	97
Décès de M. le général d'Entraygues membre résidant	100
Décès de M. Margier, secrétaire perpétuel .	100
Prix au concours d'affiches de l'Ecole Antique	103

	Pages
Adhésion au Comité Georges Maurin	107
Modification des prix du Bulletin et des Mémoires	107
Hommage d'un volume de M. Pons membre non résidant	111
Election de MM. Latzarus et Commandant Gimon, membres résidants	112
Décès de M. Granier membre non résidant	115
Réception de MM. Latzarus et Gimon	115
Adhésion à la Fédération historique du Languedoc	125
Institution d'un prix pour le concours de Nemausa	127
Décès de M. le Chanoine Brunel membre résidant	131
M. le Chanoine Bouisson, membre résidant	133
Invitation de l'Académie de Marseille	140
Décès de M. le Commandant Gimon, membre résidant	140
Décès de M. Barbut, membre correspondant	143
Mariage de M. Chobaut, membre résidant	134
Election de M. Lacombe secrétaire perpétuel	143
Démission de M. le pasteur Trial — nommé membre honoraire	151
Election de M. Méric secrétaire adjoint	151
Legs Maumenet et Dono Andriano	151

1927

Décès de M. Prosper Falgairolle	156
Renouvellement du Bureau	156
Démission de M. Gal membre non résidant	159
Décès de M. de Vallavieille	163
Deuil de M. Latzarus	163
M. Gal nommé membre honoraire	166
Comité Georges Maurin	167

	Pages
Lettre de M. le Préfet du Gard	171
M. Marcel Fabre membre résidant	173
Election de MM. Cabanès, chanoine Chabot, pasteur Fayot membres résidants	173
Comité de défense des intérêts de Nimes . . .	175
Réception de MM. Cabanès, chanoine Chabot, pasteur Fayot	176
Commission des fouilles	185
Legs Devise	185
Prix du Concours	190
Centenaire de Berthelot	190
MM. Dubled, Poussigue, Meyrel, Goubeyre, abbé Bastide, Victor Dhers, nommés membres correspondants	193
Compte rendu financier	203
Aménagement de la Bibliothèque	206
Hommage des archives départementales	206
Subvention à Nemausa	206
Décès de M. le Président Coulon.	211
Décès de M. Gal membre non résidant	218
Décès de Mlle Dode, membre correspondant . .	218
Décès du fils de M. Kahn	219
Demande de l'Office National Météorologique.	222
Legs Maumenet et Andriano	226
MM. Vollaire, Gausson, abbé Bruyère, élus mem- bres correspondants	230

ARCHEOLOGIE

Chanoine Durand : Les jeux scéniques, le théâ- tridion et le grand théâtre de Nemausus . .	10
L'art au Temple de Diane.	27
Inachèvement des travaux dans quatre monu- ments de Nemausus.	49

	Pages
La Tribune et les nombres sacrés du Temple de Diane	65
Trois inscriptions du Musée épigraphique	94
Nemausus, Nemausa, Nemausum.	103-17
Les Nombres sacrés aux monuments de Nimes	135
Derniers détails sur la Maison-Carrée	152
Quelques erreurs de Grangent	163
M. le Commandant Espérandieu : Les mosaïques de Nimes	25-35
Date de l'Amphithéâtre de Nimes.	58
Découverte d'une tombe romaine	144
Sur un sarcophage du Musée Lapidaire	59
Découverte archéologique à Nimes	196
M. Bauquier : Découverte d'une mosaïque romaine	11
Médaille aux donateurs de pièces archéologiques	35
Projet de monument à Grangent.	74
Mise à jour d'un tombeau à Nimes	84
M. Bigot : Trouvaille archéologique à Calvisson	144
Chanoine Bouisson : L'inscription du Cloître de Vaison.	219

HISTOIRE

Chanoine Albert Durand : Le culte catholique dans le Gard, sous le Directoire	31
M. le Rabbin Kahn : Manuscrit hébreu de XV ^e siècle.	48
M. Chobaut : Adolphe Thiers.	53
Le Roi René de la légende et le Roi René de l'Histoire.	62
La société des Amis de la Constitution	71
L'Académie de Nimes sous le premier Em- pire	74

	Pages
Le Jardin de l'Hôtel de l'Académie	166
La Foire de Beaucaire en 1789	171
L'Industrie des Fourches de Sauve	220
M. Méric : Le Château de Servanes.	54
M. le Général de Bourgon : Impressions personnelles sur la Question d'Orient	55
La véritable légende du Fort de Troyon.	97
Réflexions sur les lois de recrutement	160
M. Bondurand : Les jeux de hasard à Nîmes.	66
M. Bret : Carnet de route d'un sergent nîmois en 1823	83
M. Delamare : La grotte sépulcrale du docteur Jullian à Beaucaire	85
L'évolution des grands siècles.	
Preliminaires	183
L'époque préhistorique	193
L'apogée égyptienne.	198
L'apogée de l'île de Crète	206
Le Siècle de Périclès	215
Le Siècle d'Auguste	228
M. Fabre : Un esai d'Union Sacrée à Uzès, en 1790	93
La Chronique d'Uzès	185
Pierre Subleyras, peintre uzétien.	201
M. le Chanoine Bouisson : Deux compères	139
M. Latzarus : Le plébiscite de 1852 dans le Gard.	140
L'abbé de Cabrières, journaliste.	224
M. Greif : Les entretiens de Nassau William Senior avec Thiers, Guizot et autres personnages	188-190
Chanoine Bonnefoi : Le bienheureux Charles de la Calmette, comte de Valfons.	225-226

PHILOLOGIE

	Pages
M. Bigot : Le languedocien nimois de Pierre Guérin	46
Chanoine François Durand : Le grec dans le parler rhodanien	109
M. Chabaud : Les origines de la langue provençale	141-171

LITTERATURE

M. Méric : Un exemplaire du Tiers Livre de Pantagruel	92
M. Trial : Le style moderne.	99
M. Bigot : Foucarando	145
La conjugaison espagnole de Camp et Dhers	162
Eloge de Roussel	222
M. Terrin : La nouvelle manière d'Henri Bordeaux	101
La diversité de l'œuvre de Bordeaux	173
M. Eloy Vincent : Palémon Philoperce; Ad hoc!	144
Dr. Mazel : L'énigme de Médorah.	167
Chanoine A. Durand : Tartarin, nimois, montfrinois et tarasconnais.	191
M. Kahn : Documents d'Albin Michel	230

POESIE

	Pages
KM. Tuffier : Sonnets	22-30-43-53-55--38
M. Bigot : Poèmes d'Antoine Bigot.	29
Fables	110-137-184
M. Raymond Février : Sonnets de Provence	31-35
M. Pons : A Bigot à l'occasion de son centenaire	35
Sous le ciel latin	111-129
Mlle Dode : Nieu Calendale.	73
Chanoine Chabot : Vers provençaux	135
Lou Pan	206
Lou Matin	223
M. Bigot : Les poésies de Seguret	209
M. Vollaire : Mon vieux Saule	223
M. Dubled : Les Portes; A la Font de Nimes	223

ECONOMIE POLITIQUE

M. Bigot : Une petite industrie populaire	62
M. Giran : Les habitations à bon marché	69
La situation économique	124
Le régionalisme	142-172
M. Chobaut : L'industrie des Fourches de Sauve	220

SCIENCES

Dr Delon : Le bactériophage	76
La vaccination anti tuberculeuse	112
Chanoine Bonnefoi : H. Fabre et son génie d'observation	77-81
Les ondes ultra sonores et ultra magnétiques	148

	Pages
M. Lavergne : Le carburant national.	154
M. Cabanes et Lagarde : Les carrières des envi- rons de Nimes	219
Dr. Mazel : Fabre et ses détracteurs	231

BEAUX-ARTS

M. Eloy Vincent : Les Primitifs.	129
--	-----

RAPPORTS

M. F. Roux : Travaux de l'Académie en 1924	55
M. Eloy Vincent : L'esprit et les formes acadé- miques	112
Rapport du Surintendant de Québec à l'Instruc- tion publique	175
M. Bret : Travaux de la Fédération historique du Languedoc	196

HOMMAGES

M. Lacombe : La prouesse de Dascie.	24-42
Nouvelle Revue du Midi : Joséphin Peladan.	26-46
M. H. Noël : Les origines et la vie des sociétés médicales du Gard au début du XIX ^e siècle	33
Les connaissances médicales des Assyriens et des Egyptiens 3.000 ans avant Jésus-Christ.	112
Les vipères de France	145-149

	Pages
Mme William Duncan : Les lueurs du flambeau	44
M. Chabaud : Lettre en vers	45
M. Benoit Germain : Le centenaire de Bigot	45-53
M. F. Roux : Plaquette à l'occasion du cinquante- tenaire de sa prestation de serment et de sa nomination au grade de chevalier de la Lé- gion d'honneur.	61
M. Marius Vedel : Sur les sommets.	61
Mlle Rieu et M. Guil : Rhythmes et Chansons	69-75
M. Albert Roux : Rimes perdues.	71
M. Germain Roux : La société viticole de Man- duel	71
M. Ferdinand Boyer : Bibliothèques stendhalien- nes	71
Mme Martinazzo-Gandin : Tristesse; Pensée d'automne; Nimes, antico ciuta	108
M. l'abbé Bruyère : Reboul; Mgr Plantier;	74-110
M. Max Raphel : Le monde slave.	91
M. Espérandieu : Bas-reliefs de la Gaule	94
Faculté d'Aix : Annales	94
M. H. Teraube : Chante déesse	113
M. Vézian : Fauno miéjournalo	127
Syndicat d'Initiative : Le Gard pittoresque	145
M. Eloy Vincent : Le lézard sur la pierre antique	156-159
M. Cabanes : La Centaurea Flabaulti	157
M. Meynier de Salinelles : Vision d'automne.	167
M. V. Dhers : Les Olives	195

BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 2 Janvier 1925 .

La séance est ouverte à 5 heures sous la Présidence de M. Fernand Roux, Président.

Présents : M.M. Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Trial, Bosc, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Coste, général d'Entraignes, Portal, Terrin, Beauquier, Delon, Greif, chanoine Brunel, Bret, Bigot, chanoine Lepage, Chobaut, membres résidants, Michel Pons, membre non résidant chanoine François Durand, membre honoraire, de Vallavieille secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle les renouvellement du bureau pour l'année 1925 et l'élection du Secrétaire Perpétuel en remplacement de M. Emile Reinaud, décédé.

M. Gustave Coste est élu Président par 24 voix et un bulletin blanc. Par le même nombre des suffrages, M. de Valavieille est élu Vice-Président et M. Margier, Secrétaire Perpétuel.

Avant de quitter le fauteuil de la Présidence, M. Roux adresse ses félicitations au nouveau Président. Il rappelle que l'année dernière, à pareille date, son prédécesseur, le Dr. Maurice Reynaud se félicitait de ce que sa Présidence n'avait été attristée par aucun deuil et lui souhaitait le même bonheur. Il constate avec douleur que ce vœu qu'il forme à nouveau, pour son successeur, ne s'est malheureusement pas réalisé pour lui : l'Académie a été cruellement éprouvée pendant l'année qui vient de s'écouler, et M. Roux évoque le souvenir des membres qu'elle a perdus, M. le pasteur Fabre, son doyen vénéré ; M. Emile Reinaud, son Secrétaire perpétuel, à qui l'attachait une vieille amitié, et dont il prononçait dernièrement l'éloge à ses funérailles, enfin le Dr. Puech qui nous a été enlevé depuis notre dernière séance. Pour obéir à la volonté formelle de ce regretté confrère, il avait dû s'abstenir devant sa tombe, mais il demande qu'aujourd'hui dans cette enceinte, il lui soit permis de saluer l'homme aimable, courtois, à l'esprit cultivé, qui dans sa vie privée et professionnelle donna l'exemple des plus hautes vertus chrétiennes, et fut dans toute l'acceptation du terme, un homme de bien.

M. Coste prenant place au fauteuil s'exprime dans les termes suivants : « Quand, il y a une dizaine d'années, l'Académie m'a fait l'honneur de m'appeler dans son sein, elle était inspirée par le désir d'ajouter aux études littéraires, historiques ou scientifiques, qui sont les objets habituels de ses travaux, des études économiques, au milieu desquelles l'agriculture paraissait devoir trouver sa place.

J'ai le regret de constater que je suis loin d'avoir fourni aux travaux de notre Compagnie la collaboration que vous deviez légitimement espérer et que je comptais moi-même lui donner, et il a fallu votre extrême bienveillance pour m'appeler, d'abord aux fonctions de vice-président, et, aujourd'hui à la présidence.

Qu'il me soit cependant permis de plaider en ma faveur, comme on dit au Palais, les circonstances atténuantes.

Avant la guerre, les études économiques auxquelles l'agriculture pouvait donner lieu participaient beaucoup de la nature de nos occupations académiques. Les questions évoluaient lentement ; leur solution était longuement préparée et pouvaient être étudiée mûrement et à loisir ; enfin les décisions prises avaient un caractère de stabilité, qui permettait d'en éprouver les effets pendant une longue période. C'est ainsi qu'un régime douanier pouvait se maintenir sans retouches appréciables pendant une trentaine d'années.

La guerre a apporté, comme il est naturel de le penser, un changement complet de méthode. Les situations ont été bouleversées, les principes abolis, tel celui de la liberté des transactions, qui apparaissait depuis longtemps comme un dogme, et qui a été remplacé par un système de réquisitions, taxations et restrictions de toute nature. Pour mieux dire, il n'y avait plus de système, plus de logique : c'était, comme on l'a dit, le règne de l'empirisme.

De telles périodes sont assurément peu favorables aux études de longue haleine ; les questions, qui se posent au jour le jour, exigent une solution immédiate. La discussion est nécessairement hâtive, et emportée bien souvent par la disparition du problème qui l'avait fait naître.

On aurait pu penser — et je l'avais ainsi pensé moi-même — que cette situation troublée prendrait fin avec la guerre : il n'en a rien été. Si la cessation des hostilités a mis un terme à l'affreux gaspillage des vies humaines, elle n'a pas rétabli la paix économique. Bien au contraire : les relations entre peuples sont devenues de plus en plus difficiles. Au moins, pendant la guerre, entre alliés, les intérêts étaient devenus communs, et certains avaient pu croire qu'à l'entente militaire succéderait une entente économique. Il n'en a rien été, et, avec nos anciens alliés les accords commerciaux sont soumis aux plus graves perturbations.

Ce n'est pas tout : à l'intérieur même, des difficultés aiguës se produisent entre les diverses branches de l'activité nationale compliquées par des phénomènes sociaux, qui semblent échapper à notre action : la désertion des campagnes d'une part, et, d'un autre côté la crise des logements dans les villes.

Ajoutez à toutes ces causes de trouble les événements qui se produisent dans l'ancien monde oriental et asiatique, et dont le résultat peut être incalculable, non seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue économique et agricole. Déjà bien des combinaisons échafaudées en Orient se sont écroulées, et il devient nécessaire de prévoir les mesures, qui permettront à l'agriculture comme à l'industrie d'échapper à une crise redoutable de matières premières.

Vous pouvez concevoir quel peut être dans de telles conditions le rôle de l'économiste. Ce n'est plus celui d'un doctrinaire, qui trace, sinon pour des siècles, au moins pour une longue période, les règles de la production et de la distribution des denrées. C'est celui du polémiste, qui discute, au jour le jour, et au gré des événements, les problèmes les plus imprévus.

C'est ce qui m'amène à la conclusion du plaidoyer que je fais « pro domo mea ». Je puis m'en rendre ce témoignage ; je ne me suis pas endormi dans l'inaction. Jamais, au cours de mon existence, je n'ai autant écrit que depuis ces dernières années : jamais je n'ai autant discouru, ni donné autant de copie à l'impression.

Mais ce sont là œuvres éphémères, dans le sens le plus rigoureux du mot, et qui sembleraient absolument périmées, si, au bout de quelques mois, on les lisait dans le recueil des travaux de l'Académie.

Je me flatte cependant de l'espoir qu'il n'en sera pas toujours ainsi. Espérons qu'un jour viendra où, après cette période de tempêtes et d'orages, l'atmosphère se retrouvera plus calme ; souhaitons que ce jour arrive bientôt : souhaitons-le pour notre patrie et pour nous-mêmes.

Ce sera le moment alors de poser les règles de l'économie nouvelle et de la politique agricole des temps nouveaux.

Je ne voudrais pas cependant attendre jusque là pour apporter ma collaboration à l'Académie ; mais je me verrai forcé d'aborder les questions d'aspect moins changeant et moins variable que ne le sont aujourd'hui les questions agricoles.

Telles sont les explications que je devais vous donner pour vous excuser du choix que vous avez fait.

M. Margier remercie ses confrères du grand honneur qu'ils lui ont fait en le choisissant comme Secrétaire perpétuel de l'Académie. Il en apprécie tout le prix et en est quelque peu effrayé. Il sait trop bien qu'il ne possède pas, pour remplir dignement ces fonctions, le talent et les brillantes qualités qui ont illustré ses éminents prédécesseurs, il s'efforcera d'y suppléer, au-

tant qu'il lui sera possible, par son profond attachement à la Compagnie et à ses traditions, un dévouement absolu à ses intérêts et beaucoup de bonne volonté.

Après avoir entendu le rapport de M. Raphel sur la répartition des sommes provenant des fondations Maumenet, Dono Andriano et Sabatier, l'Académie ratifiant les propositions de la Commission des Legs, décerne le prix Dono Andriano de 1.000 fr. à M. Paut Georges, et attribue : 1^o sur les revenus du Legs Sabatier une bourse de 500 fr. à M. Guiraud Jean ; 2^o sur ces revenus du Legs Maumenet, les bourses suivantes : 400 fr. à M. Fabre Jacques, 300 fr. à M. Brunel, 500 fr. à M. Soulier Roger, 400 fr. ; à M. Carbonnel, 300 fr. à M. Durand, 500 fr. à Mlle Deloche.

M. le Chanoine François Durand donne lecture de son étude sur les jeux scéniques, le théatridion et le grand théâtre de Nemausus.

Les jeux scéniques attiraient à la Fontaine quotidiennement une élite de dilettanti de l'art théâtral et de l'art plastique. Bâti pour un petit nombre de 350 places, le théatridion répondit à la mode ; elle sévit, ardente au temps d'Auguste, pour les pantomines, spectacles muets mais éloquents jusqu'à l'extase d'admiration chez les spectateurs. Ce théatridion servait à double fin : sur le ferme du plancher et sur l'élément fluide des eaux du Pont du Gard. Elles envahissaient l'orchestre et l'avant-scène ; on pouvait alors représenter les tableaux vivants de la beauté plastique raffinée, tels que le triomphe d'Amphitrite.

Nîmes possédait une école d'art. L'inscription monumentale du Xyste au gymnase le prouve. Elle est établie sur des mesures gauloises ; Aurès l'a démontré. Si les vainqueurs avaient fondé cette école d'art, auraient-ils

permis une autre mesure que la romaine ? Les élèves étaient des amateurs du théatridion.

Les grandes assises des confréries dionysiaques se sont tenues à Nîmes. Ces centres favorisés étaient rares en Occident. Rome, Naples et Pouzzoles (le Vichy romain). Notre musée possède de nombreuses inscriptions grecques, établissant la célébrité de Nemausus et d'illustres chanteurs ou acteurs nimois.

Notre théatridion est une œuvre grecque, les quatre caractères de différenciation d'avec les constructions romaines le prouvent. La plus frappante est celle de la place d'honneur concédée aux prêtres : l'indication de cette place est au musée : PONTIFICES, en beaux caractères augustiniens.

Le grand théâtre, comme à Orange et Arles, a été cherché partout. Il n'est nulle autre part qu'aux Arènes, où deux aménagements expliqués par l'histoire générale et la découverte d'objets sur place le situent avec une telle probabilité que l'on peut le regarder comme une certitude morale. D'ailleurs, « les hommes passent, mais l'homme reste », conclut l'auteur, la conduite des Nimois en 1904 pour « Sémiramis » fut exactement celle de nos ancêtres gallo-romains, dans ce même cadre prestigieux des Arènes de Nemausus.

La parole est ensuite donnée à M. Bauquier pour la lecture d'un rapport sur une mosaïque romaine trouvée à Nîmes le 17 décembre 1924 en creusant les fondations d'une maison à l'angle de la rue Florian et d'une rue non encore dénommée la reliant à la rue des Tilleuls.

M. Bauquier dépose sur le bureau de l'Académie, pour être conservés dans ses archives, avec le texte de son rapport, un plan des lieux et une photographie de la mosaïque., il propose de voter des félicitations et des

remerciements à M. Accabat, propriétaire du terrain, dans lequel cette intéressante pièce a été mise à jour et qui a bien voulu en faire don au Musée de la Ville, ainsi qu'à M. Laurent, employé au Chemin de fer, qui a le premier signalé cette découverte à la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6h 45, et la prochaine réunion fixée au vendredi 16 Janvier courant.

COMPTE RENDU FINANCIER

Rapport du Trésorier

MM. Avant de vous présenter le compte-rendu financier, c'est à dire le simple mouvement des fonds de l'année 1924, je crois qu'il est bon pour les nouveaux venus dans notre Société de leur présenter l'ensemble des biens et des ressources que possède notre Académie.

Comme une douairière aimable, instruite, charitable, peu fortunée, notre Académie habite dans son hôtel, petit logis Renaissance, qu'elle doit à la générosité de quelques donateurs anonymes.

C'est encore à l'amabilité et à la générosité de la veuve d'un de ses membres regrettés qu'elle doit une partie de ses meubles, les plus beaux.

Elle travaille et tient des séances dans une salle spacieuse, ornée de tableaux et d'objets d'art et possède une bibliothèque très riche.

Il serait bon, je crois, de faire faire une évaluation de toutes ces richesses, pour mémoire, si vous ne voulez pas la faire figurer sur le bilan annuel.

Le montant devrait figurer comme avoir de notre Compagnie en tête de votre bilan, après la valeur que vous aurez fixée pour l'immeuble.

Je ne me permettrai pas de vous donner une base d'évaluation n'ayant pour me fixer que la prime d'assurances que nous payons au « Phénix » pour sauvegarder toutes ces richesses.

Cette prime de 42 fr. 80, qui, augmentée de l'impôt et des frais de timbres et taxes, s'élève en tout à 60 fr. 90, assure-t-elle bien la valeur de notre immeuble et de ce qu'il contient, vous donne-t-elle la sécurité, vous garantit-elle de la perte que vous éprouveriez en cas de sinistre ?

Je me contente de vous faire part des réflexions que m'a suggéré l'examen des pièces de comptabilités qui me sont passées entre les mains.

Et maintenant, MM. quelles sont les sommes dont dispose l'Académie ? Elles sont de deux sortes bien distinctes.

La première consiste d'abord dans les legs que de généreux donateurs ont fait à l'Académie, dont les arrérages sont destinés à aider ou à compléter l'instruction de jeunes pupilles, choisis par vos soins, et qui remplissent les conditions exigées par les testateurs.

Ces sommes ne peuvent être considérées comme des ressources réelles, mais tout simplement destinées à l'accomplissement d'une mission qui ne donne lieu qu'à un simple maniement de fonds.

Vous avez ainsi à distribuer les arrérages des fondations Maumenet, Jules Salles et Dono Andriano, dont le capital représenté par des titres divers déposés chez vos banquiers, représentait au cours du 31 décembre 1924 la somme de 104 498 fr. 35 c.

Enfin les véritables ressources de notre Société sont dans les loyers des trois locataires qui occupent une partie de l'immeuble, soit 1450 fr.

Les subventions du département, 1.000 fr., et de la ville 1 200 fr. les cotisations de nos membres résidents, soit 36 à 40 fr. : 1 440 fr. les cotisations des 24 membres non résidants à 20 fr. soit : 480 fr. et enfin 38 membres correspondants inscrits à 15 fr. soit : 570 fr.

Il nous est agréable d'ajouter à ces chiffres la somme de 200 fr. que nous fait généreusement parvenir la veuve de notre regretté confrère le Commandant de Villeperdrix, en remerciement de sa nomination au titre de membre honoraire de la Société.

Soit en tout 6.340 fr.

A cette somme devait venir s'ajouter la vente des exemplaires de notre bulletin, ressource bien minime, puisque depuis le 1^{er} Janvier 1924 je n'ai vendu qu'un seul exemplaire, soit : 5f.

C'est cette somme qui représente vos revenus et doit faire face aux diverses dépenses de l'Académie, qui consistent surtout dans l'entretien de l'immeuble, l'assurance, et l'installation, chauffage et éclairage, de votre salle de séance ; le paiement des contributions et enfin, l'impression du bulletin, des mémoires et de leur expédition.

Les frais d'entretien se sont élevés à...	416 45
Les contributions de 1924 à.....	1.400 50
L'impression du Bulletin et autres imprimés à.....	3.465 »
Soit.....	<u>5.281 95</u>

Il devrait donc rester en compte	6.840 »
moins.....	5.281 95
soit.....	<u>1.058 05</u>

Tel devrait se présenter le budget annuel de votre Société, mais dans la réalité certaines sommes chevauchent d'une année à l'autre.

Nous avons aussi à tenir compte du jeu des jetons qui ramènent les cotisations de 32 à 35 versées en espèces, au lieu de 40. D'autre part les membres correspondants répondant à notre appel de fonds n'est pas toujours celui porté sur l'année en raison des décès, des démissions ou des introuvables ; 27 seulement ont répondu cette année au lieu de 36.

De plus nous sommes appelés à voir augmenter tous les jours les comptes des réparations à l'immeuble en raison de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

De même pour les contributions qui de 1289 fr. en 1922 sont passées à 1.400 f. 50 en 1924.

Les frais d'impression qui en 1923 étaient de 2.178 f. 50 sont montés en 1924 à 3.465 fr.

Je viens de faire passer sous vos yeux un compte simulé de votre trésorerie pour une année normale.

Excusez-moi d'avoir été si long et permettez-moi maintenant de vous donner séchement les chiffres réels de l'exercice 1924.



Compte Rendu Financier pour l'année 1924

Nomenclature en titres de rente déposés à la Banque Deymié ou entre les mains du trésorier :

Valeur 1^{er} janvier 1925.

Rente 3 % N. : 2833 à 48,40.....	45.705 70
Rente Russe 4 % 1880 : 80 à 10.....	200 »
Fusion N ^o 3 % : 6 à 226.....	1.356 »
Bons decennaux P.L.M., 6 % : 8 à 435.....	3.480 »
Bons Déf. Nat. 5 %, éch ^e 23 janv. 1925 : capital..	20.000 »
Bons Déf. Nat. 5 %, éch ^e 7 nov, 1925 : capital..	10.000 »
Rente Française 3 % : 1471 à 48,45.....	23.756 »
TOTAL.....	104.498 35

CAISSE

Recettes :

Solde en caisse. Janvier 1924.....	1.625 40
Cotisations, 11 membres résidants.....	379 50
— 17 — non résidants.....	405 25
— 27 — correspondants.....	426 75
Subvention Conseil Général.....	1.000 »
Loyer Chabert.....	184 50
— Rouaud.....	225 »
— Challier.....	637 50
Arrérage Sabatier.....	1.471 »
TOTAL.....	6.854 90

Dépenses :

Versement banque Arnaud.....	500	»
— banque Deymié.....	3 000	»
Contributions.....	1.460	50
Timbres poste et de quittance.....	34	75
Vidanges.....	35	60
Assurances.....	60	90
Marcellin, plombier.....	144	50
Privat, imprimeur Toulouse.....	21	30
M ^{me} Challier : Entretien de la salle, envoi des convocations, éclairage, etc.....	104	40
Affichage.....	25	25
Prix de « Nemausa ».....	25	»
Nogier, concierge.....	10	»
Gravure de 2 jetons.....	5	»
TOTAL.....	5.426	20

Recettes.....	6.354	90
Dépenses.....	5.426	20
Solde créditeur.....	928	70

CAISSE

BANQUE ARNAUD

Solde créditeur au 31 décembre 1921..... 79 35

BANQUE DU LANGUEDOC

Cette banque encaisse pour le compte de l'Académie les coupons des titres déposés chez et payé contre un chèque créé par votre trésorier, les

allocations décernées à vos pupilles et les grosses factures. — Son compte était créancier au 31 décembre 1924 de..... 3.882 46

RÉCAPITULATION AU 31 DÉCEMBRE 1924

En caisse..... 928 70
Cp^{te} crédit^r banque Arnaud Gaidan 79 35
Cp^{te} crédit^r banque du Languedoc. 3.882 46

Soit un TOTAL de 4.890 51 qui repré-

sente les disponibilités de l'Académie au 1^{er} janvier 1925.

COMPTE DES JETONS

Pris en charge le 30 janvier 1924 :

- 138 jetons de bronze ;
- 17 jetons d'argent ;
- 18 jetons de bronze pour prix ;
- 36 jetons d'argent pour prix.

Jetons de bronze en caisse..... 138
Reçus dans le courant de l'année. 212
350
Distribués en séances..... 320
30 jetons B.

Jetons d'argent en caisse.....	17
Reçus dans le courant de l'année.	7
	<hr/>
	24
Echangés... ..	20
	<hr/>
En caisse au 30 décembre.....	4
	<hr/> <hr/>

Jetons de bronze pour prix, sans changement : 18.

Jetons d'argent pour prix	36
Distribués.....	2
	<hr/>
En caisse au 30 décembre.....	34
	<hr/> <hr/>

RÉCAPITULATION

En caisse au 31 décembre 1924 :

Jetons de bronze.. ..	30
Jetons d'argent	4
Jetons de bronze pour prix.....	18
Jetons d'argent pour prix.....	34

Séance du 16 Janvier.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Coste, président.

Présents : Messieurs Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Roux de Valavieille, Eloy-Vincent, Giran, Portal, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, chanoine Lepage, Chobaut, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président se faisant l'interprète de l'Académie tout entière, adresse aux applaudissements unanimes de l'Assemblée les plus cordiales félicitations à M. Portal, nommé par un récent décret, Chevalier de la Légion d'Honneur. M. Portal répond qu'il est très touché des paroles que vient de prononcer le Président et de la sympathie qui lui est témoignée par ses confrères à l'occasion de sa nomination ; il exprime à tous ses remerciements.

L'Académie fixe à sa prochaine séance l'élection d'un secrétaire-adjoint en remplacement de M. de Valavieille nommé vice-président.

Elle décide ensuite, après une courte discussion, de ne pas procéder pour le moment au remplacement de nos très regrettés confrères, MM. Emile Reinaud et Puech,

qui ont laissé un si grand vide dans les rangs de notre Compagnie. (Art. 15 du Règlement). Il sera en conséquence, dans un mois à dater de ce jour conformément à l'article 16, délibéré de nouveau sur la même question.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Tuffier, membre correspodant trois sonnets, dont celui-ci est l'auteur. Ces sonnets seront soumis à l'examen du Bureau, conformément au règlement.

Le Comité directeur de l'Association « Les Amis de Péladan » sollicite l'adhésion de l'Académie. Cette Association, fondée par quelques amis et admirateurs de Joséphin Péladan, se propose chaque année de servir de son mieux sa mémoire par des réimpressions, manifestations, conférences.

L'Académie délibèrera et statuera dans une séance ultérieure sur la demande du Comité. Des exemplaires d'une circulaire explicative et des bulletins d'adhésion sont mis à la disposition des membres de la Compagnie qui désireraient adhérer individuellement à l'Association

A l'occasion de cette communication, M. Chobaut fait hommage à l'Académie qui l'en remercie d'un numéro spécial de la « Nouvelle Revue du Midi » auquel il a lui-même collaboré et qui est entièrement consacré à l'illustre écrivain, que des liens particuliers, à défaut de la naissance, rattachent à la Ville de Nîmes.

M. Chobaut donne lecture de son Etude sur le « Commerce d'Aiguesmortes au milieu du XIV^e siècle. » :

Il est alors presque entièrement entre les mains des Gènois qu'arrivent à concurrencer parfois heureusement les marchands montpelliérains.

Aigues mortes est un port de transit qui reçoit d'une part les produits de l'Italie et les épices d'Orient — et de l'autre, par terre, la laine brute, les toiles et les draps du Languedoc, de France et de Flandre.

Le commerce avec l'Espagne est moins important.

L'importance de ce commerce est déjà en pleine décroissance vers 1350. La décadence s'aggrava vite et devint irrémédiable.

C'est grâce à cette décadence rapide que la ville ne se développa pas et que l'archéologue et l'artiste peuvent admirer l'enceinte encore presque intacte.

Le Commandant Espérandieu lit un mémoire sur les Mosaïques romaines de Nîmes. Il fait passer sous les yeux des membres de l'Assemblée des dessins représentant les plus intéressantes de ces mosaïques dont plusieurs sont aujourd'hui perdues. A raison de l'heure avancée, la continuation de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

En conformité de l'article 60 du Règlement et en l'absence d'une demande de scrutin, le Président désigne pour faire partie des commissions de l'année :

1^o Finances — M.M. Lavergne, Fernand Roux, Giran, Bauquier, Costier.

2^o Dons et Legs — M.M. le chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Elie Peyron, Portal.

3^o Concours — M.M. Terrin, Greif, de Loye, Lacombe Chobaut.

La séance est levée à 7 heures, et la prochaine réunion fixée au 30 Janvier.

Séance du 30 Janvier 1925.

Présents : M.M. Coste, président, Delamare, Laver-gne, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Du-rand, Peyron, Kahn, Reynaud, Roux, Espérandieu chanoine Brunel, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, chanoine Lepage, membres résidants ; chanoine François Durand, membre honoraire ; Margier, secrétaire perpé-tuel.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de M. A. Vassy conservateur des Musées Archéologiques de Vienne et Président de l'Association « Rhodania », qui propose l'échange des publications de cette Société contre les Bulletins et Mémoires de l'Académie. Cette proposition est favorablement accueillie.

Lecture est également donnée d'une lettre de M. le Maire de Nîmes datée du 28 Janvier 1925, qui demande si l'Académie voudrait bien se charger de l'examen des livres intéressant la Ville, dont les auteurs sollicitent une subvention du Conseil Municipal. L'Académie accep-te la mission que le Conseil Municipal veut bien lui con-fier. Elle décide que les ouvrages qui lui seront soumis seront renvoyés pour examen à la commission des con-cours.

M. Lacombe fait hommage à la Compagnie d'une œuvre d'imagination en prose dont il est l'auteur et qui a pour titre : Prouesse de Dascie. M. le Président le remercie. M. Peyron donnera dans une prochaine séan-ce un compte-rendu de cet ouvrage.

M. Bret fait l'exposé financier de l'exercice écoulé. L'Académie approuve les comptes de son trésorier et lui vote des félicitations et des remerciements pour son travail consciencieux et précis.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire-adjoint en remplacement de M. de Valavieille, nommé vice-président. M. Lacombe est élu par 22 voix et un bulletin blanc, sur 23 membres présents.

M. Espérandieu termine la lecture de son Mèmoire sur les mosaïques romaines de Nimes et fait passer sous les yeux de ses confrères les dessins en couleurs qu'il a pu connaître de beaucoup de pavages dont les originaux sont détruits. Poldo d'Albanas est le premier auteur qui ait parlé de ces mosaïques. Il cite un pavage qui, de son temps, était recouvert par celui de la Cathédrale, et représentait des oiseaux, des animaux, des arbres « et plusieurs autres figures ».

Soixante-dix ans plus tard, en 1627, Anne de Rulman décrit un autre pavage qui fut mis au jour « dans le fond de l'Eglise St-Martin au faubourg St-Antoine » et presque aussitôt fut dévasté par la foule. C'est tout jusqu'à la fin du XVII^e siècle ; mais à partir de cette époque, les découvertes enregistrées deviennent très nombreuses. Bien souvent les dessins des mosaïques sont purement géométriques : mais il n'est pas non plus très rare que les pavages de cette sorte aient un tableau central, de travail mieux soigné, qui peut être pris pour une peinture. En 1750, on découvrit au nouveau Cours, la représentation d'une course de chars ; en 1769, rue de la Colonne, celle d'une belle figure de Diane à demi couchée ; en 1802, dans la rue de la Biefaisance, peut-être, une représentation d'Ariane et Bacchus ; en 1824, dans le jardin du Séminaire, un Eros monté sur un

dauphin ; d'autres encore de ces représentations dont bien peu existent comme le Sommeil d'Endymion, trouvé, en 1884, dans la rue de la Banque ; mais la plus belle, heureusement conservée, est le mariage d'Admète, qui décore, à la Cité Foulc, la grande salle du Musée de peinture. On sait qu'elle fut mise au jour, en 1883, en travaillant autour des Halles, au percement d'une nouvelle rue.

M. Lacombe est chargé de faire un rapport sur le numéro spécial de la Nouvelle Revue du Midi, offert par M. Chobaut, et consacré à Joséphin Peladan.

L'heure trop avancée ne permet pas d'épuiser l'ordre du jour et la communication de M. le chanoine François Durand, sur l'art du temple de Diane, est renvoyée à la prochaine séance fixée au 13 février.

La séance est levée à 6 h. 50.

Séance du 13 Février 1925.

Présents : MM. Coste, président ; Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Albert Durand, Kahn, Roux, Eloy-Vincent, Général d'Entraigues, Giran, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Bret, Bigot, chanoine Lepage, membres résidants, chanoine François Durand, membre honoraire, Margier, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie ayant déclaré la vacance des sièges occupés par M. Emile Reinaud et par M. le Dr. Puech, membres résidants décédés, le registre des présentations ouvert séance tenante, pour être clos le soir même.

Approuvant les propositions de sa Commission des Dons et Legs, l'Académie attribue, sur les revenus du Legs Sabatier, une bourse de 600 fr. à M. Maurice Parpaillon, élève de mathématiques au Lycée de Nîmes, et une bourse de 300 fr. à M. Fernand Requin, également élève de mathématiques dans le même établissement et pupille de la Nation.

Après avoir entendu la lecture d'une lettre de M. Eloy-Vincent, la Compagnie, accueillant favorablement la demande qui lui est présentée au nom de la Société félibréenne « Nemausa », décide d'accorder son patronage et son concours aux fêtes organisées par cette Société à l'occasion du centenaire du poète nimois Bigot.

M. le chanoine François Durand communique son étude sur « l'Art au Temple de Diane ». La mesure et

un sage équilibre se retrouvent partout, avec une distinction rare, dans les sculptures et autres détails où la pierre de Lens retient l'arête à l'égal du bronze. Ces caractères éclatent d'abord dans les deux fois sept niches, ornées de marbre blanc, finement ciselé ; il nous en reste quelques fragments convenables. Des statues occupaient ces niches. Le soubassement, les colonnes, l'entablement et les voûtes à arcs doubleaux, faisaient puissamment ressortir, par leur force accusée, la grâce effacée des niches et surtout dans la cella principale. Une tribune s'ouvrait dans le tympan du mur, au-dessus de cette cella majeure, la corniche d'appui est encore intacte.

Les chapiteaux d'ordre composite, le plus riche des cinq, sont remarquables, par le mépris des feuilles stylisées jusqu'à la raideur, comme à la Maison Carrée, figement hiératique de la tradition. L'artiste a mis à sa place une souplesse de vie, dans la silhouette des acanthes, on dirait qu'une brise les fait frissonner. Comme au Pont du Gard et aux Arènes, l'œuvre n'a pas été conduite à sa perfection ultime ; des bossages, surtout dans la frise, attendent le ciseau du sculpteur.

La niche centrale ou cella et ses deux voisines, se terminent en de riches plafonds sculptés. Les caissons mystérieux, participent des nombres sacrés : au centre, un ovale enclos dans des cercles se pénétrant, avec treize dessins différents, plus les deux écoinçons ornés, total 28, nombre parfait : ses diviseurs totalisés l'égalent : 1 plus 2 plus 4 plus 7 plus 14 (diviseurs de 28) font le total de 28 lui même. Pour obtenir ce résultat, l'artiste a laissé plusieurs petits caissons sans motifs d'ornement, absolument vides. Le nombre 7 lui aussi a reçu de grands honneurs dans ces plafonds.

Enfin, l'auteur, clôturant ici une série de ses études

sur nos monuments antiques, par un rapide coup d'œil d'ensemble conclut que le nimois est un pur gréco-latin. Chez lui se sont tenus les congrès d'art musical et scénique des confréries dionysiaques. Quatre villes dit-il, se disputaient cet honneur en Occident : Rome, Pouzzoles, Naples et Nemausus. Que d'éloquence dans cette énumération glorieuse ! Rome d'un bout et de l'autre Nimes !

M. P. H. Bigot entretient l'Académie de quelques petits poèmes d'Antoine Bigot que leur auteur avait cru devoir élaguer de son œuvre définitive. Il donne lecture de ces poèmes, qui sans être absolument inédits, sont assez peu connus. Ils sont au nombre de cinq et portent les titres suivants : li taioun de biou ; la tignasso ; lou fol de Val de Bano ; Ciatin, Babeu et Teresoun ; Mestre Soumerat.

Le secrétaire perpétuel donne lecture de trois sonnets de M. Tuffier membre correspondant : 1 A mes lecteurs Bons Vœux ; 2 A Lamartine ; 3 Au pied du rocher de Solutré ; L'Aurignacien Solutréen.

Le registre des présentations ouvert au début de la séance est clôturé : une seule candidature y est inscrite pour chacun des deux sièges vacants.

La séance est levée et la prochaine réunion fixée au vendredi 27 février.

Séance du 27 février 1925

Présents : MM. Coste, président, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Roux, de Valavieille, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Bret, membres résidants, Pons membre non résidant, Margier, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance des lettres qu'il a reçues depuis la dernière séance.

M. Tuffier, membre correspondant, désirant continuer à entretenir avec l'Académie des relations régulières et fréquentes envoie trois nouveaux sonnets : Aux morts de Verdun ; Paysan ; Cinquantenaire.

La Société Académique d'Agriculture, des Sciences, des Arts et Belles-Lettres du Département de l'Aube, communique le programme et les conditions du concours de 1925 pour le Prix de Poésie fondé par Charles de Guerrois.

Ce programme est laissé à la disposition des membres de la Compagnie qui voudraient en prendre connaissance.

Au nom de la Société félibréenne « Nemausa », dont il est le président, M. Eloy-Vincent exprime le désir de voir l'Académie de Nîmes figurer dans le Comité d'honneur, sous le patronage duquel sont placées les fêtes du centenaire de Bigot et il sollicite son adhésion.

L'Académie remercie M. Eloy-Vincent et répond favo-

rablement ; elle délègue, pour la représenter dans le Comité, son président, M. Coste.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Raymond Février, qu'accompagne l'envoi de sept sonnets, portant pour titre général : « Sonnets de Provence » et constituant sa contribution poétique annuelle. Il sera donné lecture de ces poésies à la prochaine séance.

On passe ensuite aux communications inscrites à l'ordre du jour.

M. Bauquier donne le compte-rendu du livre récent de notre concitoyen nimois J.-J. Brousson : « Anatole France en pantoufles ».

M. le chanoine Albert Durand communique son travail sur « Le culte catholique dans le Gard sous le Directoire ».

Dans l'été de 1795, le culte s'exerce publiquement partout où les prêtres ont fait la déclaration du 11 prairial et dans nombre d'autres paroisses. Le réveil de l'esprit jacobin dans la Convention finissante met un terme à la courte période de liberté. Le 3 novembre 1795, on ferme toutes les églises dont les desservants n'ont pas souscrit à la déclaration du 7 vendémiaire.

A Nîmes, malgré la soumission de M. de Rochemore et d'une douzaine d'autres prêtres, la Cathédrale et St-Paul, restées seules ouvertes jusqu'alors sont fermées le 4 janvier 1796. Sous l'impulsion du Directoire exécutif l'administration centrale du Gard fait fermer toutes les églises du département et donne l'ordre d'arrêter tous les prêtres insermentés. M. de Rochemore et douze autres prêtres âgés ou infirmes, se rendent d'eux-mêmes à la Citadelle pour s'y faire incarcérer. Des perquisitions se font dans tout le département afin d'arrêter les prêtres

sujets à la déportation ou à la réclusion. Mais elles restent inefficaces ; les populations et bon nombre d'administrations municipales se montrent favorables à la religion et ne veulent pas se faire dénonciatrices.

Les prêtres se cachent et n'exercent qu'en secret. A Nîmes, ils disent la messe dans les chambres ; les amis, les voisins, les connaissances s'empressent d'y assister. A la Citadelle, ces prêtres reclus célèbrent aussi les saints mystères et reçoivent de nombreuses visites de fidèles, surtout pendant la quinzaine de Pâques.

L'heure avancée ne lui permettant pas de terminer la lecture de son travail, M. le chanoine Albert Durand en donnera la suite à la prochaine séance qui est fixée au vendredi 13 mars.

Séance du Vendredi 13 Mars 1925

Présents : MM. Coste, président ; Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Albert Durand, Peyron, Roux, général d'Entraigues, Giran, Bauquier, Lacombe, Bigot, Chobaut, membres résidants. Michel Pons, membre non résidant ; Margier secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres résidants.

L'Académie, après avoir constaté l'accomplissement de toutes les formalités réglementaires et entendu le rapport sur chacun des candidats, procède à cette opération. Sont successivement élus, à l'unanimité des voix des 23 membres présents, M. Méric en remplacement de M. Emile Reinaud, et le général de Bourgon, en remplacement de M. le Dr. Puech.

M. le président adresse aux applaudissements unanimes de l'assemblée, les félicitations de la Compagnie à M. Roux, nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Le nouveau légionnaire remercie le président de ses aimables paroles et tous ses confrères de leurs témoignages de sympathie, qui le touchent profondément.

Par l'intermédiaire de M. le Dr. Delamarre, M. Henri Noël, syndic du Syndicat des Médecins de l'arrondissement de Nîmes, fait hommage à l'Académie, qui lui adresse ses remerciements, de son étude récemment publiée sur « Les origines et la vie des Sociétés médicales du Gard au début du XIX^e siècle ».

M. le chanoine Albert Durand, continuant la lecture de son travail : « Le culte catholique dans le Gard sous le Directoire », étudie la situation religieuse du département depuis l'été de 1796 jusqu'au 4 septembre 1797 (18 fructidor an V).

Au mois de juillet 1796, la municipalité de Nîmes accorde la jouissance de la Cathédrale à trois citoyens pour l'exercice du culte catholique. Des citoyens de Saint-Charles obtiennent une faveur analogue. En ce moment-là, il y a à peine huit paroisses dans le Gard où le culte est exercé publiquement. Vers cette époque le Pape Pie VI fait rédiger le Bref « *Pastoralis sollicitudo* » (3 juillet 1796) qui recommanda la soumission aux puissances établies. Le parti de la tolérance fait des progrès. Les administrateurs du Gard demandent la mise en liberté des prêtres reclus à la Citadelle. Mais au mois de décembre, l'article 10 de la loi du 3 brumaire est abrogée par le vote des Conseils. Les prêtres détenus sont élagés et le 6 janvier 1797, jour de la fête des Rois, la Cathédrale et l'église St-Paul sont ouvertes au culte public. L'espoir renaît au cœur des catholiques. Les prêtres sortant de leurs cachettes reviennent de l'exil malgré les difficultés du retour en France ; les ministres du culte les plus hardis commencent à exercer publiquement, malgré l'équivoque de la situation et le mauvais vouloir de certaines administrations locales.

Mais les élections de Germinal, an V, envoient au Corps législatif une majorité de modérés ; les lois persécutrices sont bientôt amendées et la liberté refleurit sur le sol de France. L'été de 1797 voit un renouveau catholique : les églises sont réouvertes, le culte s'exerce publiquement. Le mouvement religieux fut arrêté par le Coup d'Etat jacobin du 18 fructidor, an V, cet acte de violence qui étranglait la liberté et préparait la voie au 18 brumaire.

M. Michel Pons lit une pièce de vers d'actualité en dialecte languedocien : « A Bigot, à l'occasion de son centenaire. »

Il est ensuite donné lecture d'une série de sept sonnets de M. Raymond Février, portant pour titre général : « Sonnets de Provence, chacun d'eux ayant un titre particulier : « Marseille », « Grasse », « Aix », « Martigues », « Saint-Tropez », Les Alpilles », A la Fontaine de Vaucluse ».

Sur la proposition de M. Bret, appuyée par MM. Bauquier, Espérandieu et Chobaut, l'Académie décide de rétablir dans le prochain volume de ses Mémoires le chapitre qui y figurait régulièrement jusqu'à ces dernières années sous le titre : « Musées archéologiques de Nîmes ; Recherches et acquisitions » et qui relatait toutes les découvertes archéologiques faites dans la région.

Dans le but d'encourager ces recherches et les dons à nos Musées, l'Académie se propose de décerner sa Médaille d'argent aux donateurs des objets les plus intéressants pour l'Archéologie locale. Elle décide sur le champ d'attribuer cette médaille à M. Acabat, qui a offert gracieusement à la ville pour ses collections archéologiques la belle mosaïque romaine trouvée récemment dans un terrain lui appartenant et aujourd'hui mise en place dans les galeries du Musée.

Avant de lever sa séance, l'Académie décide, après une courte discussion, de ne pas renouveler les baux de son Hôtel de la rue Dorée, qui expirent cette année ; les locataires actuels seront conservés par location verbale annuelle aux conditions antérieures.

La séance est levée et la prochaine réunion fixée au vendredi 27 Mars.

Séance du 27 Mars 1925

Présidence de M. de Valavieille.

Présents : M. de Valavieille, vice-président, en remplacement de M. Coste excusé ; Delamarre, chanoine Bonnéfoi, Trial, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Roux, Eloy-Vincent, général d'Entraigues, Giran Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Costier, Bigot, chanoine Lepage, Chobaut, Méric, général de Bourgon, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Procédant à la réception du général de Bourgon et de M. Méric, élus membres résidants à la dernière séance, M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Réponse de M. Méric :

MESSIEURS,

L'honneur qu'a bien voulu me faire votre Compagnie est très grand, — c'est du moins ainsi que je le considère ; — mais cet honneur serait insoutenable pour mes faibles épaules, si j'étais tenu de faire preuve d'une partie seulement des qualités de Monsieur Emile Reinaud dont il vous a plu de m'octroyer le siège.

Docteur en droit, juriste éminent, sa science n'eût pas été déplacée dans une chaire de Faculté. Il a préféré la mettre réellement et à la lettre — comme la plupart des avocats de notre Barreau, mes confrères d'antan — à la disposition de la veuve et de l'orphelin.

Que d'excellents conseils il a su donner dans sa carrière si bien remplie ! — Que de fois, lui avocat, a cherché, trouvé, appliqué les moyens d'éviter un conflit, d'empêcher un procès.

Son impeccable honorabilité, sa haute conscience, l'ont deux fois, dans sa belle carrière, poussé au Bâtonnat.

Ses mêmes qualités, sans doute aussi, l'ont désigné à ses concitoyens comme conseiller municipal et comme Maire de Nîmes.

Il occupa ces importantes fonctions municipales de 1892 à 1900.

Entré à l'Académie en 1894, il était devenu votre secrétaire Perpétuel. Sa recherche de l'ordre et de l'exactitude, sa patience et son amour du travail le désignaient clairement à ces délicates fonctions.

Et puis la Guerre.

Il avait son fils mobilisé, puis blessé, puis prisonnier, — combien d'angoisses poignantes.

La guerre finie, Emile Reinaud fut chargé de créer la Section Régionale des Pupilles de la Nation.

« The right man in the right place » pouvait-on dire de lui, suivant le vocable de nos amis américains.

Autant par sa science juridique que par sa consciencieuse recherche des souffrances à soulager, aucun autre homme n'était mieux désigné que Emile Reinaud pour créer l'Office du Gard, le diriger ensuite.

La rosette d'officier de la Légion d'Honneur fut une récompense hautement méritée de ses efforts et de son dévouement.

Peu de temps après survint pour son fils une crise lamentablement douloureuse tristement terminée par le décès du pauvre enfant.

Tous ceux qui ont connu ce jeune homme l'ont apprécié et l'ont aimé. C'était une nature d'élite.

Ses blessures de la guerre, les souffrances d'une longue captivité avaient détruit sa santé.

Emile Reinaud, peu de mois après son fils, miné par la douleur, à son tour a rendu son âme à Dieu.

Triste succès nouveau des canons à longue portée des Allemands.

En 1886, lors de ses débuts au Palais, Emile Reinaud a fait paraître un livre « Les Syndicats professionnels, leur rôle historique et économique avant et depuis la reconnaissance légale par la loi du 21 Mars 1884 ».

C'est un livre d'Economie Politique de grande valeur.

Il y étudie avec soin les Associations professionnelles en France, les Trades-Unions d'Angleterre. Il compare utilement les deux législations et tire les conclusions. Il espère que les libertés nouvelles données aux ouvriers leur inspireront des idées de sagesse et diminueront les dangers de grève.

En 1903 après la mort de Charles Jalabert, son parent, il a écrit et publié : « Charles Jalabert, l'homme, l'artiste d'après sa correspondance. » Ce livre fut préfacé par le célèbre peintre Gérôme de l'Institut.

Admirablement présenté avec vingt reproductions en phototypie l'ouvrage a été couronné par l'Académie Française.

L'un et l'autre sont écrits en ce style clair net et prenant qui était sa caractéristique.

Pour mémoire seulement soient rappelées ces charmantes petites poésies qui, si volontiers, nous étaient dites dans les réunions où elles pouvaient trouver leur place.

Madame Reinaud a du reste le projet d'en faire un choix qui sera publié.

Quoiqu'il soit malséant de parler de soi-même, permettez-moi, Messieurs, en finissant de nous ... confesser, oui confesser une désillusion, une lacune personnelle de celui que vous avez bien voulu admettre parmi vous, étant donné que son principal titre est d'être un vieux quoique fort modeste bibliophile.

Voici exactement dix jours, à la veillée, je lisais une charmante nouvelle d'André Beaunier, dans son recueil « Contes à Psyché » — deux moines de l'an 1.000 causaient de la fin du monde, annoncée comme prévue et immanquable pour le courant de l'année.

L'un d'eux cherchait quelques prévisions antiques. Il prit dans la Bibliothèque du couvent le Tome I d'un Virgile et fit la lecture de la IV^e Eglogue « où est promise au monde la venue de Notre-Seigneur en termes voilés de poésie païenne » dit le texte.

Cette lecture me donna une vive émotion ! Je fermai le livre et couru chercher mon catalogue.

Quelque part, oui, une Eneïde d'Amishal Caro, illustrée de bonnes estampes. Mais parmi les plusieurs milliers d'ouvrages que je possède, je ne puis trouver un seul Virgile complet.

Et l'on me dit « Bibliophile » — et je m'incline sans protester. Ai-je vraiment droit à ce titre, moi qui ne possède même pas un Virgile ! !

Que de lacunes chez les plus vieux bibliophiles, Messieurs, et que de choses à apprendre !

Des lacunes, si Dieu m'en laisse le temps, une petite partie pourra être comblée, et dans l'immense quantité de choses qui me resteraient à apprendre, pour quelques unes du moins, Messieurs, vous voudrez bien me **permettre de compter sur vous.**

Réponse de M. le Général de Bourgon :

MESSIEURS,

Je n'ignore pas sous quels illustres auspices a été fondée notre Compagnie, non plus que les liens fraternels qui continuent à l'unir à sa sœur aînée l'Académie française, je sais aussi combien l'Académie de Nîmes a toujours possédé et possède encore d'éruditions dans les domaines les plus divers.

Aussi ma confusion est-elle grande, d'apporter à notre patrimoine académique des titres aussi peu littéraires, je dirai même aussi peu intellectuels que ceux que notre distingué président vient d'énumérer ; si j'ajoute qu'il l'a fait en s'armant d'une loupe d'un grossissement presque magique, mon embarras s'augmente encore et je ne puis en sortir qu'en vous remerciant avec plus de chaleur de l'honneur que vous me faites en m'admettant parmi vous.

Nimois seulement d'adoption, fixé dans la ville depuis guère plus de quatre mois, il y a néanmoins plus de trente ans que j'y suis lié ; si mes séjours durant cette période y ont été assez espacés, cependant depuis longtemps j'y habite par la pensée : je ne parle pas seulement des relations de famille : abonné à un journal local, je n'ai pas cessé dans mes garnisons lointaines d'avant-guerre, dans mes postes de commandement généralement souterrains, à Salonique, à Constantinople, à Bochum, à Coblenz, je n'ai pas cessé dis-je de suivre la vie nimoise, en particulier les travaux de l'Académie et ceux de nos savants confrères tels que le chanoine Durand et le commandant Espérandieu.

Les hasards de la guerre m'ont mis d'ailleurs, pour la première fois de ma carrière, en relations continues avec des Nimois.

C'est ainsi qu'en mai 1915, à Marre, j'ai relevé la 30^e Division, dont le 40^e d'infanterie, le 19^e d'artillerie ; j'y ai retrouvé des personnalités de Nimes aussi connues que le Général (alors colonel) Vincent, le capitaine de Valfons, le lieutenant Arnaud, etc...

En janvier 1916, prenant le commandement de la 3^e Division à la tranchée de Calonne j'avais comme chef d'état-major le colonel (alors chef d'escadron) Costier et rattaché à ma Division, un excellent régiment territorial le 117^e, le tout Nimes : je n'en citerai que quelques uns à titre d'échantillons : le commandant André, le commandant (alors capitaine) Bauquier, le capitaine de Valfons et son frère, alors fourrier, etc, etc...

Par la suite, un des bataillons du 117^e fut incorporé à ma Division comme bataillon de pionniers, il la suivit ainsi aux batailles de la Somme, et de l'Aisne, sous le commandement du commandant Beau, qui n'était pas de Nimes, mais qui y séjourna assez longtemps en 1918-19, avant d'être démobilisé et qui est maintenant je crois, conseiller municipal à Paris.

Enfin en Orient, je rencontre en mai 1919, dans les marais du Vardar, un jeune lieutenant de spahis, Maurice F. de T. que je fus bien heureux de pouvoir prendre comme officier d'ordonnance à Constantinople et de ramener ensuite à Nimes en 1921.

Si j'avais pu avoir quelque hésitation sur le lieu de ma retraite, ces contacts continus avec Nimes, se manifestant seulement aux dernières années de ma carrière apparaissaient comme un avertissement providentiel.

Je m'excuse de m'être ainsi laissé entraîner afin de justifier ou plutôt de renforcer mon droit de cité.

Je n'en suis pas moins un nouveau venu, forcé de

vous demander toute votre indulgence pour les pataqués sans nombre auxquels me condamne l'entrée en relations avec tant de personnalités nouvelles.

La grippe m'a empêché jusqu'à ce jour de faire des visites à la plupart d'entre vous, ce qui augmente encore ma gêne.

Mais je sais quelle union confraternelle règne ici : c'est sur elle que je compte pour faciliter mes débuts à Nîmes et à son Académie ».

Prenant la parole à son tour, M. Bauquier se félicite de retrouver dans son nouveau confrère, le Général de Bourgon, le chef sous lequel il a servi comme officier pendant la guerre, et tient à apporter son salut et son hommage personnels au Général, qui avait su relever les courages aux heures difficiles et gagner la confiance et l'affection de tous ceux qui combattaient sous ses ordres.

Le Général de Bourgon remercie M. Bauquier, dont il a connu et apprécié le dévouement et la belle conduite aux Armées.

On passe ensuite aux lectures inscrites à l'ordre du jour.

M. Elie Peyron, rend compte du livre de M. Emmanuel Lacombe, membre de l'Académie de Nîmes, intitulé : « La prouesse de Dascie ». C'est dans le cadre d'un roman plein d'attrait la peinture de la vie féodale dans notre région au Moyen-Age. Le centre de l'action est le château de Sabran dont les ruines subsistent encore.

L'intérêt qu'excite la touchante et douloureuse idylle, qui traverse ce bel ouvrage va toujours croissant jusqu'au dénouement.

Le rapporteur loue l'éclat du style, la vivacité des

dialogues, la vaste érudition qui se dérobe sous les draperies poétiques, la reconstitution du passé, vérifiant le mot de Michelet qu'on peut appliquer au roman historique : « L'Histoire est une résurrection », la solidité de la composition, l'esprit d'observation dont témoigne ce livre.

Il indique que s'il est hors de son sujet de commenter cette phrase de l'auteur : « Les hommes ont changé de vêtements non de pensées. Tout est donc pareil », il convient de reconnaître pourtant qu'il y a eu des changements profonds dans divers plans. Sans doute, l'histoire du Moyen-Age a besoin de quelques retouches et la nouvelle Ecole a raison de s'y employer. Dans des pages pleines de mouvement, M. Lacombe nous fait assister à une révolte de paysans de la Seigneurie de Sabran. Qui affirmerait que ces tenanciers attachés à la glèbe, avaient la mentalité, jouissaient du bien être, de la liberté de notre Démocratie rurale ?

Et il conclut en ces termes :

« Les promesses que contenaient les précédents travaux de M. Em. Lacombe ont été tenues et au-delà. On peut proclamer qu'un romancier nous est né. »

Il est donné communication de la correspondance reçue depuis la dernière réunion.

L'Institut historique de Provence propose l'échange des publications. Cette proposition est acceptée ; le dernier volume des Mémoires de l'Académie, sera envoyé incessamment à cette Société.

M. Tuffier, correspondant à Mâcon, envoie cinq sonnets, destinés, dit-il, dans la lettre qui les accompagne, à « célébrer la jeune et riante saison » et qui chantent tour à tour les côteaux embaumés du Midi et les vertes prairies de la Saône. Deux aspects de la terre

de France, toujours belle, au pays de Lamartine, aussi bien qu'au pays de Mistral, sans oublier celui de Reboul et de Bigot ».

Madame William-Duncan fait hommage à l'Académie du livre de vers dont elle est l'auteur : « Les Lueurs du Flambeau ». L'Académie la prie d'agréer ses remerciements.

Le Comité départemental de lutte contre le Cancer met à la disposition de la Compagnie un certain nombre de cartes pour la conférence qui sera donnée le samedi 4 avril, par M. le Professeur Faure, chirurgien des Hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de Médecine, sur la « Prophylaxie du Cancer ». Le Comité est remercié de son offre qui est acceptée.

Vu l'heure avancée, l'ordre du jour ne peut être épuisé. La suite des lectures est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée au vendredi 24 avril, à 8 heures du soir.

Séance du 24 Avril 1925

Présents : MM. Coste, président ; Delamare, Laverne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Bosc, chanoine Albert Durand, Kahn, Roux de Valavieille, général d'Entraigues, Portal, Greif, Costier, Bret, Lacombe, Bigot, général de Bourgon, Méric, membres résidants, Margier secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Après diverses communications faites par le Président, le Trésorier et le Secrétaire perpétuel, M. Bigot dépose sur le bureau de l'Académie une lettre en vers de M. Chabaud, de l'Ecole Constantiniennne d'Arles, et un poème bilingue de M. Benoit-Germain, membre honoraire : « Le Centenaire de Bigot ». Il sera donné lecture de cette œuvre inédite à la prochaine séance.

M. Bigot fait la communication qui suit : Le mercredi 8 avril 1925, ont eu lieu les obsèques de Baptisto Bonnet, membre honoraire de l'Académie, décédé la veille à l'Hospice d'Humanité. Prévenus par les journaux, quelques confrères se sont rendus à l'Hôpital du chemin d'Uzès et l'ont accompagné au dépositaire.

MM. Eloy-Vincent, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, Président de Nemausa ; Fernand Roux, bâtonnier ; Max Raphel, architecte départemental ; Bauquier, adjoint au Maire ; Bigot, bibliothécaire de l'Académie membre résidant et Michel Pons, membre non résidant ; y assistaient. MM Eloy-Vincent, Bauquier et Bigot ont adressé quelques paroles d'adieu au regretté confrère de Bellegarde. M. Bigot s'est exprimé en ces termes : « Au

nom de l'Académie de Nîmes non informée et comme membre de son bureau, je viens rendre un dernier hommage à la dépouille de celui qui fut pendant plus de trente ans notre confrère estimé et vénéré. Entré dans notre Compagnie en 1895, nous eûmes l'heur de le compter parmi nous comme membre honoraire. Si la part qu'il a prise à nos travaux est de peu d'importance, il n'en laisse pas moins une œuvre durable, qui le recommande à l'attention de tous. Aussi, au nom de notre Compagnie attristée, je viens m'incliner profondément devant sa dépouille mortelle et saluer une dernière fois sa mémoire vénérée. Au revoir, Bonnet, au revoir !

La parole est ensuite donnée à M. Lacombe pour un compte-rendu. « La Nouvelle Revue du Midi » a entièrement consacré son numéro du 1^{er} décembre 1924, à Joséphin Peladan : dans une série d'articles dus à des écrivains de talent, elle s'est proposée de nous faire connaître la vie et l'œuvre si originale et si intéressantes de l'illustre littérateur, que des liens assez étroits rattachent à notre Cité. M. Lacombe, nous donne de chacun de ces articles un résumé substantiel, écrit dans un style agréable ; mais, si complète que soit cette étude, elle ne saurait nous dispenser de lire en son entier cet attrayant numéro de la « Revue » ; elle nous en donne plutôt le désir et c'est ce que notre confrère nous invite lui-même à faire ; en terminant, il nous laisse sur ces mots : « Je ferme le livre. Ouvrez-le ».

M. Bigot entretient la Compagnie de l'ouvrage de M. Pierre Guérin : Le « Languedocien Nimois » (1 vol. in-8° de 121 p.).

C'est un livre prenant. On y sent une ardeur et une combativité dignes de tous égards et un amour du pays natal, qui impose à tous. L'épigraphe et la dédicace

sont de vrais programmes d'action. L'introduction se propose de rappeler aux enfants du pays que leur langue a droit au respect de tous et est capable de décence, de délicatesse et d'élévation.

Il fixe les limites de ce dialecte. Il examine théoriquement ce qu'est un idiome et comment il se développe. Origine de notre langue parlée, ses particularités. Enfermée entre le Lez, les Cévennes, le Rhône et la mer, elle est parlée par une population de 400.000 habitants, et pourtant, Mistral lui refusait la personnalité qu'il accorde à des centres de moindre importance. Dans ce pays habitent des « travailleurs de la terre », leur langue sera primesautière, à l'allure rude et la notation brusque.

Moins âpre que le Cévenol, moins souple que le Provençal, le vocabulaire nimois tient de l'un et de l'autre. Il est très riche pour les occupations auxquelles il se livre, et n'a pas de termes pour désigner les choses qui n'existent pas chez lui. On reconnaît dans ce dialecte plusieurs dialectes locaux, tels que Costières (Beauvoisin, Générac, Vauvert). Vistrenco, (Aimargues, Saint-Laurent, Aiguesmortes), etc....

Il ne faut pourtant pas subdiviser à l'infini les dialectes. Il y a une corrélation étroite entre la complexion géographique et la langue. Le languedocien nimois est une région de passage, qui permet l'échange des produits et des mots.

Si le provençal triomphe même en dehors de la Provence, c'est que les Provençaux n'encouragent que les essais faits en leur propre langue. Ainsi Reboul, ainsi Bigot, qui ne réussirent pas, faute d'union sacrée. Mais ce qu'ils n'ont pas fait n'est pas impossible ; il faudrait un plan d'action, un programme de travaux et la mise en œuvre des éléments locaux de toutes sortes. M. Guérin termine par une invitation à une action générale.

L'ordre du jour étant épuisé la prochaine séance est fixée au vendredi 8 Mai, à 8 heures du soir.

Séance du 8 Mai 1925.

Présents : M.M. Coste, président, Dr Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Durand, Kahn Dr Reynaud, Roux, Eloy Vincent, Giran, Greif, Costier Bret, Bigot, Méric, membres résidants, chanoine François Durand, membre honoraire, Margier; secrétaire perpétuel.

Excusé : M. Beauquier.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet du Gard invitant les membres de l'Académie à assister à la Revue des troupes qui sera passée sur l'Avenue Feuchères, le dimanche 16 Mai, à 10 heures du matin, à l'occasion de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc. M. le Président représentera la Compagnie à cette cérémonie; plusieurs de nos confrères se joindront à lui.

Après une courte délibération, la date de la séance publique est fixée au 11 Juin; le programme en sera établi à la prochaine séance.

M. le rabbin Kahn entretient l'Académie d'un très intéressant manuscrit hébreu à miniatures du commencement du XV^e siècle, conservé à la bibliothèque municipale de la ville et désigné dans le catalogue sous le nom de « Siddour » ou Rituel des prières de toute l'année, à l'usage des Israélites du rite espagnol.

Il appartenait selon toutes probabilités à un des proscrits d'Espagne, qui, vers la fin du XV^e siècle, s'était réfugié à Avignon, d'où le « Siddour » passa au Couvent

des Chartreux de Villeneuve-les-Avignon ; et de ce monastère, à Nîmes, avec un certain nombre d'autres documents des siècles passés.

Il se compose de 207 feuillets d'une belle écriture carrée avec points, voyelles et rubriques coloriées en rouge dans une grande partie des pièces.

Ce qui les rend surtout précieux c'est que le scribe dont le nom authentique ne nous est pas parvenu, ne s'est pas contenté d'ajouter au texte la Haggada, ou récit relatif aux cérémonies des deux premières nuits de la Pâque juive, appelée communément soirées du Sidar (ordre ou disposition des divers symboles placés sur la table familiale), mais qu'il l'a encore orné de 13 miniatures qui ne manquent pas d'expression et qui offrent un grand intérêt pour les érudits et les chercheurs principalement pour ceux qui s'adonnent à l'étude du costume à travers les âges.

M. le chanoine François Durand donne lecture de son étude sur « l'inachèvement des travaux dans quatre monuments de Nemausus ». Seules, la Tour-Magne, comme tour signal, la Maison Carrée, en raison du Forum et des cérémonies publiques, reçurent leurs derniers perfectionnements. Aux Arènes, les moulures ne courent que sur le quart du monument, vers l'ouest. Les assises n'ont pas été ravalées, les pilastres et autres ornements demeurent épannelés. Au Nord, les blocs inférieurs ont été mal posés, beaucoup en délit, certains occupent deux assises, d'autres ont leurs joints horizontaux en baïonnette. La section du Sud a été mieux traitée. Est-ce la preuve de deux pouvoirs concordant à l'œuvre : Rome colonisatrice et Nemausus colonisée ? Chacune de ces sections, offre, souvent répétées, les inscriptions non de tâcherons, mais des directions : M. A. au Sud ; M. E. au Nord.

Tous les arcs du rez-de-chaussée furent clôturés en planches d'abord ; à ces planches retenues par des barres succédèrent des grilles ; mais dix-sept portiques du Sud en furent privés, et les bois demeurèrent, plus les grandes portes où on ne trouve que des trous de retenue pour barre de bois supportant des tentures, mais pas de grilles. Enfin, on laisse de nombreux linteaux cassés au promenoir du premier étage, soutenus par des piliers de fortune aux blocs à peine équarris. Ces linteaux cédèrent malgré le soin de mettre sur leur milieu des voussoirs en pierre légère du Pont du Gard, de 1881 kilos au mètre cube, au lieu de 2806, poids des autres en Barutel. Le motif de cet abandon des arènes, bâties de 54 à 98, semble résulter de la succession de neuf empereurs dans ce court laps de temps, où les colonies passèrent au second plan.

La porte d'Auguste , nous offre peu de surface, et cependant les moulures de l'entablement n'ont pas été ciselées.

Le chapiteau de la petite colonne, entre les deux portes majeures, a été laissé à sortie d'un bloc énorme, pas même épannelé. Que serait-ce si nous avions le reste et la porte similaire du côté de la ville ?

Le temple de Diane a toutes ses moulures, qu'un ouvrier peut établir , mais les deux parties distinguées restent en pierres d'attente : la frise et les sept rosaces, sous les corniches, au-dessus des cella au-dessous de l'appui de la tribune (corniche).

Enfin, le Pont du Gard séduit le visiteur ordinaire par sa sveltesse , ses enjambées fantastiques de géant à travers la petite vallée ; mais, pour un archéologue averti les verrues des blocs en saillie, l'absence du ravatement, les bourrelets si lourds sous les voussures des arcs, don-

nent l'impression d'un bronze de grand art sorti des mains du mouleur avec ses bavures et attendant le ciseau de l'artiste pour devenir un chef-d'œuvre.

Pour ces trois monuments, œuvres plus ou moins dues à Auguste, leur inachèvement vient de Tibère, hostile : 1. aux Nimois destructeurs de ses statues ; 2. aux édifices commencés ; 3. à ceux à bâtir, et 4. surtout aux souvenirs de son prédécesseur, patron de Nemausus, colonia Augusta.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, vu l'heure avancée, la suite des lectures est renvoyée à la prochaine séance, fixée au 22 mai, à 8 heures du soir.

Séance du 22 Mai 1925

Présents : MM. Coste, président, chanoine Bonnefoi, Raphel, chanoine Albert Durand, Dr. Reynaud, Kahn, Roux, général d'Entraigues, Dr. Mazel, Greif, Costier, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, Chobaut, Méric, général de Bourgon, membres résidants, chanoine François Durand, membre honoraire, Margier, Secrétaire perpétuel

Excusé M. de Vallavieille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le chanoine François Durand fait hommage à l'Académie de son ouvrage sur les Monuments Antiques de Nîmes, avec une dédicace en latin, dont l'auteur donne lecture. M. le Président le remercie au nom de la Compagnie.

L'Académie s'occupe ensuite du concours annuel dont le sujet est choisi pour 1925, du Prix Jules-Salles, dont le bénéficiaire sera désigné ultérieurement, et enfin du programme de la séance publique, qui est définitivement arrêté.

En 1924, le sujet mis au concours était le suivant : Histoire d'une industrie de Nîmes ou du Gard. Le prix n'a pas été décerné.

L'Académie décide de proposer ce même sujet pour le concours de l'année courante, le prix sera de 500fr. Les manuscrits devront être adressés au Secrétaire Perpétuel avant le 31 Décembre 1925 au plus tard.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Tuf-

fier, membre correspondant à Mâcon, qui accompagne l'envoi de trois sonnets, et le secrétaire perpétuel donne connaissance d'une lettre de M. Raymond Février, membre non résidant, qui s'excuse de ne pouvoir, à raison de sa santé, assister à la Séance Publique, et en exprime ses regrets.

M. Chobaut, archiviste départemental communique une étude biographique sur le père d'Adolphe Thiers, l'homme d'Etat, Pierre-Louis-Marie Thiers (1759-1843), dont l'existence mouvementée et aventureuse fut plus pittoresque qu'honorable. Pierre Louis Marie Thiers, qui avait abandonné son fils dès la naissance de ce dernier, ne reparut dans sa vie que lorsque ce fils devenu l'homme politique destiné à une brillante carrière. Adolphe Thiers eut d'ailleurs les plus graves ennuis du côté de sa famille paternelle. Seule, sa mère, Marie-Madeleine Amic (1774-1852), la cousine germaine d'André Chénier, après avoir élevé son fils sut mener une existence modeste mais pleine de dignité.

M. Bigot fait la communication suivante

Pour célébrer, selon son cœur, le « Centenaire de Bigot », son ancien confrère de l'Académie et collègue du Consistoire, notre excellent et vénéré M. Benoit-Germain, a envoyé à notre Compagnie un poème français mêlé de vers patois :

Sur la terrasse d'un mazet
Voisin de l'antique Tour Magne
Je respirais, un soir, l'air pur de la campagne ;
Ma tête des soucis du jour se reposait.

Comme dix heures sonnent à l'horloge de la ville, des ombres descendent du ciel. Ce sont les amis de Bigot Pountoun, Tibloguetto, l'oncle Jacques, Matenquo, Bartélo, etc.... qui viennent voir comment les gens de Nimes se préparent à célébrer le centenaire du poète.

Le narrateur raconte que les Nimois d'aujourd'hui n'ont plus pour le travail des champs le même zèle qu'autrefois ; qu'ils ont délaissé la campagne pour les bureaux ; que les femmes ont des costumes excentriques qui excitent les vieillards. Il est vrai qu'elles ont, pendant la guerre, tenu la place des hommes.

L'auteur estime que c'est l'effet de la guerre, si les hommes oublient leurs devoirs envers la patrie ; qu'il faudrait que le poète rachalan vint redire aux hommes d'aujourd'hui les conseils et les fortes maximes qu'il leur adressait jadis dans son *Volontaire de 92* ; mais que les changements qu'on voit dans les mœurs ne sont que momentanés, que les Nimois d'aujourd'hui valent ceux d'autrefois et tiennent aussi ferme en leurs mains le drapeau de la cité.

M. Méric a fait parvenir au Bureau de l'Académie un manuscrit qu'il a reçu récemment de M. le Pasteur Destandau, membre de l'Académie de Vaucluse, et qui concerne le château de Servanes et ses propriétaires la famille Révoil, dont un des membres, l'éminent architecte a fait partie de notre Compagnie. M. Méric veut bien se charger de faire à une prochaine séance, le compte-rendu de ce travail et d'en faire connaître par la lecture de quelques extraits, les pages qui lui paraîtront les plus intéressantes.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 5 juin, à 8 heures du soir

Séance du 5 Juin 1925

Présents : MM. Coste, président ; Delamare, Coulon, Kahn, Roux, Giran, Maze!, Greif, de Loye, Bigot, Chobaut, Méric, général de Bourgon, membres résidants, Margier, Secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique la correspondance reçue depuis la dernière réunion.

M. Tuffier, correspondant à Maçon, envoie trois nouveaux sonnets et quelques pensées, dont il est l'auteur.

M. Sauveplane, compositeur de musique, pose sa candidature au prix Jules Salles.

M. Eloy Vincent demande à l'Académie le renouvellement de sa subvention aux concours poétiques de la Société félibréenne « Nemausa » dont il est le Président. Fidèle à sa tradition et pour manifester l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui touche à la littérature régionale, la Compagnie, à l'unanimité, vote comme les années précédentes, une somme de 25 fr. pour l'attribution d'un prix qui portera le nom de « Prix de l'Académie de Nimes »

M. Fernand Roux donne lecture de son rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1924.

M. le Général de Bourgon donne ensuite communication de ses « Impressions » personnelles sur la question d'Orient.

Conformément aux conclusions de sa Commission des dons et legs, l'Académie à l'unanimité, attribue

le prix Jules Salles, pour 1925, à M. Henri Sauveplane compositeur de musique, pour son œuvre musicale « La légende de l'Amandier » composée entièrement et jouée en partie à Nimes, pendant le cours de l'année écoulée.

Comme il a été décidé dans une séance antérieure le sujet proposé pour le concours de 1925 reste le même qu'en 1924 : Histoire d'une industrie de Nimes ou du Gard et la valeur du prix qui sera décerné est portée à 500 fr. Une plus large publicité sera faite par la voie de la presse à titre d'indication, sur la proposition de l'Académie M. Chobaut soumet au choix des concurrents les industries suivantes : le tournesol, de Gallargues, l'orpillage de la Cèze et du Gard, les poteries et faïences, la distillation des eaux-de-vie, les châles de Nimes, la bonneterie et les soieries, les fourches de Sauve, les mines et la métallurgie, la chaussure la confection.

La séance publique aura lieu le jeudi 11 juin à 8 h. 3/4 du soir dans la Galerie Jules Salles.

*Séance Publique du 11 Juin 1925, à 8 h. 3/4
dans la Galerie Jules Salles*

1. M. COSTE, président :

L'état de l'agriculture dans le Gard vers 1835.

2. M. FERNAND ROUX :

Travaux de l'Académie en 1924.

3. M. le GÉNÉRAL DE BOURGON :

*Impressions personnelles sur la question
d'Orient.*

4. MARGIER :

Prix Jules Salles et concours.

5. M. FÉVRIER :

Sonnets de Provence.

6. M. BIGOT :

Fable languedocienne.

Séance du 19 Juin 1925

Présents : MM. Coste, président ; Delamarre, Coulon Kahn, Roux, Mazel, Greif, Espérandieu, de Loye, Bret, Bigot, Chobaut, Méric, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Henri Sauveplane, compositeur de musique, qui remercie l'Académie d'avoir bien voulu lui accorder le prix Jules Salles de 1925 pour son œuvre lyrique « la légende de l'Amandier ».

M. Tuffier, correspondant à Mâcon, a fait parvenir un nouveau sonnet : A mon fils pour sa communion solennelle. Fête-Dieu 1925.

M. Espérandieu lit une note sur la date de l'Amphithéâtre de Nîmes. En principe, il est impossible de déterminer cette date de façon certaine. Tout ce qu'on a pu dire à cet égard n'a que la valeur d'une hypothèse.

Les Arènes de Nîmes sont contemporaines de celles d'Arles et leur ressemblent tellement qu'on peut les croire d'un même architecte, ou copiées l'une sur l'autre.

Or, un auteur récent de grand talent, M. Constans, qui, de très près, a étudié les Arènes d'Arles, n'hésite pas à les dater de la fondation de la Colonie, c'est à dire de l'an 46 avant notre ère. Que celles de Nîmes soient plus récentes, M. Espérandieu l'admet sans aucune difficulté, mais il les croit de l'époque d'Auguste et, par suite contemporaines des remparts terminés en

l'an 15 avant notre ère, de la Maison-Carrée et du Pont-du-Gard, bâtis vraisemblablement entre l'an 20 et l'an 12 et d'autres monuments rappelés par des inscriptions au nom d'Agrippa ou celui d'un de ses fils.

M. Espérandieu se fonde, pour soutenir son opinion, sur deux inscriptions qui concernent l'architecte des Arènes ou, du moins, un personnage chargé d'en bâtir une partie.

M. Espérandieu n'affirme pas que les Arènes ne sont pas postérieures au gouvernement de Tibère. Il déclare seulement que rien ne s'oppose à ce qu'elles aient été commencées beaucoup plus tôt. Il ne pense pas qu'elles puissent dater de l'époque des Flaviens, c'est-à-dire de la seconde moitié du premier siècle et il juge tout à fait inacceptable l'opinion de ceux qui les attribuent aux Antonins.

Dans une seconde note M. Espérandieu signale, au Musée lapidaire de Nîmes, un débris de sarcophage chrétien où Judas est représenté avec deux visages. D'autres débris de ce sarcophage sont à Arles et au château de Servanes, dans les Bouches du Rhône. Il n'existe aucun autre exemple de Judas à deux visages et le fragment de Nîmes est, pour cette cause, très précieux. On voit aussi par ce fragment, que l'expression si couramment employée de nos jours pour qualifier un homme fourbe n'est que la persistance d'une idée qui remonte aux premiers temps chrétiens.

La parole est donnée ensuite à M. Méric pour un compte-rendu. M. Destandau ancien pasteur de Mouries, avait écrit un important travail historique sur le domaine de Servanes, propriété de la famille Révoil. M. Méric en a extrait quelques pages pouvant intéresser l'Académie.

Le domaine de Servanes, commune de Mouriés, arrondissement d'Arles, a été créé au commencement du XV^e siècle au profit de la princesse Alix des Baux. On y a découvert nombre de reliefs antiques, couteaux de silex, bijoux anciens, poteries grecques, tombeaux de marbre sculptés de l'époque impériale romaine, monnaies de toutes les époques, surtout des monnaies grecques dites Marseillaises.

La propriété passe, en 1536, à une famille Petit-Jean Peyre ; en 1592, à une famille Nicolas Vincent ; en 1644, à un juge, Paul Anthoine Vincens ; en 1720, à une famille Le Blanc de Luveaune, dont une fille, Anne-Henriette, épouse Antoine Fleuri Révoil en 1793.

Henri Révoil, l'éminent architecte, membre de notre Académie, fut son neveu et son continuateur. Tant Henri que son fils Paul ont fait beaucoup de bien au pays en amenant les eaux de la Durance et facilitant ainsi les cultures, Henri Révoil était devenu Nimois par son mariage avec Anaïs Baragnon. Après sa mort, ses compatriotes, tant de Mouriés que de Nimes, lui ont élevé le monument que la ville de Nimes a placé à la Fontaine.

L'Académie a chargé M. Méric de remercier le pasteur Destandau. Son intéressant travail, dont il a bien voulu lui donner la primeur, a été très apprécié et vivement applaudi.

La prochaine séance est fixée au vendredi 3 juillet à 8 h 15 du soir.

Séance du 3 juillet 1925

Présents : MM. Coste, président ; Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Chanoine Albert Durand, Kahn, Roux Giran, Dr. Mazel, Bauquier, Greif, de Loye, Bret, Bigot, Chobaut, Méric, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique la correspondance.

M. le Préfet du Gard invite les membres de l'Académie à assister à la Revue des troupes de la garnison qui aura lieu à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet.

M. Tuffier, de Mâcon, envoie une suite de quatorze sonnets ayant pour titre général : « Via Crucis », et consacrés à la Passion du Christ dont les quatorze stations du Chemin de la Croix rappellent les divers épisodes.

M. Fernand Roux fait hommage d'une plaquette éditée sous le titre : Banquet, offert à M. Fernand Roux bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Nimes, à l'occasion du cinquantième de sa prestation de serment et de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Marius Vedel, de Nimes, adresse également en hommage à l'Académie, le manuscrit d'un poème en vers octosyllabiques, intitulé : « Sur les Sommets ».

M. le Maire de Nîmes, par une lettre parvenue depuis la dernière séance, avait demandé la désignation d'urgence du délégué de l'Académie à la Commission du Legs Boucher Crevecœur de Perthes. A la place de M. Coste président empêché, M. Bret, membre du bureau, a été désigné pour représenter la Compagnie dans cette Commission. M. Bret fait connaître qu'il a déjà assisté à la première réunion qui a eu lieu à la mairie.

M. Chobaut fait une communication sur le roi René de la Légende et le roi René de l'histoire. La Légende nous représente le bon roi René (1409-1480) comme un souverain pacifique, désabusé, indulgent et faible, protecteur des lettres et des arts, poète et peintre lui-même, regretté de ses sujets après sa mort. En réalité, le Roi René, très avide d'argent, ne recula devant aucun moyen pour s'en procurer ; sa violence et ses menaces, qu'il n'hésitait pas à mettre à exécution si on lui résistait, le firent craindre de ses familiers et de tous les provençaux. M. Chobaut étudie à titre d'exemple l'affaire de la baronnie d'Aubagne, dont la vente à bas prix fut extorquée par le roi Charles de Castillon, puis le procès et l'enquête qui permirent à l'héritier de ce dernier de faire annuler la vente. M. Chobaut examine enfin comment devant de pareils faits que nous révèle l'étude des documents authentiques, a pu se former la légende du bon roi René.

M. Bigot entretient ensuite l'Académie d'une petite industrie populaire, aujourd'hui disparue. On rencontrait autrefois autour des marchés et sur les places publiques, des femmes qui criaient en patois : J'ai de bons pistolets de laine. Eh ! les femmes ! Qui en

veut ? et qui vendaient sous ce nom, au prix de quatre sous, des petits carrés de molleton dont l'usage est bien connu.

L'Académie entre en vacances pour trois mois. La prochaine séance aura lieu le vendredi 9 Octobre à 5 heures du soir.

Séance du 9 Octobre 1925

Présents : MM. Coste, président ; Dr. Delamare, Coulon, Terrin, Bauquier, Dr. Delon, Espérandieu, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, chanoine Lepage, Chobaut, Méric, membres résidants, Bondurand, chanoine François Durand, membres honoraires, Margier, secrétaire perpétuel.

Excusé : M. Kahn.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès survenu à Alger au mois de Mars, de M. Desfours-Dorthe, qui a appartenu pendant de longues années à notre Compagnie, au titre de membre non résidant, et qui avait démissionné, en 1922, pour raison de santé. Il exprime à la veuve et à la famille de cet estimé confrère les regrets et les condoléances de l'Académie.

M. le Président annonce ensuite que M. le chanoine Bonnefoi vient d'être nommé vicaire général honoraire du diocèse de Nîmes, et lui adresse, au nom de ses confrères, les plus cordiales félicitations pour cette haute distinction.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Secrétaire général de la mairie de Nîmes, qui, au nom de M. le Maire de cette ville, demande l'appréciation de l'Académie sur l'ouvrage qu'a publié récemment M. le chanoine François Durand, sous le titre : « Monuments Anti-

ques de Nîmes », et que certaines personnes désireraient voir figurer dans les bibliothèques scolaires. A l'unanimité, après une courte discussion, l'Académie émet l'appréciation la plus favorable sur cet ouvrage, dont tous ses membres ont déjà pris connaissance, et dont plusieurs chapitres ont d'ailleurs été lus en séance. Elle estime qu'il peut rendre les plus grands services en répandant la connaissance de nos monuments romains trop ignorés encore même chez nos concitoyens, et qu'il mériterait en effet à tous égards, de figurer dans les bibliothèques scolaires. Avis de cette délibération sera donné à M. le Maire.

On passe aux lectures inscrites à l'ordre du jour.

M. le chanoine François Durand donne lecture de son étude sur « La tribune et les nombres sacrés aux blocs du temple de Diane ». L'erreur de Grangent concernant l'état du mur terminal du monument au dessus des trois grandes niches, nous a fait conclure à la présence d'une tribune à cet endroit. Or l'examen des blocs en place au couchant, à l'extérieur, prouve que ces pierres de quarante centimètres d'épaisseur ne sont que des quartiers vulgaires arrachés au hasard des couches de stratification calcaire, et travaillés sur un côté, celui du Temple intérieur. La partie extérieure a été laissée en ses rugosités de carrière. Ce petit local n'a donc pu être qu'une pièce dépendant des salles de jeu ou de fêtes. Ce négligé semble indiquer une œuvre hâtive et peu en rapport avec l'ensemble des constructions, que plus tard on aurait facilement remplacé par un mur digne des œuvres romaines. C'est ici encore un caractère d'inachèvement déjà remarqué dans la frise et les bossages en pierres d'attente.

L'architecte a cependant veillé, dans ces assises simulées et non réelles au triomphe des nombres sacrés : *sept, six et treize*, au-dessus des grandes niches.

Un parrallèle étonnant est ici établi pour la concordance de ces mêmes nombres sacrés : 1° au développement total des surfaces bâties depuis le sol ou pavé, au Nord, jusqu'au sol ou pavé au midi en comprenant murs et voutes ; 2° à la disposition des blocs de la porte 3° de même, au mur de la facade.

L'auteur termine sa communication en appelant l'attention des hommes d'art sur la nécessité de continuer les réparations, si habilement conçues et exécutées au siècle dernier troiscolumnes manquant vers le fond ; à droite de la salle. Leur absence donne à cette partie du monument, la seule vraiment intéressante pour les visiteurs, un défaut d'équilibre frappant, soit pour l'entablement porté sur le vide, soit pour les niches, dont les trumeaux intermédiaires heurtent le goût par leur nudité et leur dureté de lignes. La dépense serait peu élevée.

M. Bondurand entretient l'Académie des « Jeux de hasard à Nimes en 1801 » . Cinq lettres du Préfet Dubois au maire de Nimes, pressantes et indignées ; un arrêté du maire ; un mémoire sur timbre adressé au Préfet par Martin Daniel, de ton fort différent et d'un spirituel optimisme, jettent des clartés contradictoires sur une situation déplorable suivant le préfet susceptible de devenir alarmante suivant Martin Daniel, qui offre au préfet 36.000 francs par an pour obtenir le monopole de trois ou quatre salons de jeux à l'instar de Paris. Le préfet aura dès lors de quoi soulager les malheureux et payer la police. Cette

curieuse proposition n'eut pas de suite, et les tripots continuèrent à se tenir ouvertement à Nîmes, notamment chez la veuve Lacan, dite Via.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et la prochaine réunion fixée au vendredi 23 octobre, à 17 heures.

Séance du 23 octobre 1925.

Présents : MM. Coste, président. Lavergne, Coulon, Trial, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Roux, Giran, Greif, Espérandieu, de Loye, Bret, Lacombe, Bigot, Chobaut, Méric, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Georges Maurin, membre honoraire de l'Académie décédé à Sarrians (Vaucluse), le 17 octobre. Il rappelle la grande place que notre distingué confrère avait tenue pendant de longues années dans notre Compagnie, où il était entré en 1885 comme membre résidant, le rôle de premier plan qu'il y avait joué, les sympathies unanimes qu'il s'y était acquises, son immense érudition, le grand nombre et l'importance de ses travaux sur les sujets les plus variés, principalement sur l'histoire et l'archéologie locales. Il exprime les regrets que cette perte cause à l'Académie et au nom de celle-ci, adresse à la famille les plus vives condoléances.

M. le Président annonce également le décès de Monsieur Henri Delon, frère de notre excellent confrère M. le Dr Delon, qu'il assure de toutes les sympathies à l'occasion du deuil qui les frappe.

Il est fait hommage à l'Académie, par ses auteurs, Mme Madeleine Rieu et M. Guil d'un recueil de 50 chants variés (paroles et musique) à l'usage des Eco-

les primaires, Lycées et Collèges, publié sous le titre : « Rythmes et Chansons ». M. le Président remercie et l'on décide de prier M. Eloy-Vincent de faire le compte-rendu de cet ouvrage dans une prochaine séance.

Dans une fort intéressante causerie illustrée par de nombreux dessins et photographies qu'il fait passer sous les yeux de l'Assemblée, M. le Commandant Espérandieu nous entretient du dieu Nemausus.

M. Paul Giran fait une communication sur les habitations à bon marché et les familles nombreuses.

L'Office Public des Habitations à bon marché pour le département du Gard a été créé par décret ministériel du 18 mai 1922. Il est administré par un Conseil de 18 membres nommés par arrêté préfectoral et a son siège à Nîmes dans la nouvelle Maison de l'Agriculture, place Questel.

L'Office que le Conseil Général a doté de larges subventions a aussi trouvé, auprès de la ville de Nîmes, sous forme de prêts amortissables à intérêts réduits, un concours financier important ; ces concours lui ont permis d'obtenir du gouvernement les sommes nécessaires pour entreprendre et mener à bien un vaste programme de constructions.

Un groupe de six maisons s'élève déjà dans le quartier de Grézan ; un autre plus important route d'Arles ; enfin un autre groupe de quatre maisons est en voie de construction à Alais, quartier du Pont de Grabieux, route de Salindres, et sera probablement terminé au printemps de 1926.

Toutes ces maisons sont semblables ; destinées aux personnes vivant de leur salaire, et par priorité aux familles nombreuses ; elles sont formées d'un rez-de-

chaussée surélevé entouré d'un petit jardin d'environ 150 m² et comprenant 4 pièces toutes indépendantes : une cuisine avec débarras, une chambre pour les parents, une pour les filles, une pour les garçons, enfin un couloir central donnant accès à des W.C. à l'anglaise.

Le loyer annuel est de 900 francs, largement réduit par le produit du jardin potager qui, bien entretenu, peut assurer à peu de choses près l'alimentation, en légumes frais, de toute la famille.

Les maisons construites à Nîmes ont toutes été occupées dès leur achèvement ; celles d'Alès le seront aussitôt terminées ; malheureusement l'Office n'a pu répondre que dans des proportions bien faibles aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées ; aussi de nouveaux projets de construction sont-ils en ce moment à l'étude qui permettront d'offrir bientôt aux familles nombreuses du département une soixantaine de logements hygiéniques du même genre que ceux déjà occupés où l'air et la lumière largement distribués assurent à leurs jeunes habitants une vigoureuse santé en même temps qu'une vie facile et heureuse à toute la famille réunie dans un intérieur agréable et riant.

Et la conclusion s'impose aussitôt : Elevons à l'entrée des grandes villes de France des groupes de maisons semblables et la race qu'on dit menacée d'anémie ne tardera pas à refleurir plus vigoureuse et plus nombreuse pour un nouvel essort de notre patrie vers de plus hautes destinées.

Puissent les Offices d'Habitation à Bon Marché y contribuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine réunion fixée au vendredi 6 novembre à 17 heures.

Séance du 6 novembre 1925

Présents : MM. Coste, président ; Lavergne, Coulon, chanoine Albert Durand, Kahn, Roux, général d'Entraiques, Giran, Bauquier, Delon, Costier, Lacombe, Bigot, Chobaut, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. de Loye et Méric.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de M. Albert Roux, membre correspondant à Sanilhac (Gard) qui envoie à la Compagnie une pièce de vers ayant pour titre : « Rimes perdues » .

Au nom de l'auteur, M. Germain Roux, président de la Société Viticole de Manduel, M. Albert Roux adresse également une brochure publiée en 1912, sous le titre : « Question sociale. La désertion des campagnes et la Société Viticole de Manduel. »

Par l'intermédiaire de M. Coulon, membre résidant, M. Ferdinand Boyer, membre correspondant à Rome, a fait parvenir son étude sur les bibliothèques Stendhaliennes à Civita-Vecchia et à Rome dont il fait hommage à l'Académie.

M. le président remercie les auteurs et l'on passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. Chobaut, archiviste départemental, lit une étude sur la Société des Amis de la Constitution, puis Société populaire d'Aiguesvives, fondée le 7 juillet 1790, pour la

défense et la mise en œuvre de la Constitution nouvelle. La Société d'Aiguesvives fut toujours, à travers bien des vicissitudes un ardent foyer de patriotisme et de démocratie. Pierre et Jacques Doumergue, arrière-grand-père et arrière-grand-oncle de M. le Président de la République, en firent partie. La Société cessa de se réunir après le 16 octobre 1794 ; alors que commençait la réaction thermidorienne.

M. Bigot donne un compte-rendu détaillé de la nouvelle de Mlle Dode : « Niue de festo calendalo », drame nimois en trois actes, dont l'action se passe en 1844. Après une analyse de la pièce dont il nous présente un résumé fidèle M. Bigot conclut en ces termes : « Tel est ce drame familial dont l'intérêt est dans le développement naturel des sentiments .On reste étonné de voir la médiocrité des personnages et leur grandeur morale. Ils paraissent d'autant plus grands qu'ils sont plus près de la nature. On se croirait presque transporté au Moyen-Age, au temps des miracles et des moralités, car ce drame est essentiellement local comme sujet, comme personnages, comme développement dramatique».

M. Giran fait connaître les résultats de l'enquête qui lui avait été confiée dans la précédente séance concernant la famille Granier, du Grau-du-Roi, qui se propose de solliciter de l'Académie Française un des prix Cognacq-Jay ou Etienne Lamy et s'est adressée dans ce but à notre Compagnie pour avoir certains renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine réunion fixée au vendredi 20 novembre à 17 heures.

Séance du 20 novembre 1925

Présents : MM. de Valavieille, présidant la séance en remplacement de M. Coste, président, excusé ; Dr. Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Roux, Eloy-Vincent, général d'Entragues, Portal, Dr. Mazel, Bauquier, Dr. Delon, Greif, Espérandieu, Bret, Bigot, chanoine Lepage, Chobaut, Méric, général de Bourgon, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. chanoine Brunel, de Loye.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique la correspondance.

Mme Martinazzo-Gandin, membre correspondant à Bessèges adresse deux pièces de vers « Tristesse » et « Pensée d'Automne ». Il en sera donné lecture à l'une des plus prochaines séances.

M. le maire de Nîmes demande que les Mémoires de l'Académie soient adressées, au moment de leur publication à M. le docteur Korel Baxa, maire de Prague, et à M. le docteur Louis Vanek, premier vice-maire de cette ville, à qui le Conseil municipal a récemment conféré le titre de « citoyens de la ville de Nîmes ». Désirant contribuer pour sa part à resserrer les liens intellectuels qui unissent la France et la Tchéco-Slovaquie, et tout spécialement notre cité à la capitale de ce dernier pays, la Compagnie accueille avec la plus grande faveur la demande de M. le maire de Nîmes

et décide à l'unanimité, d'adresser régulièrement à l'avenir, le volume de ses mémoires au maire et au premier vice-maire de la ville de Prague.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau deux ouvrages de M. l'abbé Bruyère, vicaire à la Cathédrale de Nîmes, consacrés l'un au poète Jean Reboul, l'autre à Mgr Plantier évêque de Nîmes. Il donne lecture d'une lettre de l'auteur qui pose sa candidature au prix Jules Salles.

On passe ensuite aux communications inscrites à l'ordre du jour.

M. Bauquier parle d'un projet de monument à Séguier, dû à Grangent, en 1822. Il fait passer sous les yeux de l'assemblée un beau dessin de ce monument qui dev ait être érigé dans la Maison Carrée transformée en musée. Certaines circonstances en empêchèrent l'exécution, M. Bauquier se déplore et exprime le désir de voir reprendre un projet destiné à glorifier la mémoire d'un des plus illustres enfants de notre cité. L'Académie dont Séguier fût le bienfaiteur et l'un des membres les plus éminents, donne une approbation unanime à l'heureuse pensée de notre confrère. La question est renvoyée à l'examen du Bureau.

M. Chobaut, archiviste départemental, fait une communication sur l'histoire de l'Académie de Nîmes à l'époque du Premier Empire. Réformée en 1801, par l'initiative du Préfet J-B Dubois, sous la dénomination de Lycée du département du Gard, elle prit, en 1803, le nom d'Académie du Gard. M. Chobaut donne lecture de plusieurs documents des archives départementales concernant l'Académie, de 1801 à 1807. Le Gouvernement

impérial dirigea l'activité de l'Académie vers la description statistique du département, l'étude de ses antiquités et l'histoire locale.

M. Eloy-Vincent fait son rapport sur le recueil de chant à l'usage des écoles primaires, lycées et collèges, récemment publié par Mlle Madeleine Rieu et M. Guil, sous le titre « Rythmes et Chansons ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine réunion fixée au vendredi 4 décembre à 17 heures.

Séance du 4 décembre 1925

Présents : MM. G. Coste, président ; Delamare Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Peyron, Kahn, Giran, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Bret, chanoine Lepage, Méric, général de Bourgon, membres résidants, Margier, secrétaire perpétuel.

Excusé : M. le chanoine Albert Durand.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur le rapport de la Commission des Anciens Présidents et après constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par le Règlement, M. Chabaud, professeur de l'Ecole Constantinienne à Arles, Conservateur du « Museon Arlaten », est élu à l'unanimité membre correspondant.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fliche, professeur de la Faculté des Lettres de Montpellier, relative à la création d'une Fédération régionale destinée à grouper tous ceux qui dans notre région universitaire s'adonnent aux recherches historiques. L'Académie, entrant entièrement dans les vues de l'éminent professeur de Montpellier, donne avec empressement son adhésion de principe à la Fédération dont il a pris l'initiative.

M. le docteur Delon fait une communication sur le sujet suivant : « Un nouvel agent de guérison, le bactériophage ou ultra-microbe invisible ». Sous ce titre, il rend compte d'une importante découverte faite par un savant français, M. d'Hérelle, de l'Institut Pasteur.

Le bactériophage est un microbe tellement minuscule qu'il est invisible ; il possède la merveilleuse propriété de détruire certains germes pathogènes, c'est-à-dire producteurs des maladies contagieuses. Quand un malade entre en convalescence, c'est parce que les bactériophages l'ont emporté sur le microbe nuisible ; c'est donc un agent important de guérison spontanée, au contraire, dans les cas mortels, le bactériophage n'apparaît jamais. Le malade meurt parce que ce dernier a fait défaut.

Cette observation a donc suggéré l'idée de l'employer comme moyen de préservation et comme moyen de cure. On empêche le développement de certaines épidémies, en injectant des cultures de bactériophages aux sujets menacés. Cette méthode employée pour combattre quelques épizooties a donné d'éclatants succès.

Fait plus important encore : on arrête radicalement certaines maladies infectieuses de l'homme en faisant absorber au malade dès le début de l'affection, des cultures de bactériophages.

De nombreux chercheurs travaillent pour étendre le champ d'activité du microbe de d'Hérelle.

C'est donc une voie nouvelle que cet expérimentateur a ouvert à la médecine contemporaine.

M. le chanoine Bonnefoi lit une étude sur « H. Fabre, son génie d'observation ». Il rappelle les fêtes du centenaire célébrées à Sérignan, le 29 juillet 1924, sous la présidence de M. Mangin, directeur du Muséum, délégué du Ministère de l'Instruction publique. Puis il évoque le souvenir d'une visite qu'il fit lui-même au fameux « Harmas », et de l'accueil qu'il reçut du maître dont le laboratoire, les collections, le jardin, la conversation surtout révélaient le génie d'observation.

Ce fut une étude de l'entomologiste Léon Dufour, qui mit Fabre sur le chemin qui devait le conduire à la gloire. Dufour avait observé les mœurs d'un hyménoptère fouisseur, du genre *Cerceris*, qui approvisionne ses larves de buprestes. Il décrit le combat d'un cerceris et d'un bupreste, le soin que prend l'hyménoptère de creuser une galerie pour y enfermer, dans des cellules les buprestes qui doivent servir de pâture aux jeunes larves. Il est porté à croire que les cerceris tuent le bupreste, mais en lui inoculant un liquide qui en retardera la décomposition.

Fabre reprend le problème et en trouve la solution. Ses observations portent sur une autre espèce de cerceris, qui chasse, pour la nourriture de ses larves, les charançons. Il enlève au cerceris le charançon frappé par l'aiguillon venimeux, puis ayant soumis ce dernier insecte à l'action des vapeurs de benzine d'abord, d'un courant électrique ensuite, il constate, aux mouvements des antennes, des pattes, qui reviennent progressivement que la vie est certainement conservée.

Fabre remarque que l'aiguillon atteint trois centres nerveux d'où dépendent les mouvements de l'insecte. Avec un aiguillon artificiel, il fait quelques piqûres semblables à des charançons vivants ; il leur inocule ainsi des solutions d'ammoniaque habilement dosées et obtient des paralysies plus ou moins prolongées.

De ces observations et de ces expériences, il déduit les conclusions suivantes : 1. La paralysie des centres nerveux explique à la fois l'immobilité de l'insecte, qui sera peu à peu dévoré par les larves et l'incorruptibilité momentanée qui assurera une nourriture saine ;

2. Les cerceris, dans leur lutte contre les charançons,

se conforment à ce que pourraient seules leur apprendre l'anatomie et la physiologie les plus savantes.

Et Fabre ajoute : « Vainement, on s'efforcerait de ne voir là que des concordances fortuites. Ce n'est pas par le hasard que s'explique de telles harmonies.... »

En raison de l'heure, la lecture de la deuxième partie de cette étude est renvoyée à la prochaine réunion fixée au 18 décembre, à 17 heures, et la séance est levée.

Séance du 18 Décembre 1925

Présents : MM. G. Coste, président ; Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Peyron, Kahn, Roux, Giran, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Costier, Bret, Bigot, chanoine Lepage, Méric, général de Bourgon, membres résidants, Lacombe, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de remerciements de M. Chabaud, nommé membre correspondant à la dernière séance.

Mlle Elizabeth Dode est élue membre correspondant à l'unanimité.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. Max-Raphel. L'Académie ratifiant à l'unanimité les propositions de sa Commission des dons et legs, répartit de la manière suivante les fonds provenant du Legs Maumennet ; 300 fr. à M. Durand ; 400 fr. à M. Bernard ; 500 fr. à M. Soulier ; 300 fr. à M. Louis Paut.

Elle attribue le prix de 1.000 fr. de la donation Dono-Andriano à M. Jean Guiraud, élève des Beaux-Arts, de Paris.

L'Académie est appelée ensuite à statuer sur l'attribution du prix Jules Salles.

Elle est saisie de deux demandes : l'une de M. Thouzellier, professeur d'harmonie au Conservatoire, maître de Chapelle à l'Eglise St-Baudile, auteur d'une œuvre

musicale (trio pour piano, violon et violoncelle) composée à Nîmes au cours de l'année ; l'autre de M. l'Abbé Bruyère, vicaire à la Cathédrale de Nîmes, qui a présenté les deux thèses pour le Doctorat ès-lettres, qu'il a soutenues avec succès ces jours derniers devant l'Université de Montpellier et qui sont consacrées l'une au poète Reboul, l'autre à Mgr. Plantier, évêque de Nîmes.

La Compagnie, adoptant les conclusions du rapporteur M. Max Raphel conformes aux propositions de la Commission, décide à raison de la valeur et de l'intérêt réel des œuvres présentées et de la sympathie dont jouissent les deux personnalités en présence, d'augmenter la valeur du prix Jules Salles d'une somme de 100 fr. à prendre sur les arrérages restés disponibles de la Fondation Maumenet, ce qui la portera à 400 fr., et de partager cette somme, par parts égales, entre les deux candidats, MM. l'Abbé Bruyère et Thouzellier.

On passe aux communications inscrites à l'ordre du jour.

M. le chanoine Bonnefoi continue sa lecture sur Henri Fabre, H. Fabre réfute victorieusement Eresme, Darwin. Dans une traduction de l'ouvrage du savant anglais, il lit un fait et une interprétation qui le surprennent. Darwin aurait vu un sphex attaquer une mouche, lui couper la tête, l'abdomen et s'envoler en n'emportant que le thorax et les ailes. Mais le vent soufflait, le sphex tourbillonnait sur lui-même, ne pouvait avancer, tombait sur le sol, coupait les ailes de la mouche et, ne gardant que le thorax, reprenait hardiment son nid. Ce fait, disait Darwin, portait les signes manifestes du raisonnement. Le sphex avait saisi le rapport de l'effet à la cause : l'effet c'est la résistance qu'il éprouvait, la

cause c'était l'étendue de la proie aux prises avec l'air. Pour diminuer la résistance, il fallait couper les ailes ; c'est ce que la raison de l'insecte avait dicté.

Henri Fabre ne craignit pas d'avancer que Darwin se trompait doublement : 1. Il ne devait pas avoir vu un sphex attaquer une mouche ; 2. L'insecte qui avait frappé la mouche agissait par instinct et non par raison. M. Bonnefoi rappelle les observations et les expériences par lesquelles il le prouva. Ce sont les guêpes qui attaquent les mouches pour préparer la becquée de leurs larves. Fabre décrit dans tous ses détails le combat que se livrent ces insectes dans le gazon, à l'abri du vent ; les ailes sont coupées parce qu'elles ne peuvent pas servir de nourriture aux larves. Il élève par une becquée semblable des larves dont il s'est emparé.

Charles Darwin, petit-fils du savant anglais écrivait à Fabre pour reconnaître que le traducteur s'était trompé en prenant le mot sphex pour celui de guêpe. Un premier point acquis, il restait à prouver que l'interprétation donnée était fautive. Fabre décrit le combat du sphex à ailes jaunes contre le grillon, du sphex à bordures blanches contre le criquet et du sphex languedocien contre les éphippigères. Comme les cerceris, les sphex frappent leurs victimes de leur aiguillon venimeux pour en assurer l'immobilité et en retarder la décomposition en les laissant vivantes.

La construction des cellules, l'éclosion des larves, le développement des larves, le tissage du cocon, les transformations, tout révèle l'instinct, cette loi mystérieuse à laquelle les insectes obéissent et que leur a donnée la sagesse du Créateur. Aussi, quand on demandait à Henri Fabre s'il croyait en Dieu, il n'hésitait pas à répondre : « Dieu je le vois ».

M. Bret a extrait d'un carnet de route, déposé au Musée du Vieux-Nîmes, les impressions intéressantes, parfois amusantes d'un soldat de la Restauration.

Un enfant de Nîmes, Victor Mazoyer, incorporé comme sapeur au 1^{er} régiment du corps de génie à Montpellier part pour la guerre d'Espagne avec son régiment le 19 février 1823 et arrive à Madrid par étapes, sans escarmouches. Les 50.000 hommes du corps expéditionnaire étaient sous les ordres du duc d'Angoulême et du maréchal Oudinot. Ce militaire décrit d'une façon très brève toutes les villes qu'il traversa. Dans la capitale, les Français furent reçus avec joie : « Les bourgeois se jetaient dans nos bras en criant : « Vivent les Français qui sont nos libérateurs ». Ce fut le premier contact des troupes françaises avec l'ennemi. Celui-ci avait fui à Cadix emmenant le roi Philippe VII prisonnier. Les troupes font le siège de cette place et ramènent le roi à Madrid. De là, Mazoyer repart pour faire le siège de Pampelune. Après six jours de bombardement, la place se rend, et brave sapeur inscrit sur son carnet les émotions qu'il ressentit en entrant dans la ville saccagée. Il repart pour Lérida, mais la ville s'étant rendue à l'annonce seule de l'arrivée des Français, les troupes retournent sur leurs pas et rentrent en France par St-Sébastien et Irun.

De retour à Montpellier le régiment de Mazoyer est envoyé à Arras pour y tenir garnison. C'est de cette ville que le régiment part pour Reims, pour faire escorte au roi Charles X qui doit y être sacré le 29 mai 1825. Le sapeur note les détails du cortège qu'il voit défiler devant lui. Le roi passe la revue monté sur un cheval blanc tout garni d'or et d'argent et portant une épée toute garnie de diamants.

Après quelque temps de tranquillité il est versé au

8^e d'artillerie à Toulouse, puis au 10^e à Avignon et, enfin se rend à Toulon pour attendre son tour d'embarquement pour l'armée d'Afrique qui doit aller faire le siège de Bougie. Le sapeur note consciencieusement toutes les batailles auxquelles il assista et nous dépeint son bonheur de quitter la terre de France dans l'espoir de la couvrir de lauriers, à son retour. Après la campagne il rentre dans ses foyers à Nîmes.

Le canet de route contient aussi une chanson composée par le sapeur lui-même. Les rimes en sont fantaisistes, les pieds d'un nombre illimité, mais elle montre bien l'enthousiasme du soldat français à cette époque. Les neuf couplets font chacun l'éloge d'un des corps de troupes qui ont participé à la conquête. Le dernier est consacré à la légion étrangère, composée surtout de Polonais. Vivent les enfants de Varsovie !

M. Bauquier entretient l'Académie d'une récente découverte archéologique faite au boulevard de la République. Certains objets précieux contenus dans le tombeau mis à jour paraissent avoir disparu. M. Bauquier demande à l'Académie de bien vouloir faire une démarche pour obtenir une plus stricte application de la loi.

La prochaine séance est fixée au vendredi 8 janvier 1926 à 17 heures.

Séance du 8 Janvier 1926

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Costé, président.

Étaient présents : MM. Delamarre, chanoine Bonnefoi, Coulon, Trial, Bosc, Kahn, Roux, Giran, Delon, chanoine A. Durand, Mazel, Bauquier, Général d'Entraigues, Terrin, Espérandieu, Costier, de Loye, Cabanès, Bret, Bigot, Chobaut, Méric, Général de Bourgon, Lacombe, secrétaire adjoint.

Excusés : MM. de Valavieille, Eloy Vincent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé à l'élection du bureau pour l'année 1926. M. de Valavieille est élu président à l'unanimité des 25 membres présents. Par le même nombre de suffrages, M. Eloy Vincent est élu vice-président.

M. le Président communique une lettre de remerciements de Mlle Elisabeth Dode élue membre correspondante à la dernière séance.

M. Georges Bellerive, avocat à Québec, fait hommage à l'Académie, d'une plaquette ayant pour titre : Artistes-peintres canadiens français, dont il est l'auteur.

M. le docteur Delamarre fait une communication sur la grotte sépulcrale néolithique du docteur Jullian près de Beaucaire.

En 1922, le docteur Jullian et M. Ferrand, agent-voyer cantonal, exploraient une grotte sépulcrale près de Beaucaire, que ce dernier venait de mettre à jour. Là, 32 cadavres avaient été ensevelis sous un amas de terre, et de pierres plates à des niveaux différents. Couchés côte à

côte, en rayons de roue, ils avaient la tête tournée vers le fond de la grotte et les pieds tournés vers l'ouverture extérieure. Ces restes appartenaient à des personnes de haute taille : 1m.70 de leur vivant, leur tête était très ronde, plus même que celle des Auvergnats de nos jours et présentaient une déformation artificielle qui leur donnait une forme oblique ; une moitié de crâne est portée en avant et la moitié opposée paraît projetée en arrière. Cette déformation n'a été jusqu'ici constatée nulle part à cette époque.

D'où venait cette tribu unique en son genre ? On peut approximativement fixer son arrivée chez nous vers l'an 2.500 avant Jésus-Christ et son point de départ à la côte occidentale des Balkans. Ce sont, de nos jours, les Albanais qui ressemblent le plus à ces anciens émigrants ; comme eux, ils ont une taille moyenne élevée, la tête très ronde, la face allongée, et le nez droit et fin. Les squelettes que l'on possède des néolithiques de la côte occidentale ou adriatique des Balkans, qui va de Trieste au cap Matapan, sont absolument semblables à ceux que nous retrouvons dans la grotte du docteur Julian.

Il est ensuite donné lecture de deux pièces de vers de Mme Martinazzo-Gandin « Tristesse et Pensée d'Automne ».

La prochaine séance est fixée au 22 Janvier 1926 à 17 heures.

Compte Rendu Financier de l'exercice 1925

M. Bret lit le compte rendu financier de l'exercice 1925 :

Messieurs,

La trésorerie de votre Compagnie se décompose, comme vous le sa vez, en deux parties bien distinctes. D'abord, les modestes revenus provenant des baux, cotisations et subventions permettant de subvenir à vos besoins, et ensuite les legs divers dont les revenus sont affectés à des prix. Ces dernières sommes n'augmentent pas vos ressources et font l'objet d'une comptabilité spéciale.

Au 1^{er} Janvier 1925 , j'avais en caisse un solde créditeur

de	928 70
Les recettes s'étant élevées à	6.160 75
J'avais à ma disposition	7.089 45
J'ai payé par ma caisse	6.219 70
Je repars donc avec un solde créditeur de	<u>869 75</u>

au 1^{er} janvier 1926.

Mais pour vous donner la situation exacte de votre trésorerie particulière, je dois défalquer les sommes sorties exceptionnellement de ma caisse pour payer

certain prix, et ajouter les chèques que je délivre en paiement à certains fournisseurs et qui sont réglés par la Banque Deymié.

Votre situation véritable se modifie donc de la façon suivante.

Recettes :

Cotisations diverses	1.700 50	
Loyers	1.486 75	
Subvention du Département.....	1.000 »	
Subvention de la Ville	1.200 »	
Vente de bulletins.....	38 »	
	<hr/>	
Soit	5.425 25	5.425 25
	<hr/> <hr/>	

D'autre part vos dépenses se décomposent de la façon suivante :

Frais de la bibliothèque : envois de bulletins, timbres et fournitures diverses.....	158 65	
Frais de M ^{me} Challier pour le petit entretien de l'Hôtel et assurances.....	699 70	
Facture Roulle, électricien.....	306 20	
Chastanier, imprimeur, Mémoires, bulletins, affiches, etc.....	1 412 »	
Impositions.....	1.549 35	
	<hr/>	
Soit	4.125 90	4.125 90
	<hr/> <hr/>	
qui vous donne un excédent de.....		1.299 35
		<hr/> <hr/>

Autrefois deux banques assuraient le service des legs : La banque Arnaud-Gaidan et la banque Dey-

mié. Aujourd'hui, seule, la banque Deymié est chargée de ce service. Il ne reste plus qu'un compte créditeur insignifiant à la banque Arnaud.

Votre situation dans les banques était la suivante au 1^{er} janvier 1926 :

Banque Arnaud-Gaidan, solde créditeur	80 35
Banque Deymié.....	<u>6.463 35</u>
Soit.....	<u><u>6.543 70</u></u>

Ce crédit provient des intérêts des titres en dépôt et sert au paiement des prix.

Ces titres sont les suivants :

Rente Française 3 ⁰ / ₁₀₀ N	2.833 à 49 80.....	46.553 99
Rente Française 3 ⁰ / ₁₀₀ (Sabatier)	1.471	2.415 70
Rente Russe 4 ⁰ / ₁₀₀ 1889	80	200 »
Fusion 3 ⁰ / ₁₀₀ N	6 à 221	1.326 »
Bons Décennaux P.L.M. 6 ⁰ / ₁₀₀	8 à 457	3.656 »
Bons Défense Nationale, échéance 23 janvier 1926	20.000	20.000 »
Bons Défense Nationale, échéance 7 novembre 1926	10 000	<u>10.000 »</u>
Soit un capital au cours du jour de.....		<u><u>84.151 69</u></u>

Vous avez pu ainsi verser les prix suivants :

M. Paut.....	1.000
M. Carbonnel.....	400
M. Soulier.....	<u>500</u>
à reporter.....	1.900

report.....	1.900
M. Fabre.....	400
M. Guiraud.....	500
M. Durand.....	300
M. Brunel.....	300
M ^{me} Deloche.....	500
M. Sauveplane.....	300
Soit.....	<u>4.000</u>

Il ne me reste plus qu'à vous parler du service des jetons.

J'ai reçu dans le courant de l'année :

281 jetons B représentant.....	140 25
29 jetons AR représentant.....	101 50
Soit.....	<u>241 75</u>

que j'ai perçu en moins sur le montant des cotisations.

J'en ai distribué B.....	326
» » AR.....	18

Soit une somme de 226 francs que je pe cevrai en moins sur le montant des cotisations de l'année courante, s'ils me sont tous présentés.

Telle est, Messieurs, la situation de votre trésorerie dont j'ai l'honneur de soumettre les comptes à votre approbation.

Séance du 22 Janvier 1926

La séance est ouverte à 17 h., sous la Présidence de M. Coste. Étaient présents : MM. de Valavieille, Bret, Bigot, chanoine A. Durand, Lepage, Bonnefoi, MM. Eloy Vincent, De Loye, Chobaut, Costier, Méric, Dr. Mazel, général d'Entraigues, Coulon, Kahn, Raphaël, Greif, aLvergne, Trial, Dr. Delamare, Giran, Roux, Bauquier, Lacombe secrétaire adjoint.

Il est procédé à l'installation du bureau pour l'année 1926. M. Gustave Coste, président sortant, veut, avant de céder le fauteuil à M. de Valavieille, exprimer à ses confrères ses remerciements pour la bienveillance qu'ils lui ont témoignée au cours de son année de présidence. Il tient aussi à saluer les nouveaux élus, M. de Valavieille, auquel le rattachent des liens de vieille confraternité, et M. Eloy Vincent, le nouveau vice-président.

M. de Valavieille remercie M. Coste, il remercie également ses confrères du grand honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la présidence. Il les assure de son plus cordial dévouement ; il consacrera toute son activité au développement et à la prospérité de la Compagnie, s'inspirant pour cela de l'exemple de ses éminents prédécesseurs. Il se fait l'interprète de tous pour féliciter M. Eloy Vincent, qu'il est heureux d'avoir comme vice-président, et pour envoyer au très distingué et très sympathique secrétaire perpétuel, M. Margier, absent pour cause d'indisposition, les vœux les plus cordiaux de prompt rétablissement.

M. Max Raphael fait hommage, au nom du Comité Ernest Denis, d'un exemplaire de la revue « Le Monde Slave. »

M. Bret fait connaître le décès de M. Fernand Devise, membre correspondant.

L'Académie adresse ses félicitations à M. le chanoine Rédier, membre correspondant, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Méric donne lecture d'une communication sur un exemplaire du Tiers Livre de Pantagruel et ses possesseurs depuis le 16^e siècle jusqu'à nos jours.

Quand un bibliophile recherche un livre, il se porte en général sur un bel exemplaire avoisinant l'irréprochable.

Pour qu'un livre ancien nous arrive en pareil état, il faut qu'il ne soit passé qu'en des mains soigneuses, pieuses même.

S'il porte des marques d'origine célèbre, sa valeur s'en trouve notablement augmentée ; sa valeur est plus grande encore, naturellement, si l'œuvre décrite est de haute qualité et si l'édition est rare.

Ces qualités se trouvent réunies dans un exemplaire présenté de la troisième édition du « Tiers Livre de Pantagruel », portant la date de 1546 et sortant de chez Pierre de Tours, éditeur à Lyon.

On en connaît un très petit nombre d'exemplaires.

La première reliure faite aux premières armes de de Thou date de 1580 environ.

L'exemplaire resta à peu près cent ans dans la famille de Thou, puis passa chez Ménage dont il porte l'ex-libris et plusieurs annotations importantes. De chez Ménage il passa à la Maison Professe des Jésuites de Paris. Il traversa la Manche en 1773 avec les membres de la Compagnie de Jésus. Il fut alors vendu à un certain « Lang », noble inconnu. De chez Lang il entre chez Richard Heher ; le baron Pichon l'a acheté à la vente

Heher et son présent possesseur l'a acheté à la vente du baron Pichon en 1897.

Comme le dos manquait à la reliure, le baron Pichon l'avait fait relier à nouveau en 1875 par ChamballeDuin.

Il est en maroquin bleu et les deux anciens plats aux armes de de Thou ont servi à doubler les plats actuels de la reliure.

Il est très rare de trouver la suite ininterrompue des possesseurs d'un livre précieux depuis le 18^e siècle à nos jours, tout en conservant les marques de possession de tous ses détenteurs.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Fabre, membre non résidant sur « un essai d'Union sacrée à Uzès en 1790 ; son échec ». M. Fabre fait d'abord un rapide récit des mouvements légers qui agitèrent Uzès au printemps de 1790. Puis, sur l'initiative de M. de Trinquelague, maire d'Uzès, fut fondé un Comité de paix pour le maintien de la concorde entre les citoyens d'opinions et de croyances différentes. Le 25 juillet 1790, 246 délégués des communes du district d'Uzès prêtèrent un véritable serment d'union sacrée. La lecture de ce travail documenté et consciencieux sera achevée à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. Bauquier, l'Académie vote des félicitations à M. Ortuno, pour le don qu'il a fait au Musée lapidaire du mobilier funéraire composant la sépulture romaine découverte dans un terrain lui appartenant.

La prochaine séance est fixée au 5 février à 17 heures.

Séance du 5 Février 1926

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M. de Vallavieille. Etaient présents : MM. Delamare, Gérard Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Trial, Kahn, Roux, Coste, Eloy-Vincent, général d'Entraigues, Giran, Dr Mazel, Bauquier, Delon, Greiff, Espérandieu, Bret, Bigot, général de Bourgon, chanoine F. Durand.

Après la lecture du procès-verbal M. le Président adresse, au nom de la Compagnie, ses compliments de condoléance à M. Chobaut, à l'occasion du décès de son père.

Il adresse ensuite ses félicitations à M. Méric au sujet du mariage de son fils, et à M. Michel Pons pour le mariage de sa fille.

Il fait part du décès de M. Daumet, membre correspondant ; et nous donne de meilleures nouvelles de la santé du secrétaire perpétuel à l'Académie.

Les membres des anciennes commissions sont maintenus dans leurs fonctions.

M. Espérandieu fait hommage à l'Académie du Tome IX de son remarquable ouvrage sur les bas-reliefs de la Gaule.

La Faculté d'Aix fait parvenir à la Compagnie trois fascicules de ses Annales.

M. le chanoine François Durand communique son étude sur trois inscriptions du Musée épigraphique. La première est une épitaphe terminée par la supplication habituelle : priez pour mon âme. Ecrit en languedocien, le texte porte : P. Marma. Ce n'est point un nom, Pierre

Marma, c'est la fin d'une supplication mortuaire : per ma arma, c'est-à-dire : pour mon âme. Le lapicide a oublié l'apostrophe : M'arma.

La deuxième inscription est d'un chanoine de la cathédrale, né à Vallabrègues. La pierre porte un vers hexamètre : « Sum jam tu quod eris, pro me, precor, ipse, précéris — je suis déjà ce que tu seras, pour moi, de grâce, fais une prière. » Vallabrègues est ici écrit Valabrega, avec un seul L, vraie orthographe d'origine gauloise, tandis que Vallabrrègues, avec deux L, fait penser à une vallée (vallis) comme Vallis aquaria, vallée aqueuse, Valliguières. Or, Vallabrègues ne peut être ni n'a jamais été une vallée. Enfin, Valabrega, explique bien le nom donné aux habitants : Valabrégan, en provençal,

La troisième inscription concerne un moine du couvent de Psalmodi : Durantus Izarmi — Durant d'Izarn. Les groupés Cov. S Pi, peuvent donner lieu à confusion avec la qualité de conversus — frère convers, Côv étant l'abréviation normale de conventus, reconnue par tous, il y aurait côvrs, pour un frère convers. Il s'agit donc d'un moine du couvent de S. Pierre de Psalmodi, sans distinction (conventûs Sancti Petri).

M. Bret continue ensuite la lecture du travail de M. Marcel Fabre sur « Un essai d'union sacrée à Uzès, en 1790 ». En juillet 1790, la municipalité d'Uzès délégua deux de ses membres à la Confédération du camp de Jalés. Les manifestations imprévues qui se déroulèrent au camp produisirent une impression profonde sur les esprits, et, en août et septembre 1790, plusieurs rixes éclatèrent à Uzès. Un conflit s'éleva entre la municipalité d'Uzès et le directoire du district. Un émouvant appel à la concorde fait par le maire, M. de Trinquelague, ne parvint pas à ramener le calme ; l'application des décrets relatifs à la Constitution Civile du

clergé rencontra une vive résistance. La suppression de l'évêché provoqua un vif mécontentement et fut l'occasion de quelques bagarres. Sur un décret rendu par l'assemblée nationale, le roi ordonna l'envoi à Uzès d'une compagnie de dragons de Lorraine. La nouvelle municipalité, ayant à sa tête M. de Croy, rédigea une adresse à l'Assemblée Nationale pour rappeler toutes les tentatives faites par les pouvoirs municipaux, en vue de maintenir l'union entre les habitants, pour faire cesser les révoltes et soumettre tous les sentiments au sentiment qui doit les dominer tous : l'amour sacré de la patrie.

La fin de cette très intéressante étude sera lue à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. Espérandieu, l'Académie adresse ses félicitations à M. Pink, entrepreneur, pour le don qu'il a fait au musée lapidaire d'une pierre tombale très intéressante.

La prochaine séance est fixée au 19 février.

Séance du 19 Février 1926

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M. de Valavieille. Etaient présents : MM. Bret, Bigot, chanoine Durand A., Lepage, Bonnefoy, Coste, Méric, Delon, général de Bourgon, P. Coulon, Kahn, Greif; Lavergne, Trial, Costier, Delamarre, Giran, Roux, Lacombe secrétaire adjoint.

L'Académie statuant sur l'attribution du legs Sabatier, a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport fait par M. le Président Coulon, au nom de la Commission. En conséquence il est attribué à MM. Parpaillon et Vernier 400 francs chacun, à MM. Requin et Joannin Georges 300 francs chacun.

M. le Président dépose trois brochures, dont l'auteur M. Prosper Falgairolle fait hommage à l'Académie : Saint Eloi de Rosarie ; Isaac Despuech ; Documents pour servir à l'histoire de l'art du Bas-Languedoc.

M. le général de Bourgon fait ensuite une très émouvante communication : « La véritable légende de Troyon ». L'attaque du fort de Troyon est un des épisodes de la bataille de la Marne. Cet épisode a été défiguré par des récits fantaisistes qui ont laissé croire à de furieux assauts. La réalité est différente. Après avoir décrit la topographie voisine du fort, le général de Bourgon indique que celui-ci faisait partie du chapelet de forts isolés, reliant Verdun à Toul. En 1914, ces forts étaient démodés et celui de Troyon était à la merci des explosifs modernes. Jusqu'au 2 septembre, l'invasion évitait Verdun. Sur un ordre du général Joffre, l'armée Sarrail, qui opérait au nord de Verdun, se

retirait à 30 kilomètres plus au sud. Le 5, elle était attaquée par l'ennemi. Dans la nuit du 5 au 6 une note de Sarrail invitait le gouverneur de Verdun, général de Coutençon, à attaquer le flanc gauche ennemi. A minuit, le général de Bourgon portait cette note au gouverneur qui, instantanément, prit la très grande décision d'attaquer et de se priver ainsi, pour porter secours à la troisième armée, de ses meilleures troupes. Presque aussitôt l'ennemi apparaissait en Wœvre et, le 8 septembre, les premiers obus tombaient, dès 8 heures du matin sur Troyon. Le général de Coutençon se mettait immédiatement en relations téléphoniques avec le fort. Un parlementaire allemand se présentant pour demander la reddition du fort, fut éconduit par le capitaine Hagem. Le bombardement reprit avec du 105, du 150, du 210 et du 305. Des patrouilles ennemies furent repoussées. Le capitaine Hagem, le lieutenant Sall, furent mortellement atteints. La troupe eut peu de pertes, mais trois officiers sur quatre étaient hors de combat. Dans cette situation intenable et grâce au grand fortin, aux objurgations du général de Coutençon qui, de jour et de nuit soutenait au moyen du téléphone, les courages de la garnison, celle-ci tint bon. Sur la demande du gouverneur de Verdun, le général de Castelnau, commandant la deuxième armée organisa un détachement d'attaque qui, dès le 10 prit contact avec l'ennemi. Sous sa pression, l'ennemi, le 11 se retira, sous Metz, Troyon avait tenu. L'ennemi avait escompté sa chute pour le 10. Si elle se fût produite, il pouvait en résulter un désastre de nature à compromettre le succès de la bataille générale.

M. le Président résume en quelques mots l'émotion de l'assemblée à revivre ces heures tragiques, grâce au récit d'un des chefs entre les mains desquels était le sort du pays.

M. Trial lit une communication sur le style moderne, Il choisit quelques exemples de ce style, dans un ouvrage récent de M. Deltail. Le bon goût et l'amour de notre langue protestent contre les excentricités de style qu'on ne saurait approuver.

M. Bigot lit une poésie de Mme Martinazzo-Gandin.

La prochaine séance est fixée au Vendredi 5 Mars.

Séance du 5 mars 1926

La Séance est ouverte à 17 h. sous la présidence de M. de Vallavieille, président. Etaient présents : MM. Delamare, Lavergne, Coulon, Peyron, Roux, Coste, Eloy Vincent, Giran, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, Costier, Bret, Méric, Lacombe secrétaire adjoint.

M. le président rappelle à l'Académie les deuils cruels qui viennent de la fapper. Depuis la dernière séance, M. le général d'Entraigues et M. le Conseiller Margier, secrétaire perpétuel, ont été enlevés l'un et l'autre d'une façon soudaine et imprévue à l'affection de leurs confrères. Tous deux, dans un sentiment de modestie, que l'on a dû respecter, ont interdit qu'on prononçât des discours à leurs obsèques. M. de Vallavieille, n'ayant pu leur dire le dernier adieu, suivant la pieuse tradition de la Compagnie, est sûr de répondre au désir de tous ses confrères, en retraçant la carrière des chers disparus et en adressant à leur mémoire l'hommage de notre souvenir confraternel. Dans la séance de ce jour, M. de Vallavieille indique qu'il parlera de M. le général d'Entraigues et dans la prochaine séance de M. le Conseiller Margier.

Après avoir adressé aux familles affligées les respectueuses et très douloureuses condoléances de la Compagnie, le président suspend la séance pendant un quart d'heure, en signe de deuil.

La séance reprise, M. de Vallavieille prononce l'éloge funèbre de M. le général d'Entraigues. Il retrace sa belle carrière militaire, le grand rôle qu'il a joué à Nîmes depuis sa retraite et surtout pendant la grande guerre. Il

fut à la tête de toutes les œuvres patriotiques et notamment de la Société aux blessés militaires. (Croix-Rouge française). Après avoir été un grand soldat, il fut, dit M. de Vallavieille, le modèle du bon citoyen. La retraite pour lui ne fut pas un repos, mais un changement de service. La Providence a, dès ici-bas, récompensé son serviteur. Elle a permis au jeune sous-lieutenant de 1870 dont la vie s'était écoulée dans l'espoir et la préparation de la revanche, de voir Sedan effacé par les deux Marnes, l'Yser, Verdun et tant d'autres victoires inoubliables, le traité de Francfort par celui de Versailles, d'assister au retour de l'Alsace-Lorraine au sein de la mère patrie. Le souvenir du cher général vivra parmi nous, conclut M. le président ; nous nous inspirerons de ses exemples et nous nous efforcerons de les imiter.

M. Charles Terrin fait ensuite une communication sur « La Nouvelle Manière d'Henri Bordeaux ». Si le propre d'un grand écrivain est de se renouveler sans cesse, Henri Bordeaux mérite d'occuper la première place parmi les romanciers contemporains. Parti du roman anecdotique pour devenir le champion de l'ordre social, la guerre élargit son horizon ; il aborde des sujets plus généraux, il traite la passion avec plus d'indulgence, augmente le nombre de ses protagonistes ; de la « Robe de Laine », qui n'est l'histoire que d'une femme, il aboutit aux « Jeux dangereux » qui sont un roman collectif. Ce dernier ouvrage, qui date d'un mois à peine, est un chef-d'œuvre par la souplesse de la composition, la finesse et la variété des personnages, par l'importance des idées. L'auteur analyse comparativement la sentimentalité et l'intelligence d'Anglais et de Français appartenant à cette catégorie de mondains qui pratiquent les sports d'hiver en Suisse.

Les « Jeux dangereux » sont ceux de l'amour. « L'hom-

me, dit l'épigraphe du livre, veut deux choses, le danger et le jeu ; c'est pourquoi il veut la femme, le plus dangereux jouet ». Tous les acteurs du roman sont passionnés, les Français avec plus d'esprit ou de coquetterie, les autres avec plus de gravité et de flegme. Mais le trait le plus curieux du roman est qu'il rouvre le grave débat soulevé par Platon dans quelques-uns de ses plus fameux dialogues, savoir quel est le véritable amour, celui du jeune homme enflammé du désir de vivre ou de l'homme âgé qui transpose l'amour de l'ordre sentimental dans l'ordre intellectuel. Un professeur de l'Université d'Oxford, âgé de 69 ans, et un octogénaire, l'illustre alpiniste Coolidge, résolvent le problème à leur avantage et ramènent l'amour au culte de la beauté idéale. Les « Jeux dangereux » sont un roman complet ; ils divertissent et font réfléchir. Peu d'œuvres contemporaines méritent cet éloge.

La prochaine séance est fixée au 19 mars.

Séance du 19 Mars 1926

La séance est ouverte à 17 h. sous la présidence de M. Eloy Vincent, vice président. Etaient présents MM. Delamare, Chanoine François Durand, Président Coulon, Trial, Peyron, Kahn, Roux, Coste, Giran, Mazvel, De Loye, Bret, Bigot, Méric, Lacombe secrétaire adjoint.

En ouvrant la séance, M. Eloy Vincent remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle lui fait, en lui donnant une vice-présidence qu'il est heureux d'inaugurer aujourd'hui. M. Bigot fait hommage d'une pièce « Grameci » dont il est l'auteur et qu'il a lue devant la maison du poète Bigot. L'Académie offre un prix pour le concours d'affiches organisé par l'Ecole Antique.

M. le Chanoine François Durand communique à l'Assemblée son étude sur « Nemausus Nemausa Nemausum » Les premières expressions ont fait écrire beaucoup de pages et alimenté de nombreuses discussions. Nemausa n'existait pas dans l'antiquité, nom moderne mis en lumière surtout à l'occasion de la fontaine Pradier de l'Esplanade. L'architecte Questel demanda cinq sujets de statues, une au sommet du monument et quatre autour du piédestal. La ville fut choisie pour couronner l'œuvre, mais quel nom lui donner ? Nemausa ? Nemausus ? La Maison Carrée posée sur la tête de la statue en diadème dut remplacer le nom et désigner suffisamment la cité personnifiée, le piédestal resta muet.

Sur les quatre socles au contraire, le nom de chaque divinité fut gravé en beaux caractères augustiniens. Le Rhône et le Gardon n'offrirent aucune difficulté, La Fontaine d'Eure (Ura) venue du Pont du Gard de même. Mais Nemausa créa mille différends. Elle est la

source des jardins de la Fontaine, et le dieu Nemausus l'a ignorée. Le genre grammatical des mots crée d'ordinaire la déesse ou le dieu. Or, Nemausus-Ville est du genre féminin, c'est la noble matrone, la source coula sans nom personnel, elle fut la Fontaine du dieu Nemausus.

Nemausum a été donné à la ville par plusieurs auteurs et surtout dans les Itineraria connus. Longtemps Nemausus-ville et Nemausum aussi ville furent traduits Nemause. L'accentuation grecque sur l'E a suivi en latin et aussi en français d'abord par S médial = Nismes puis par l'accent = Nîmes.

M. Peyron donne lecture de sept pièces de poésie que M. Raymond Février a réunies sous le titre de « Sonnets de Povençe »

L'Académie entend ensuite la fin de l'étude de M. Marcel Fabre sur « Un essai d'Union Sacrée à Uzès en 1790 » C'est le récit de l'échauffourée qui se produisit à Uzès les 13 et 14 février. Le renforcement de la garnison d'Uzès et une proclamation du directoire du département contribuèrent à mettre fin à cette « bagarre d'Uzès » Le 22 février 1791 l'Assemblée Nationale approuva la conduite des administrateurs du département et du district d'Uzès. Elle passait sous silence la conduite de la Municipalité qui avait tout fait pour maintenir la concorde entre les citoyens.

M. Roux voudrait voir revenir devant l'Académie la question du changement de noms opérés jadis sous les statues de la Fontaine Pradier. M. Eloy Vincent, en remarquant que la question est particulièrement intéressante pour les artistes, propose que la discussion sur ce sujet soit reprise à la prochaine séance qui aura lieu le 16 avril.

Séance du 16 Avril 1926

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M. de Vallavieille, président. Etaient présents : MM. Chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine François Durand, Albert Durand, Kahn, Roux, Giran, Bauquier, Greif, De Loye, Bret, Bigot, Chobaut, général de Bourgon, chanoine Lepage, Lacombe ,secrétaire adjoint.

Au cours de la séance le président tient à faire revivre pendant quelques instants parmi ses confrères la figure du sympathique, du très regretté secrétaire perpétuel M. Margier.

Il retrace sa carrière de magistrat, sa carrière académique, parle de sa science en histoire naturelle. Successivement, juge d'instruction à Carpentras, à Alès, à Nîmes, puis vice-président de notre tribunal, conseiller à la Cour, M. Margier, dit M. de Vallavieille, fut toujours à la hauteur de sa tâche. Nul ne dirigea les débats de la haute juridiction avec plus de tact, d'autorité, de distinction. Sa présidence aux assises révélait à la fois des connaissances juridiques profondes et cette culture générale si nécessaire à ceux qui jugent leurs semblables. Mais si notre confrère avait l'intelligence ouverte à toutes les choses de l'esprit, dès sa jeunesse les sciences naturelles le captivaient. Président de la Société d'Histoire Naturelle du Gard, correspondant de plusieurs Sociétés savantes, nommé à l'occasion de ses travaux officier de l'instruction publique, M. Margier a fait dans la science des mollusques terrestres et fluviatiles des découvertes qui lui assurent un nom parmi les naturalistes du XX^e siècle.

Il avait sa place marquée dans notre Compagnie et quand le fauteuil de M. Bérenguer, savant entomologiste, devint vacant, en novembre 1911 il n'y eut qu'une voix pour le lui offrir. Tour à tour trésorier, vice-président, président en 1921, secrétaire perpétuel en 1922, notre confrère avait accompli tout le cycle des différentes fonctions académiques.

Nous espérons qu'il conserverait longtemps son secrétariat auquel il s'est dévoué jusqu'au bout, avec le zèle que nous connaissions. Une de ses dernières pensées a été pour l'Académie. Il est mort comme il avait vécu, en chrétien fervent, faisant avec résignation le sacrifice de sa vie.

Nous conserverons longtemps le souvenir de cet homme excellent qui honorait grandement notre Compagnie. Sa courtoisie parfaite, sa distinction naturelle, rehaussée d'une exquise modestie attirait vers lui ; quand on le connaissait mieux on était séduit par la finesse de son esprit, son érudition étendue et variée et surtout par la noblesse et la générosité de ses sentiments : plus on le fréquentait, plus on l'aimait.

M. de Vallavieille en terminant se fait l'interprète de l'Académie pour adresser à nouveau à Mme Margier le respectueux hommage des condoléances émues de la Compagnie.

L'Académie déclare la vacance des sièges de M. le général d'Entraigues et de M. Margier. Avis favorable est donné sur la demande de souscription de l'ouvrage sur Reboul par la Mairie, cette dernière ayant sollicité l'avis de l'Académie. La séance publique est fixée au Samedi 29 Mai. La Compagnie décide de faire parvenir au Syndicat d'Initiative les mémoires de l'Académie.

Sur une invitation à faire partie d'un comité directeur

en vue d'ériger un monument à Georges Maurin, il est décidé que le bureau fera partie de ce comité.

A l'avenir le prix du Bulletin sera de 5 frs. ; celui des Mémoires 15 frs.

M. le chanoine François Durand communique sa réponse sur la question posée à la précédente séance, concernant l'attribution des noms et des personnages décoratifs à la fontaine Pradier, à l'Esplanade.

La hiérarchie a été respectée : 1 au midi, le Gardon et Nemausa, source de la Fontaine ; 2. au nord, le Rhône et Ura, l'Eure du Pont du Gard. Mais deux personnages ont subi un déplacement : la nymphe dénommée actuellement Nemausa, est une substitution, ce n'est point la citadine, la patricienne nimoise, c'est la fille des champs, uzétienne aux roseaux abondants à ses pieds, à la grenouille villageoise, chantant de toutes ses forces, aux feuilles aquatiques en guise de coiffure, etc...

Par contre le personnage appelé Ura (Eure) c'est la fille au profil grec, à la couronne savamment tressée, à la lyre, preuve d'une éducation libérale, en un mot c'est la primitive Nemausa dans la pensée de Pradier.

Or la première fut trouvée si belle, en sa grâce qui s'ignore et son air rêveur, que malgré sa destination Ura, elle fut mise aux lieu et place de Nemausa, Elle l'est devenue par trois quarts de siècles de possession (1851-1926). La deuxième fut jugée moins digne d'hommages et placée au second rang, au nord, face au boulevard Courbet.

Déplacer les inscriptions ce serait détruire la hiérarchie ; changer les statues semble impossible. N'est-il pas préférable de garder le statu-quo dont personne ne pense à se plaindre ? La beauté ici a primé le droit d'aînesse dans la famille : Nemausa née à Nîmes, Ura venue près

d'elle par le Pont du Gard, très tard dans les siècles passés. Cela s'est vu ailleurs dans l'histoire des arts et des peuples. Notre humble Ura exaltée a depuis longtemps ses admirateurs, elle gardera le bénéfice d'une déjà longue et légitime prescription, dans une bonne foi aussi pure que son artistique beauté. D'ailleurs ce qui-proquo ne donne-t-il pas un rayon de plus à la gloire de Nemausa ?

M. Bigot fait une communication sur un poème de Mlle Dode.

Mlle Elisabeth Dode, pour remercier la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui décernant le titre de membre correspondant, a adressé à l'Académie un poème provençal « Nîmes, antico Cieuta ».

C'est, brossé à grands traits, l'histoire légendaire de notre ville, avec la description des monuments qui l'embellissent. Elle évoque tour à tour la Chèvre d'or et l'Amandier, la Tour-Magne et les nobles monuments que lui laissèrent les Césars, ses temples, son théâtre au bord de la source et toutes les splendeurs des fêtes païennes qui s'y déroulèrent avec tant d'éclat. Elle y joint le souvenir lointain des Ligures, ainsi que des Volsques Arécomiques et des peuples bergers qui gardaient leurs troupeaux sur notre vieille terre celtique.

Tout ce passé est éteint aujourd'hui, mais c'est lui qui plus fort que tout nous reste et nous berce encore de son doux et glorieux souvenir.

La prochaine séance est fixée au 30 Avril à 17 heures.

Séance du 30 Avril 1926

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. de Vallavieille président. Étaient présents : MM. Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, chanoine F. Durand, Trial, A. Durand, Kahn, Roux, Eloy Vincent, Giran, Greif, De Loye, Bret, Bigot, Général de Bourgon, Chobaut, Méric, Lacombe secrétaire adjoint.

M. le chanoine François Durand communique son travail sur « Le Grec dans le parler rhodanien ». Le caractère du redoublement adouci se retrouve dans « poufilé — faufler ». Le Français moins délicat, dit : « Fil fin à faufler » ; le rhodanien grécisant répète : fiou fin pèr poufilé », quatre F. en assonance dure évitées. — Le dzéta, si fréquent chez les Hellènes, ne l'est pas moins ici : « hue dia », excitatifs des chevaux est remplacé par l'I des latins et le DZa grec de forme et peut-être de sens : vis vivement. Le mot dont on écrit F et on passe outre se trouve bellement présenté pour indiquer un excessif tâtilonnement : foufimassédzé. Légeire du Sauveur au mort de Naïm, lève-toi, s'épanouit dans le fréquentatif « eïgrédzé » pour exciter à la vivacité au travail nonchalant. — La « biasso » c'est les victuailles au sac du travailleur surtout elle vient de Bioô vivre. bias force — La horké grec (d'où orca latin) a fait « lou दौरké » — cruche ». — Le malaise, podrôme d'un mal pire, se dit « la marâne » de farainô flétrir d'où marasme. — L'auge du puits c'est la « pyèlo », en grec : Pyelos. — La crémaillère se dit « lou krémasclé » du grec krémamai, être suspendu Saint-Luc a dit : « Exékrémato, le peuple était suspendu (à ses lèvres). Il y a aussi krémastra, suspension de salon. — Au foyer

les chenets sont « li chiné », petits chiens en pierre ou autre matière du grec kunés. — La chaise c'est la cadiéro de kathédra. — Le pétas est typique, il est français dans rapétasser, c'est pièce au trou du vêtement, vraie pétale. Les évangiles rappellent ce mot dans le nom du voile du temple katapéasama (grande étoffe suspendue). — Le chanvre, jadis cultivé à Montfrin c'est « lou cambé » kannabis en grec. — Les cerises aigres douces « lis agrioto » ne dérivent-elles pas de hkérasia agria, cerises sauvages ? Les noyaux petits, en sont durs d'où le proverbe « Tu as mangé les agriottes tu en rendas les noyaux » pour indiquer le repentir au temps du carême — Scrapoutsinee, écrabouiller, vient-t'il de scorpionidzein, mitrailler, lancer des projectiles en éventail, comme les pattes du scorpion (scorpios) ? — L'androuno c'est l'impasse où, seuls, dans les villes, les hommes s'aventurent, serait-ce le grec andrôn, quartier des hommes ? Le trognon de choux c'est le kalos le grec dit : haulos, chou et kalos, cordage, un « kalos » dénudé c'est un vrai tronçon de cordage, surtout au port de Montfrin où les Grecs ont débarqué tant de céramiques. — L'auteur termine par le mot trugias (vin qui dépose) mout), d'où l'expression trouillé, trouillado pour le foulage des vendanges et conclut que ces exemples sont une infime minorité des termes grecs relevés au « Trésor du Félibrige » de Mistral.

M. Bigot donne lecture de plusieurs fables patoises et notamment « Lou chin et lou lebrau », « Lou chivau devengu viel ».

M. Lacombe fait une communication sur Reboul d'après M. l'abbé Marcel Bruyère. Reboul, après avoir joui d'une juste célébrité pendant sa vie, aurait été peut-être trop vite oublié, si des lettrés n'avaient continué à l'admirer et à s'intéresser à son œuvre. Nous attendions

encore l'ouvrage définitif sur lui. M. l'abbé Marcel Bruyère vient de nous le donner. Cet ouvrage qui lui a valu dans les plus flatteuses conditions le titre de docteur ès lettres, est intitulé : « Reboul de Nîmes ». Etude très fouillée qui ne laisse aucun détail dans l'ombre et dont la lecture, très attachante, fait revivre, à Nîmes beaucoup de figures connues. L'auteur qui aime son héros, le juge avec beaucoup de rectitude et lui assigne dans l'histoire littéraire la place honorable qu'il doit y occuper. Reboul est étudié, à la fois comme homme, poète élégiaque, épique, lyrique, dramatique.

Son rôle politique, où il apporta un désintéressement bien rare, aujourd'hui, est très heureusement croqué. M. Lacombe engage vivement tous les lettrés nîmois à lire cet ouvrage de fond qui contribuera à faire aimer davantage la petite patrie nîmoise .

M. Michel Pons fait hommage à l'Académie d'un volume de poésies « Sous le ciel latin » volume honoré d'une préface de Maurice Barrès.

La séance publique reste fixée au samedi 23 mai. Le bureau est chargé de décider si elle aura lieu à la Galerie Jules Salles. Elle comprendra : Le compte rendu des Travaux par M. Coste; des lectures de M. de Vallavieille sur le général d'Entraigues, du général de Bourgon sur un épisode de la bataille de la Marne, de M. Eloy Vincent sur l'Esprit et les formes académiques. Docteur Delon : La vaccination contre la tuberculose M. Bigot donnera lecture de fables patoises. Deux poésies de Granier. Deux sonnets de Février

La prochaine séance est fixée au 14 mai à 20 h, 30.

Séance du 14 mai 1926

Le séance est ouverte à 20 h. 30 sous la présidence de M. de Vallavieille, président.

Étaient présents : MM. Delamarre, Chanoine Bonnefoi, Président Coulon, Roux, Eloy Vincent, Giran, Bauquier, Delon, Greif, de Loye, Bret, Bigot, Chobaut, Méric, Général de Bourgon, Lacombe secrétaire adjoint.

Excusé : Docteur Mazel.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidants. L'Académie, après avoir constaté l'accomplissement de toutes les formalités réglementaires et entendu le rapport sur chacun des candidats procède à cette opération. Sont successivement élus, à l'unanimité des membres présents M. Latzarus, en remplacement de M. le Général d'Entraygues, le Commandant Gimon en remplacement de M. Margier.

M. Henry Noël, syndic du syndicat des Médecins, fait hommage à l'Académie d'un volume dont il est l'auteur : « Les connaissances médicales des Assyriens et des Egyptiens 3000 ans avant Jésus-Christ ». Cet ouvrage, qui constitue une étude aussi originale que profonde, fera l'objet d'un compte-rendu. L'Académie l'en remercie.

M. le docteur Delon lit une communication sur une grande découverte française : « La vaccination antituberculeuse » M. Eloy Vincent donne connaissance de son travail sur « L'esprit et les formes académiques ».

M. P. H. Bigot rend compte à l'Académie d'une plaque de poésies offerte par son auteur, notre compa-

triotte, Paul Henri Téraube « Chante, Déesse ». C'est un recueil de poèmes français, choisis avec une certaine sévérité dans les œuvres complètes du jeune poète qui n'a pas craint de supprimer de son bagage plus de 280 pièces, pour n'en laisser subsister que la fleur.

La plaquette débute par une invocation à Apollon, comme tout bon classique qui se respecte. Le vers en est simple et naturel. Il imite les anciens dans : Sa consolation à Livie » ; « La mort de Sésostris », « Sa pièce à Mercure ». Mais il livre son premier essai « Les Belles-Lettres », où nous apercevons quelques naïvetés dans sa technique et dans l'expression, et dans « Les rêves aux champs », nous assistons à ses efforts pour sortir de cette ignorante innocence. Il s'y permet quelques libertés poétiques qui font chevaucher les rimes dans un désordre apparent et pourtant parfaitement régulier qui rappelle assez le rythme des strophes allemandes.

Il y a aussi quelques libertés prosodiques, des vers de dix syllabes scandés

$$\begin{array}{ccccccc} 6 + 4, & 5 + 5, & 2 + 6, & 3 + 2 + 5, \\ & 2 + 3 + 5, & & 3 + 3 + 4 \end{array}$$

ce qui est assez légitime dans la prosodie romantique, mais qui l'est moins d'après la vieille prosodie purement classique, dont M. P.H. Téraube se flatte d'être pourtant le scrupuleux observateur.

Dans ses poèmes, il mélange heureusement le réalisme le plus simple et les souvenirs les plus délicats qui se cachent au plus profond de l'âme. Le Retour et la Fontaine de Nîmes inspirent mieux notre poète.

C'est un exercice de prosodie avec variation de la césure. Un séjour à Ostende inspire à notre auteur 21 son-

nets à la gloire de la mer. Le jugement dernier le met en présence du souverain juge qui pardonne au pauvre qui a souffert. Si ces sonnets et ce poème ne sont pas parfaits, ils montrent tous un sérieux désir de se rapprocher de la perfection et un effort indéniable pour essayer d'y parvenir.

La prochaine séance est fixée au 28 Mai à 20 h. 30.

Séance du 28 mai 1926.

La séance est ouverte à 20 h. 30 sous la présidence de M. de Vallavieille, président.

Étaient présents : MM. Delamarre, chanoine Bonnefoi, Président Coulon, A. Durand, Kahn, Roux, Reynaud, Eloy Vincent, Coste, Giran, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Costier, de Loye, Bret, Bigot, Méric, Lepage, Lacombe.

M. le Président fait part du décès de M. Granier, membre non résidant, et adresse à la famille de notre regretté confrère, les condoléances de l'Académie. M. le Général Dumas fait hommage d'un ouvrage consacré à J. B. Dumas, l'illustre savant.

M. de Vallavieille donne lecture d'une lettre de M. le Commandant Gimon, l'un des nouveaux élus, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance à cause de son état de santé et remercie ses confrères de leurs suffrages. M. de Vallavieille, au nom de la Compagnie envoie à M. le Commandant Gimon les vœux les meilleurs pour un prompt rétablissement qui lui permettra de bientôt participer aux travaux de l'Académie.

S'adressant ensuite à M. Latzarus, qui prend séance pour la première fois, le Président rappelle la vieille amitié qui, depuis bientôt 25 ans, le lie au nouvel Académicien.

« C'est une vraie joie pour moi, mon cher ami, que de vous souhaiter la bienvenue au nom de tous les confrères, continue M. de Vallavieille.

Tout ce que vous promettiez dans vos jeunes années,

vous l'avez tenu et au delà. Je vais essayer d'énumérer quelques uns au moins de vos titres, qui sont aujourd'hui un honneur et une parure pour notre Compagnie. »

M. de Vallavieille rappelle les succès obtenus par M. Latzarus aux concours généraux de 1901 et 1903 ; sa licence és-lettres avec le numéro 1 et la mention « bien » en 1905 ; son agrégation des lettres en Sorbonne avec le numéro 4 sur 19 concurrents en 1908 ; son doctorat és-lettres en Sorbonne en 1921 ; il est chargé des cours de langue et littérature latine à la Faculté de Montpellier de 1921 à 1925.

Pendant la guerre le jeune professeur a fait tous les fronts. Sa vaillante conduite lui a valu une belle citation dont M. de Vallavieille donne lecture. « Au front comme dans votre classe de professeur, ajoute le Président, vous êtes toujours resté digne de vous-même. Il est impossible d'énumérer tous vos lauriers et tous vos titres : lauréat de la ville de Montpellier en 1905, membre de l'Académie du Centre en 1913, vous êtes lauréat de l'Association pour l'enseignement des études grecques en 1921, président du Comité directeur de la « Nouvelle Revue » en 1924 etc.

« Ces succès, mon cher ami, conclut le Président, vous les devez sans doute à des dons naturels favorisés. Vous n'avez eu qu'à pratiquer les vertus dont vos parents vous ont donné l'exemple et que le gouvernement vient de reconnaître en décernant à Madame votre mère la médaille de la famille française. Comment s'étonner que l'Académie vous ait admis ! Vous serez pour notre Compagnie, un honneur et une force, et j'espère que vous aurez aussi quelque agrément à être des nôtres. Vous apprécierez le charme de nos réunions, l'intérêt de nos discussions toujours courtoises et cordiales.

Vous ne trouverez ici que des confrères dont les opinions et les croyances peuvent différer sans doute, mais qu'unite le culte des lettres, des sciences, des arts et de l'histoire locale ; que de bons Français commencent tous dans l'amour de la grande et de la petite patrie. »

Réponse de M. Latzarus.

Messieurs,

En écoutant M. de Vallavieille, j'étais poursuivi (démon professionnel, voilà bien de tes coups !) par une citation d'Isocrate. Il faut pardonner aux professeurs de belles-lettres de parler de ce qu'ils étaient : tant de gens font le contraire ! Et n'y a-t-il pas quelque lâcheté, quand on enseigne le grec, à redouter le facile grief de pédantisme ? Tant y a, comme disait mon maître Faguet, que, d'après Isocrate, (et il s'y entendait !) l'éloquence grandit et embellit tout ce qu'elle touche.

Tous métaux y sont or ; toutes fleurs y sont roses !

Encore une citation ! Je n'aurai pas l'impertinence de m'en excuser bien persuadé qu'il n'y aura de passable dans cette allocution que ce qui ne sera point de moi !

Votre éminent Président, Messieurs, vous a présenté, dans son beau discours, un personnage tellement digne de vos suffrages que, sous le charme d'un tel portrait, je considérais ce double sympathique avec un intérêt nuancé de quelque considération. Le charme est rompu, pour vous comme pour moi, puisqu'en m'écoutant vous aurez tout loisir de considérer combien l'original est inférieur à la copie. L'éloquence d'un des avocats les plus distingués du barreau de Nîmes a fait ce miracle d'intervertir ici les rôles en faisant entendre que le

dernier élu de l'Académie serait une force pour elle. Je vais le lui dire avec toute la franchise à laquelle sa bonté m'encourage : il ne m'a point convaincu. Je connaissais trop l'étendue de sa bienveillance, la bonne grâce qu'il apporte à se donner pour l'obligé de ceux dont il est le bienfaiteur ; et je peux bien vous avouer, Messieurs, que l'affection dont il m'honore depuis de longues années déjà fut d'autant plus précieuse à ma jeunesse que je trouvais vivante chez un gentilhomme d'à présent cette courtoisie de l'ancienne France, dont il est convenu qu'on ne sait plus guère parler que par oui-dire. Ce don précieux, votre affable et discret Président ne l'a-t-il pas hérité d'une double lignée d'ascendants, dont les plus récents eurent, dans de hauts postes d'Etat, l'occasion de montrer que l'autorité peut rester imposante tout en se montrant accessible ?

Messieurs, pour me rappeler à la modestie convenable, il me suffirait de me comparer à celui de vos confrères à qui votre indulgence m'appelle à succéder. Faut-il croire à une loi des contrastes, qui aurait déterminé votre choix ? Obscur soldat de la Grande Guerre, et l'un des innombrables rouages dont la mise hors de service n'aurait eu d'importance que pour eux, je n'ai rien de commun avec le brillant officier que fut le Général d'Entraigues. Les importants commandements qu'il avait exercés, les hautes distinctions qu'il avait méritées, la noblesse de sa race, ses alliances avec les familles les plus considérées de la région, enfin et surtout la dignité d'un caractère universellement respecté, faisaient de lui par excellence l'homme qu'on ne remplace pas. Pourtant, mon cher Président, vous me suggérez un point de contact entre le Général de division et le deuxième canonier servant qui occupe aujourd'hui sa

place. Avec une délicatesse qui m'a touché infiniment, vous avez associé, à l'honneur que me fait l'Académie, des noms qui me sont chers. S'il serait malséant de comparer mes états de service à ceux du Général d'Entraigues, mes parents m'ont du moins transmis, comme lui avaient fait les siens, un amour sincère de la France, de ses gloires et de ses traditions. Mistral fait remarquer à Barrès que Jeanne d'Arc était de suzeraineté provençale et que le Roi René appartenait en commun à la Provence et à la Lorraine. L'Alsace est latine, Messieurs, j'ai visité sur les bords de l'Ill un musée inspiré de l'heureuse création de Mistral en Arles ; et la vivacité des Alsaciens fait bien souvent songer au Midi. Comment donc un Alsacien pourrait-il se sentir dépaysé chez vous ? Et comment aimer la France en dédaignant la charmante diversité de ses puissances ?

Cet amour de la France inspira toujours le Général d'Entraigues, dans la paix comme dans la guerre, du galon de sous-lieutenant aux feuilles de chêne, après Sedan comme entre les deux Marnes. J'ai rarement eu l'honneur d'approcher ce glorieux soldat, assez toutefois pour apprécier sa fermeté, sa clairvoyance, son jugement net, précis, impartial. Ces qualités rendent fort attrayante la lecture de l'ouvrage où, sous une forme alerte et simple, il nous a raconté ses souvenirs de guerre. Il n'a renié ni cette armée du Second Empire, à l'égard de laquelle l'injustice est la forme habituelle de l'ingratitude, ni ce Corps d'Etat-Major dont il était issu, création peut-être maladroite de Gouvion Saint-Cyr, et dont le recrutement fermé fut à la fois l'honneur et la tare. Mais il était incapable de diminuer les fautes commises, « l'insuffisance, les hésitations, le manque de caractère de notre commandement » en 1870. Persuadé qu'on ne fait la guerre que pour avoir la paix, il est sans pitié, pour les chefs de rencontre, militaires ou

civils, qui prolongèrent vainement une hécatombe dont « le Pays était terriblement fatigué ».

Nulle trace de romantisme dans ses récits, nul souci de se mettre en scène. Il observe, explique, raconte, mais ne se raconte pas. S'il lui faut bien mentionner ses faits d'armes et notamment son évacion, ici le sang-froid double l'efficacité de l'audace, il emploie infiniment moins d'adjectifs que tel jeune écrivain d'aujourd'hui pour célébrer les gloires d'une partie de ballon. Il n'écrit point d'apologie : point la sienne surtout. Il témoigne. Il voit, il présente. Plutôt, il dessine. Les croquis panoramiques vivent par l'intensité du trait, ferme, bien construit, jamais appuyé. Ses portraits parlent. Voici le Général de Fénelon - « Portant lunettes... un peu obèse, très médiocre cavalier, d'une physionomie sévère et inquiétante, il passait pour n'être pas une des lumières de son arme. » Et Canrobert : « théâtral, prodigue d'apostrophes déclamatoires mais bienveillantes », Canrobert, le héros de Zaatcha, dont la « figure légendaire, encadrée de longs cheveux rejetés en arrière, était souriante et inspirait confiance. » Bourbaki, « loyal et intrépide, soldat d'épopée, entraînant et superbe », D'Aurelles de Paladines « de taille moyenne, les épaules hautes, légèrement voûtées.. physionomie froide, entière, non dépourvue cependant de bienveillance, le regard un peu dur, la tête riche sous une épaisse couche de cheveux grisonnants, taillés en brosse, comme la moustache. » Silhouettes campées en pleine indépendance d'esprit, par un jeune observateur qui a le cœur généreux mais la tête froide, et à qui l'on n'en fait pas accroire.

Il faut tout demander à la jeunesse, hormis l'indulgence. Les sévérités du lieutenant d'Entraigues montrent et la justesse de son esprit, et sa haute idée du

rôle des chefs. Il avait vu la Maréchale Canrobert assister, comme si c'eût été une fête, à la revue de départ passée par son mari. Le petit fait lui donne sans doute à réfléchir ; le défaut d'un temps et d'une école avait été de faire de la guerre une parade ; il y vit une chose sérieuse, et qu'il fallait préparer sérieusement, sans illusion et sans déclamation. Quand, en juillet 1912, il offrit à ses concitoyens le fruit d'une dure expérience, il n'hésitait pas à faire remonter aux maladresses d'un commandement infatué et d'une politique irréfléchie le trouble moral d'une nation que la stérilité d'un effort excessif avait conduit à douter de sa force.

Du moins pouvait-il alors contempler alors avec fierté la besogne accomplie depuis l'année terrible. Il parlait avec émotion de « cette malheureuse génération, (la sienne), entrée dans la carrière pour endosser la défaite », et « dont la sève restante s'est obscurément dépensée dans l'œuvre de réfection de nos forces militaires ». Mais elle avait pris sa revanche en forgeant ce que le Général appelait alors un « merveilleux instrument de défense nationale », ce qui fut bientôt l'outil de la Victoire.

Cette victoire, même rendu à la vie civile, n'avait-il pas contribué, Messieurs, à la préparer par son souci de dissiper les malentendus, de tendre la main à tous les Français, de les convier à l'union qui seule pourrait leur permettre tous les espoirs ? Il se plaisait notamment, je m'en souviens, à proclamer qu'ayant eu pour camarades dans l'armée des officiers élevés par des maîtres assez différents des siens, il n'avait pas fraternisé moins complètement avec eux qu'avec ses propres condisciples. Sa passion de servir ne l'entraîna-t-elle pas une fois à regarder du côté de l'arène où se disputent les destinées du pays ? Mais il ne voulait connaî-

tre en France qu'une jeunesse et qu'une cause : la jeunesse française, la cause nationale. Je vous laisse à penser, Messieurs, si c'était là ne rien entendre à la politique.

En Juillet 1912, saluant le réveil des générations nouvelles, « ardentes, généreuses », qui, suivant son expression, « avaient bondi sous la morsure, sous le coup d'humiliations sans précédent », le Général se demandait si la France ne trouverait pas, demain, le même adversaire en face d'elle. Au premier coup de canon, il aurait pu s'écrier avec Victor Hugo :

Je ne sais plus mon nom, je m'appelle Patrie !

Ce qu'il fut pendant ces quatre ans, d'autres vous l'ont dit, qui virent à l'œuvre le tenace organisateur des secours aux blessés. Sa carrière académique, c'est à vous, Messieurs, de me la faire connaître. Elle eut assurément la belle unité de sa vie militaire. Respectueux du passé, mais amoureux de la France de toujours, il n'était pas de ceux, qui, cherchant dans l'histoire des motifs de suspicion à l'égard de telle ou telle catégorie de citoyens, en font un chantier de démolitions où l'on ramasse des pierres pour se les jeter à la tête.

Fidèles à la pensée du Général, Messieurs, vous élevez par un labeur patient, cette maison fraternelle, où tous les Nimois, tous les Méridionaux, tous les Français doivent se trouver à l'aise. Votre Compagnie fut toujours l'asile respecté, le terrain neutre où les opinions les plus diverses se rencontrent dans le culte commun de l'intelligence et l'émulation du bien public. Votre illustre compatriote Guizot, recevant Lacordaire à l'Académie Française, s'écriait avec cette dignité tragique dont une gloire de la scène française était émerveillée : « Nous sommes ici, vous et moi, les preuves

vivantes et les heureux témoins du sublime progrès qui s'est accompli parmi nous dans l'intelligence et le respect de la justice, de la conscience, du droit, des lois divines, si longtemps méconnues qui règlent les devoirs mutuels des hommes quand il s'agit de Dieu et de la foi en Dieu ». Me trompè-je, Messieurs, en affirmant qu'avant l'Académie Française, son aînée pourtant, mais de peu d'années, votre Compagnie offrit le spectacle qui inspirait au grand homme d'Etat, patriote et moraliste, un si juste orgueil ?

On affirme parfois que Nîmes est restée trop bonne Romaine pour prodiguer inconsidérément son droit de cité. Vous me l'octroyez pourtant aujourd'hui, Messieurs, avec une générosité qui m'accable. J'en suis flatté, plus encore que surpris. Ne suis-je pas de ceux à qui la cité a confié ce qu'elle a de plus précieux, ses enfants ? Vous avez fait allusion, mon cher Président, au vœu officiel, que, dans une ville voisine, une importante Ecole avait exprimé de me voir confirmer dans les fonctions que j'y exerçais à titre temporaire. La décentralisation à laquelle nous travaillons n'est pas encore un fait accompli. Nous le vîmes bien en cette occasion. Mais le bonheur ne tient pas à la couleur d'une toge, non plus qu'au nombre de galons d'une toque. Une décision, à certains égards imprévue, en resserrant mes liens avec votre cité, m'a permis de recevoir une marque flatteuse de votre estime. Je n'y puis mieux répondre qu'en me consacrant, désormais avec une ardeur renouvelée, à donner à vos fils, jeune postérité de l'antique Nemausus, des raisons nouvelles d'aimer leur beau pays. Un de vos compatriotes, ou presque, ne faillit-il pas être chanoine d'Uzès ? Jean Racine, félicitant son fils aîné de ses fréquentes relations avec M. Despréaux, observait judicieusement : « Il serait bien

à souhaiter pour vous; que vous puissiez être souvent en si bonne compagnie; et vous en pourriez retirer un grand avantage, pourvu qu'avec un homme comme M. Despréaux, vous eussiez plus de soin d'écouter que de parler ». Il y aurait quelque fatuité de ma part, à ne pas prendre enfin ce conseil pour moi. Aussi, vais-je me contenter, Messieurs, de vous affirmer ma conviction qu'avec des confrères dont l'expérience, le talent et l'érudition me sont connus, il est bien impossible de ne pas travailler de bon cœur à maintenir cette sagesse latine, mais nuancée de douceur française, dont nos temps malheureux ont si grand besoin. »

M. Giran donne communication d'un travail sur la situation économique du pays et le redressement financier qui pourrait être obtenu par un régime de sévères compressions de dépenses publiques et par l'intensification du travail.

Sur un budget d'environ 37 milliards, 19 en chiffres ronds, sont affectés au service de la dette publique : sur ce chapitre, aucune économie n'est possible. La France a contracté devant le monde des obligations auxquelles elle ne saurait manquer; mais sur les 18 milliards répartis dans les divers ministères, des réductions que les techniciens les plus indulgents évaluent à un milliard et demi, sont immédiatement réalisables.

D'autre part, la journée de huit heures, imposée après la guerre, au moment même où un travail intensif était plus que jamais nécessaire, est venue réduire très notablement la production nationale, et diminuer les ressources du pays. Ramener provisoirement à 9 heures la journée de travail, et faire cette heure supplémentaire au profit de l'état et à son profit seul, apporterait au Trésor, une somme annuelle qui peut être approximativement évaluée à 3 milliards et demi.

Cet impôt du travail, augmenté des économies réalisées, donnerait une somme annuelle d'environ 5 milliards à verser à une caisse d'amortissement parfaitement autonome. Un pareil régime ne tarderait pas à ramener la confiance ébranlée, à raffermir notre crédit, à relever la valeur de notre devise, enfin à amortir rapidement nos dettes qui diminueraient automatiquement par le fait même qu'elles seraient payées avec une monnaie devenue tous les jours plus saine.

Un pareil espoir ne nous est-il pas permis ?

M. Coste fait part des réflexions que ses études personnelles lui ont inspirées sur le même sujet. Tout en approuvant l'exposé si judicieux de M. Giran il signale l'augmentation abusive des services administratifs des ministères, ainsi que les abus qui conduisent inévitablement au gaspillage des ressources.

L'Académie, en réponse à une lettre émanée du Président de l'Association de la Presse Nimoise, décide que son bureau recevra dans l'Hôtel de l'Académie les membres du Comité constitué en vue de l'érection d'un buste de notre regretté confrère Georges Maurin.

M. Bret est chargé de répondre à une autre demande de l'Association de la Presse Nimoise, demande relative à la location d'une pièce.

L'Académie décide de s'inscrire comme Société adhérente, à la Fédération des études historiques du Bas Languedoc.

La prochaine séance est fixée au 11 juin à 20 h. 30.

*Séance Publique du 29 Mai 1926, à 20 h. 3/4
dans la Galerie Jules Salles*

1. M. ELOY VINCENT :

La nouvelle figure du mot Provence.

2. M. LACOMBE :

Travaux de l'Académie en 1925. — Prix Jules Salles et concours.

3. M. RAYMOND I ÉVRIER :

Sonnets de Provence.

4. M. BONDURAND :

La Place des Carmes.

5. M. JEAN JEAN :

Sonnets.

6. M. BIGOT :

Lou Chin et lou Cousinié.

Séance du 11 Juin 1926

La séance est ouverte à 20 h. 30 sous la Présidence de M. de Vallavielle, président. Etaient présents : MM. Oelamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, P. Coulon, Xahn, Roux, Bauquier, Greif, Espérandieu, Bret, Bigot, Méric, Latzarus. — Excusés : Commandant Gimon, Dr. Oelon.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Eloy Vincent, président de « Nemausa » demandant à l'Académie d'instituer un prix pour la fête des arbres. L'Académie, faisant droit à cette demande, est heureuse de participer ainsi à cette manifestation locale.

M. l'abbé Marcel Bruyère a adressé à M. le Président ses remerciements pour la distinction que lui a valu l'attribution d'une partie du prix Jules Salles.

M. Bigot dépose sur le bureau de l'Académie le manuscrit provençal de la « Fauno Miejournalo » de M. Mézian, membre correspondant.

M. le commandant Espérandieu rend compte des résultats de ses dernières fouilles du Mont Auxois, sur l'emplacement de l'Alésia, des « Commentaires de César ». Après quelques mots sur l'opinion qu'on peut se faire de cette localité gallo-romaine, par ses ruines, il montre les images de deux sculptures très intéressantes qu'il a mises à jour et qui concernent des divinités celtiques dont on ne connaît pas les noms. Il se pourrait cependant que l'une de ces sculptures représentant un homme barbu sur les épaules duquel sont

posées deux colombes, figurât un dieu guérisseur qui avait sur le mont Auxois un temple sanctuaire d'où proviennent beaucoup d'ex-voto de malades.

M. Espérandieu parle incidemment de ces ex-voto qu'il a découvert en 1909 et qui représentent différentes parties du corps humain. Il présente ensuite quelques menus objets de la vie courante d'autrefois, lesquels dans l'ensemble sont un peu différents de ceux de notre époque.

M. Bauquier présente un annuaire du Gard de 1808, imprimé à Nîmes chez la veuve Belle, dans lequel l'Académie est mentionnée. A cette date lointaine six préfets faisaient partie de la Compagnie et parmi les membres correspondants, on trouve le nom de Goethe.

Séance du 9 Juillet 1926.

Présents : MM. Eloy Vincent, Président ; M. Bret, Latzarus, Coulon, Greif, chanoine A. Durand, Gérard Lavergne, chanoine Bonnefoi, Dr Delamare, Bigot

En l'absence de M. Lacombe, secrétaire, et par suite d'un retard du courrier il est passé outre à la lecture du procès-verbal.

M. Eloy Vincent lit un chapitre de l'ouvrage qu'il a sur le métier concernant les « primitifs ».

C'est à Lucques qu'il nous conduit. Il nous y montre la même petite place pleine de fraîcheur qu'il y trouva jadis avec ses petites arcades pleines d'ombre et ses jets d'eau chantants. Il y retrouve également les remparts de Lucques qu'il avait tant admirés autrefois, les pierres sculptées où il revoyait les hommes et les femmes d'autrefois dans les mêmes attitudes que les personnes qu'il voit passer.

Il pense qu'il fut peut-être un des enfants qu'il voit gravés sur la pierre et que ceux qui passent prennent à leur tour les mêmes attitudes, tant l'art conserve dans ce qu'elle a d'éternel l'expression des attitudes.

M. Bigot rend compe d'un volume de poésies françaises de M. M. Pons « *Sous le ciel latin* ». Il rappelle que voilà 40 ans qu'il connaît ce confrère et il évoque le milieu où il eut l'avantage de le connaître ainsi que ceux qui ne sont plus.

Il analyse le livre de M. Michel Pons depuis le billet de Maurice Barrès l'invitant à mettre en tête, de son livre les notes charmantes qu'il lui a communiquées,

Nous y voyons que M. Pons est né à Bouillargues en 1864, de souche paysanne, que de bonne heure il avait travaillé. A 20 ans il avait perdu père et mère ; mais il avait trouvé Mistral auquel il avait fait part de ses projets d'aller à Paris.

Il y resta 30 ans. Pourvu d'un poste modeste au Chemin de fer P.L.M. qui lui assurait la vie matérielle. Il y resta 15 ans, puis s'établit restaurateur à la *rue des Moulins* et il y resta 15 ans encore.

Il eut son moment de célébrité : il posa sa candidature à l'Académie où il eut la voix de Barrès. Un autre fut resté sous ce ridicule, M. Pons en tira vanité : Electeur de Barrès, il fit faire par Léo Roussel le buste de son protecteur et, escorté par des admirateurs de l'écrivain Lorrain, il porta chez lui ce témoignage de sa reconnaissance,

Je ne sais si Maurice Barrès approuvait les idées novatrices de notre confrère qui bravait « les lois de la versification avec une certaine réserve pourtant ».

Ses vers sont simples, sans prétention et parfois il s'élève à la véritable poésie : Voir *Vision* ; à *Tartarin* ou la *ballade du bon restaurateur*.

Il y a aussi quelques *huitains*, comme *le paysan* d'une fort bonne venue. Mais sa meilleure pièce est, sans contredit, celle qu'il consacre à *la mémoire de sa mère*.

L'appendice est une innovation de notre confrère : c'est la réunion des articles publiés sur sa personne et sur ses œuvres par les principaux critiques.

On peut conseiller à Michel Pons de préparer lui-même l'anthologie de ses œuvres où il ne donnerait que la fleur la plus pure de sa farine.

L'Académie s'ajourne au Vendredi 15 Octobre.

Séance du 15 Octobre 1926

La séance est ouverte à 20 h. 30 sous la Présidence de M. de Vallavieille président. Étaient présents : MM. Delamarre, chanoine Fr. Durand, Lavergne, chanoine Bonnefoi, P. Coulon, Trial, Kahn, Portal, Greif, Espérandieu, Costier, De Loye, Bret, Bigot, Lepage, Latzarus, chanoine Bouisson, Lacombe.

M. le Président rappelle à l'Académie le deuil cruel qui vient de la frapper. Il prononce l'allocution suivante :

« Les vœux que je formais au début de ma présidence en janvier dernier, ne se sont point hélas ! réalisés !... »

Après M. le général d'Entraigues, M. le Conseiller Margier, M. le chanoine Brunel est le 3^e confrère que nous perdons en quelques mois. La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs mais si elle les éclaire elle ne saurait complètement détruire nos liens de confraternité ni effacer le fidèle souvenir que nous gardons à nos chers disparus.

Jean Brunel naquit à Aramon en 1861. Dès ses premières années se manifestèrent, avec des sentiments de piété qui devaient décider de sa vocation ecclésiastique, le goût de l'étude servi par une vive intelligence.

Après de brillantes études au Petit Séminaire d'Avignon, qu'il termina au grand Séminaire de Nîmes, il alla à Paris à l'École des Carmes. Licencié és-lettres en Sorbonne.

C'est muni de tous ces diplômes qu'il revint prendre place dans le clergé de son diocèse d'origine.

Vicaire à St-François de Salles, aumônier des Sœurs de la clinique St François, professeur de rhétorique au Collège St Stanislas, l'Abbé Brunel fut chargé par Mgr Gilly, alors Evêque de Nîmes, de fonder dans le quartier populaire de la Croix de Fer la paroisse de St-Luc. Il fit bâtir la charmante église dont les tours dominant notre cité, et après un ministère des plus fructueux dans cette nouvelle paroisse, il fut à la mort de Mr le Chanoine Camille Ferry, l'un des nôtres aussi, dont je salue avec respect la douce mémoire, nommé curé de Saint Paul. Là pendant de longues années il exerça son zèle fécond, se dévouant tout particulièrement aux humbles et aux déshérités de la vie.

Les grandes qualités de l'Abbé P. Brunel appelèrent sur lui l'attention de Mgr Béguinot qui le nomma vicaire général, fonctions qu'il exerça également sous l'épiscopat de Mgr Marty.

Une voix plus autorisée que la mienne dira les éminents services que l'éminent défunt a, dans ces différentes fonctions rendus au diocèse. »

Le 25 Février 1920 lors de sa réception, dans un remarquable discours d'une haute tenue littéraire, notre nouveau confrère parle de la grande passion qui nous fait une âme commune : l'amour de la petite patrie de notre grande et antique Cité Nimoise au service de laquelle nous mettons en commun le culte du passé, le sens de la tradition, le goût des belles lettres et de la poésie, l'ambition de voir notre cher Nîmes toujours plus beau. J'ai tenu à rappeler ces paroles qui révèlent si bien l'âme élevée de notre regretté confrère qui devint vite l'ami de chacun de nous.

Si ces occupations très nombreuses l'ont empêché dans ces dernières années de nous faire les communications que nous étions en droit d'attendre de son haut savoir,

son assiduité à nos séances, l'intérêt qu'il prenait à nos discussions nous ont prouvé son attachement à notre Compagnie. Atteint depuis un an du mal inexorable qui le privait d'assister à nos réunions il montra dans l'épreuve une force de caractère et une énergie remarquables, puisées à la source de ses sentiments religieux. Comme le disait hier, un journal de notre région. « Il regarda en face la mort qui approchait, avec une sérénité surnaturelle qui impressionnait les visiteurs. M. le Chanoine Brunel reçoit aujourd'hui la récompense de toute une vie consacrée au sacerdoce. Nous garderons, de sa mémoire, un pieux souvenir. L'Académie adresse par ma voix à sa famille et en particulier à Mlle Claire Brunel sa sœur, ses condoléances émues. »

La séance est suspendue en signe de deuil.

A la reprise de la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. le chanoine Bouisson qui vient reprendre séance. M. le chanoine Bouisson remercie en ces termes :

Monsieur le Président,

Après une absence de dix années, ma nomination au titre de chanoine titulaire me ramène à Nîmes. J'ose dire que, durant mon séjour à St Gilles et à Uzès, vos séances me manquaient.

C'est vous dire que je me donnerai, dans la mesure du possible, la satisfaction d'y assister assidument, et celle d'y fournir ma modeste contribution.

Ceci n'est pas une vaine promesse. Dans le cas où Mr. le Secrétaire perpétuel serait à court de lectures pour remplir le programme d'une prochaine séance, je le prierais de bien vouloir m'inscrire d'ores et déjà pour un travail d'histoire anecdotique qui est prêt et a pour titre « Deux compères ».

Je suis heureux, messieurs, de saluer ici plusieurs survivants des années 1914 à 1916, époque où je fus membre résidant. J'offre à ces Messieurs qui sont entrés depuis, dans notre compagnie mes salutations les plus confraternelles.

J'exprime le vif regret que m'inspirent des décès nombreux de confrères. J'évoque le souvenir de ces chers disparus, particulièrement de MM. Margier, d'Entraigues, Gustave Fabre, Emile Reynaud, et Jules Puech mon camarade collègue. Mais j'ai tort d'ébaucher une énumération. Je pourrais en oublier ; or je les unis tous dans un commun et vif regret.

Vous avez appris, Messieurs, le décès qui date d'hier, de M. le chanoine Brunel. Je m'associe, avec vous tous, aux paroles émues que M. le Président vient de prononcer à l'éloge de notre cher confrère.

Dans une des visites que je lui faisais, M. le chanoine Brunel me fit part de son intention de demander l'honorariat, à la rentrée d'Octobre, voulant ainsi m'assurer une place dans vos rangs. Il espérait encore guérir.

Aujourd'hui nous déplorons sa perte. Vous m'invitez à m'asseoir à sa place désormais vide.

Je le remplacerai donc, ici, comme je le remplace au chapitre, mais ce ne sera pas sans ce sentiment de mélancolie qui fait dire à l'auteur inconnu de l'Imitation « Dis-moi, où sont maintenant ces maitres que tu as connus vivants et célèbres ? D'autres, aujourd'hui leur succèdent dans leurs charges : *Jam eorum praebendas alii possident.* »

Merci, monsieur le Président, merci, messieurs et chers confrères, pour votre accueil si bienveillant. Je vous en exprime toute ma bien sincère reconnaissance.

M. le chanoine François Durand donne lecture de son travail sur les « nombres sacrés aux monuments antiques de Nîmes ».

La science s'est toujours occupée des nombres abstraits des mesures, des rapports, elle ne s'est pas occupée des parties aliquotes quelconques : assises, claveaux de voûtes, travées, etc.... Aurès a conclu à sept fois treize pieds entre tel point et tel autre, mais point du tout au rapports de tant d'assises, etc. L'auteur ici s'intéressera surtout à ces parties des monuments.

La Tourmagne, dans son plan, par terre et au sommet du tumulus primitif, le vide actuel, affecte la forme d'un œuf, dont la pointe regarde le Finistère : les druides et un nombre de mystagogues usèrent de ce symbole. Or, Barry (histoire du Languedoc) dit que nos Arécomiques de la Tourmagne venaient du Finistère ; serait-ce un objet rituel commémoratif de l'origine ? Les druides portaient un œuf de cristal, dit de serpent, dans leurs rites ; y a-t-il un souvenir cultuel à la base de la Tour ? —

Le nombre parfait six triomphe à la Tour.

A la Maison Carrée règnent six, sept et treize. Trente colonnes c'est cinq fois six. Les entrecolonnements Est et Ouest sont au nombre de sept. De l'entablement non compris à la cimaise arasée jadis, visible par l'étroitesse de l'assise, treize assises consacrent la cella, cimaise comprise. Les deux côtés Nord et Sud sont hexastyles c'est à dire à six colonnes, etc....

Aux Arènes, le module est de vingt-huit onces, nombre parfait, ses diviseurs additionnés l'égalent, c'est l'assise du sommet. Or en plan, les soixantes travées ou arcades se réduisent à cinquante-six par l'élimination des entrées (toril et concierge) non publiques et des deux travées

d'honneur (Empereur et Vestales) Nord et Sud, formant deux unités à part. Mais 56, c'est deux fois vingt-huit. La hauteur totale de la construction est : 5 assises sous terre, 15 au pilier, 3 à l'entablement, au premier 14, base et colonne, 3 à l'entablement et 3 enfin à l'attique soit 43, mais la dernière assise module est à part, unité majeure donc reste 42, soit six fois sept. Les places marquées par un trait ont un pied un tiers, quarante centimètres, comme toutes les chaises de saule vulgaire, louées à l'Esplanade et ailleurs (calibre traditionnel rhodanien).

Au temple de Diane, œuvre admirable de précision, nous trouvons du sol Nord au sol Sud, soixante-cinq assises ou claveaux de voûtes, donc cinq fois treize. Mais le mur, du sol à l'entablement exclu, compte quatorze assises, deux fois sept. La voûte, l'unité de la clé mise à part, atteint deux fois dix-huit claveaux soit trente-six, le carré du nombre parfait six. Les plafonds ornés offrent des nombres sacrés répétés. Dans ce but, les assises sont démesurément hautes.

Le Pont du Gard a été encore protégé. Au sommet, les arcs porteurs du canal sont trente-six, le carré de six parfait. L'arc majeur sur l'eau est formé par 81 blocs, carré de 9. Six grands arcs le contrebute, trois de chaque côté : leurs piliers, au premier étage comptent treize assises, un excepté par un accident porté à 14 etc.

Cette foi des nombres ne meurt pas, elle vit dans treize à table aux bijoux, etc.... c'est un culte solaire : Osiris le Soleil coupé en treize mois lunaires ($28 \times 13 = 364$ jours) Sept a été fort en honneur depuis les sept merveilles du monde jusqu'au septième ciel, et la semaine, le quart des vingt-huit jours lunaires. Sept est féminin parceque lunaire, isiaque, nombre d'Isis,

épouse d'Osiris. Les riverains de la Méditerranée arriveront-ils à se défaire des traditions, nilotiques, oublieront-ils ce Nil sacré? Peut-être.... La pyramide de Khéops n'a pas dit son dernier mot sur les croyances

M. Bigot donne lecture d'une charmante pièce en vers languedociens, où l'on applaudit l'interprétation si juste et si pittoresque de l'esprit et du terroir.

Le bureau est chargé d'examiner les demandes qui sont parvenues au sujet de la location de l'appartement précédemment occupé par Mme Châllier. Lecture est donnée d'une lettre d'un libraire qui demande une collection complète des mémoires de l'Académie. M.M. Bigot et de Loye sont chargés d'examiner dans quelle mesure on peut lui donner satisfaction.

Séance du 22 octobre 1926.

La séance est ouverte à 20 h. 15, sous la présidence de M. de Vallavieille, président.

Etaient présents : MM. Delamare, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Président Coulon, Peyron, Kahn, Ma-e^l, Bauquier, Greif, Costier, de Loye, Bret, Bigot, Chanoine Lepage, Général de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Lacombe.

M. le Président transmet à l'Académie, l'avis du bureau au sujet de la location de l'appartement précédemment occupé par Mme Challier. Statuant sur ces conclusions, l'Académie décide que cet appartement sera loué au prix de 3200 francs à Maître Lacroix avoué. Il sera établi un bail de trois, six et neuf ans. Le concierge du Musée épigraphique sera chargé de l'entretien de la salle des séances et de transmettre le courrier aux membres du Bureau. Il touchera à cet effet, une indemnité mensuelle de 400 francs.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Vigouret, président de l'Association de la Presse Nimoise, demandant à l'Académie de fixer le jour et l'heure où pourrait se réunir le Comité chargé d'étudier le projet de l'érection d'un buste de notre regretté confrère Georges Maurin. En réponse à cette demande, il est décidé que ce Comité se réunira dans l'hôtel de l'Académie, mercredi 27 octobre à 14 h. 30. Feront partie de ce Comité comme délégués de l'Académie, le bureau et MM. Lavergne, Président Coulon, Kahn, Eloy Vincent.

M. Bauquier demande à l'Académie s'il ne serait pas possible de faire l'échange d'une plaque foyère possédée

par cette dernière avec une autre que le Musée du Vieux Nîmes possède en double. Cette demande est renvoyée à la Commission des Finances.

M. le Chanoine Bouisson a donné lecture d'une étude intitulée : « Deux Compères ». C'est le récit des circonstances historiques qui amenèrent la conclusion d'un pacte d'amitié entre la France et la papauté, au VII^e siècle, et, comme conséquence, la création des Etats pontificaux. Les personnages qui paraissent tour à tour, dans ce récit, sont, du côté des Francs, Charles Martel, Pépin le Bref, et Charlemagne dans la grâce de sa douzième année ; et du côté romain, Constantin V, empereur de Byzance, et ses énigmatiques « silencieux », les papes Etienne et Paul I^{er}. Ce dernier, nature affectueuse et tendre, conquiert à tel point l'amitié de Pépin, qu'il lui donna et en reçut le titre de compère : Les derniers sursauts de la lutte des Barbares contre Rome, à qui demeure définitivement la victoire, la transformation de la ville des Césars en capitale de la chrétienté, l'état d'âme des anciens patriciens et du peuple romain devenus les patrices et les fidèles de l'Eglise, érigée en Sainte Eglise de la république des Romains, cette république s'accroissant de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole : tels sont les principaux épisodes de ce copieux récit. La fondation de l'Etat Pontifical, œuvre des rois carolingiens, a duré douze siècles. Elle eut été peut-être éternelle, si Napoléon III ancien carbonaro, n'avait favorisé de ses intrigues, l'unification de l'Italie, et si Pie IV, doué d'un caractère sympathique comparable à celui de Paul I^{er}, avait mieux imité la diplomatie cordiale et avisée du « compère » de Pépin le Bref.

Séance du 12 novembre 1926.

La séance est ouverte à 17 h. sous la présidence de M. de Vallavieille, président.

Étaient présents : MM. Delamare, Lavergne, Président Coulon, Peyron, Eloy Vincent, Giran, Portal, Bauquier, Greif, de Loye, Bret, Chobaut, Méric, Général de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Lacombe.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle l'Académie de Marseille invite l'Académie de Nîmes, à assister à la réunion qui sera donnée à l'occasion de la célébration du deuxième centenaire de sa fondation. Notre confrère M. Portal veut bien se charger de représenter notre Compagnie à cette réunion.

Il est décidé que, lors de la deuxième séance après celle-ci, auront lieu les élections pour la nomination du Secrétaire Perpétuel et du Secrétaire adjoint. Le Comité qui s'occupe de l'érection du buste de Georges Maurin se réunira lundi prochain dans le local de l'Académie.

M. Bernard Latzarus communique une étude sur la campagne qui précéda dans le Gard, le plébiscite des 20 et 21 novembre 1852 par la ratification du sénatus-consulte tendant au rétablissement de l'Empire. L'occasion de ce sénatus-consulte avait été le voyage triomphal du Prince-Président accueilli presque partout aux cris de : « Vive l'Empereur ! ». Le conférencier donne quelques détails sur le passage de Louis-Napoléon à Nîmes et lit, entre autres documents, la pétition qui lui fut remise à la Fontaine. Il fait le portrait du préfet d'alors le baron Pougeard Dulimberty, fonctionnaire à poigne

qui, dans les Pyrénées Orientales, s'était fait une grande réputation d'énergie combattive lors de l'échauffourée d'Estagel. Le parti légitimiste, nombreux et influent dans le Gard, lui causait de vives préoccupations. Le préfet fit tous ses efforts pour arrêter le colportage clandestin d'un manifeste du comte de Chambord recommandant l'abstention à ses partisans. Il ressort des documents, la plupart inédits, compulsés par M. Latzarus, que cette proclamation, si elle n'influa pas sur un résultat prévu, détourna du moins de l'Empire, pas mal d'adhésions. Il y a lieu de relever, à côté de nombreux excès de zèle, la dignité de l'attitude de M. le Procureur général. Le conférencier constate, en terminant, que les gouvernements trop soucieux de faire pression sur le corps électoral, s'exposent à perdre contact avec l'opinion ; l'histoire du second Empire en fournit la preuve. Au cours de sa lecture, M. Latzarus a été amené à donner un aperçu de la politique du comte de Chambord, à l'égard de la dictature de 1852 et à évoquer la figure de M. Chapot, ancien représentant du Gard et l'un des conseillers les plus écoutés du Prince.

Lecture est ensuite donnée d'une étude due à M. Chabaud, membre correspondant, sur les origines de la langue romane. La langue provençale est-elle un composé de grec, de latin où l'on retrouve des mots celtes, italiens, espagnols, portugais, etc.....

Certains l'assurent : les Bruce Wyle, les Fauriel, les Mary-Lafont ; Honnorat le dit dans son projet de dictionnaires. Mary-Lafont trouve huit couches principales superposées dans la langue du Midi. D'autres admettent un latin populaire contemporain de Cicéron ou de Virgile. Après une substantielle étude de ces opinions M. Chabaud pense que le langage est un art personnel qui se lie aux autres arts par les analogies les plus intimes

Sur la langue romane, la Grèce eut une influence, mais c'est une erreur d'établir une union trop intime entre Grecs et Gaulois. Que Saint Potin ait prêché en grec, que M. Gail trouve du grec dans le gascon, M. Fauriel chez les troubadours, cela démontre l'existence d'une colonie grecque, mais en aucune façon, la non-existence de la société gauloise. Par contre, Verron appelle les Marseillais « Triglottes » ; Saint Jérôme semble dire que dans le voisinage de Marseille on n'entend pas le grec, Qu'on examine surtout la manière dont le christianisme s'est propagé dans le Midi. Le latin comme le grec, intrusion étrangère, ne tarda pas à se dénaturer. Faustus, Quintilien, Suétone, Martial, Aulu-Gelle, en apportent le témoignage. Saint Irénée apprend le celtique pour prêcher. Alexandre Sévère autorise les fidei-commis en langue gallicane. On pourrait multiplier ces témoignages. Ils prouvent que, loin d'attribuer au grec et au latin, la formation de la langue romane, c'est à celle-ci qu'il faut attribuer la décomposition du grec et du latin.

Nos efforts doivent tendre à retrouver ce « substratum » qui joue le rôle de décomposant des idiomes étrangers. Des notes prises dans les recueils poudreux des notaires corrigeraient beaucoup d'hypothèses hardies.

M. Giran appelle l'attention de l'Académie sur la question du régionalisme que les récentes mesures remettent en honneur. Il fait appel à la Compagnie pour que celle-ci joigne ses efforts à une démarche déjà tentée pour faire de Nîmes le chef-lieu d'une future région administrative. L'Académie est unanime à approuver ces suggestions.

La prochaine séance est fixée au 26 novembre à 17 h.

Séance du 26 novembre 1926

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. de Vallavieille, président.

Étaient présents : MM. Delamarre, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Président Coulon, Kahn, Coste, Eloy Vincent, Giran, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Bret, Bigot, Méric, Général de Bourgon, Latzarus, Lacombe.

A l'ouverture de la séance M. de Vallavieille tient à rappeler le deuil qui vient de frapper l'Académie.

M. le Commandant Gimon, lors de son élection, avait écrit au Président pour lui dire la joie que lui causait son entrée à l'Académie ; il osait espérer que son état de santé s'améliorant, lui permettrait de venir prendre séance un peu plus tard. Cet espoir, hélas, ne s'est pas réalisé, et M. le Commandant Gimon meurt frappé par le mal qu'il avait contracté au service de la Patrie. C'est une victime de la guerre. Sa place était marquée parmi nous, où l'appelaient ses études si savantes, si autorisées sur la préhistoire.

M. le Président adresse à la veuve de notre regretté confrère les condoléances de l'Académie.

M. de Vallavieille fait part du décès de M. Barbut, membre correspondant, et adresse les condoléances de l'Académie, à sa famille de notre regretté confrère.

La séance est suspendue en signe de deuil.

A la reprise de la séance, M. le Président adresse à M. Chobaut à l'occasion de son mariage, les vœux et les félicitations de l'Académie.

M. le Commandant Espérandieu fait connaître qu'une tombe romaine de femme, mise au jour ces temps derniers, sur l'emplacement de l'ancien hôtel du Petit Saint-Jean, contenait à la fois, entre autres objets, une statuette de terre cuite du Dieu des Jardins, et un coquillage consacré au culte d'Aphrodite. L'une et l'autre pièce sont destinées au Musée archéologique où elles seront appréciées pour leur rareté.

On ne connaît, en effet, pour tout le monde romain, que trois statuettes de terre cuite du Dieu dont il s'agit, dont les images de bronze sont assez communes, et c'est la première fois que le coquillage symbolique précité est découvert en France dans une tombe. Il est évident que les parents de la morte ont dû s'inspirer d'une idée religieuse en plaçant dans sa tombe les deux objets en question, dont la réunion ne laisse pas que de surprendre. Mais des explications qu'il serait possible d'en donner, aucune n'est assez sûre pour mériter d'être produite,

M. Eloy Vincent, prié à la dernière heure de compléter l'ordre du jour de la séance, s'excuse, étant pris au dépourvu, d'apporter une contribution insuffisamment académique et donne lecture de deux fragments humoristiques, « M. Palémon Philoperce, conservateur du Musée des Médailles » et « Ad hoc », tirés l'un d'un livre inédit « Les contes sous le figuier », l'autre d'un recueil de souvenirs régimentaires « Les enfants à la gamelle ».

M. Bigot donne ensuite lecture d'une note relative à une trouvaille archéologique à Calvisson. Il s'agit d'un dessous de balcon d'angle trouvé en déblayant le chai de M. Lascal. Le dessous de balcon est sculpté et représente un légiste. M. Bigot donne la description de ce personnage. M. Lascal fait don de cette pierre sculptée

au Musée lapidaire de notre ville. M. Bigot remercie tous ceux qui l'ont aidé en cette circonstance, et notamment M. Labrasse de Lyon.

M. Bigot termine sa communication par la lecture de « Foucarando » conte nimois dont il est l'auteur.

L'Académie a reçu l'hommage de deux ouvrages : Le premier porte le titre de « Gard Pittoresque » et a été édité par les soins du Syndicat d'Initiative. Le second, qui a pour auteur M. Noël, s'intitule : « Les vipères de France Description et mœurs. »

Séance du 10 décembre 1926.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. de Vallavieille, président.

Étaient présents : MM. Delamarre, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Président Coulon, Peyron, Kahn, Coste, Eloy Vincent, Giran, Portal, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, de Loye, Bigot, Chanoine Lepage, Méric, Général de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Lacombe.

M. le Président fait part à l'Académie de la douloureuse nouvelle qu'il vient d'apprendre : le décès de M. le chanoine Albert Durand.

Il rappelle en quelques mots les grandes qualités du très regretté confrère, et adresse à sa mémoire l'unanimité des regrets de l'Académie. La séance est suspendue en signe de deuil.

A la reprise de la séance, M. le Président adresse à M. Bosc, à l'occasion de son mariage, les vœux et les félicitations de la Compagnie.

Il est ensuite procédé à l'élection du Secrétaire Perpétuel. M. Lacombe est élu à l'unanimité des membres présents. Il remercie ses confrères en ces termes :

Je sens, Messieurs, tout le prix de l'honneur que vous venez de me faire, et je vous en exprime ici toute ma reconnaissance. Lorsque (il n'y a pas bien longtemps) vous avez bien voulu me désigner comme secrétaire adjoint, je m'étais permis — en vous remerciant — de vous dire combien j'étais heureux de pouvoir collaborer avec notre très regretté confrère M. Margier. Cette collaboration, hélas, n'a pas été longue. bientôt la mala-

die s'abattait sur notre Secrétaire Perpétuel, qui cependant nous a consacré ses dernières forces. Cette collaboration n'a pas été longue. Elle a cependant suffi pour me permettre d'affirmer mieux que tout autre, les grandes qualités de celui que nous avons perdu. En ce moment où je vous parle, je me souviens de l'accueil si aimable, si empressé, que M. Margier me réservait alors que dans les premiers temps de sa maladie, je servais d'agent de liaison entre vous et lui. Je me souviens comme vous, de cette finesse d'esprit, de cette distinction de pensée, de cette malice au service du bon sens, de la mesure de ses expressions. Ce n'est pas seulement dans les communications qu'il vous réservait, mais aussi dans tous ses propos, qu'on était charmé de trouver à la fois, tant d'érudition, tant de largeur d'idées et un tel amour des traditions académiques. Je pense à tout cela et si je laisse mes souvenirs aller plus loin, j'associe à cette mémoire celle de ses prédécesseurs et principalement pour ne parler que de ceux que j'ai connus celle de MM. Reynaud et Clauzel.

Ces souvenirs Messieurs, m'effraient, lorsque je pense que je dois m'efforcer de continuer le labeur de ces hommes de talent et de cœur. Pourtant deux choses me rassurent.

Votre bienveillance, d'abord. Cette bienveillance, c'est à elle, à elle seule, je le sais, que je dois d'occuper ce poste. Vous venez de me la témoigner. Je vous demande une chose c'est de bien vouloir me la continuer, car, je le sens, j'en aurai grand besoin.

Et puis, ce qui me rassure encore, c'est ma bonne volonté. Celle-ci, recevez-en l'assurance, vous l'aurez pleine et entière.»

M. Portal, ayant représenté l'Académie auprès de l'Académie de Marseille, qui célébrait le deuxième cente-

naire de sa fondation, se félicite de l'accueil qui a été réservé au délégué de Nîmes et donne des détails sur les diverses réunions auxquelles il a assisté. Il retrace en quelques mots, l'histoire de cette Compagnie dont devise « *Primis radiis renascor* » fait allusion au passé le plus reculé et évoque l'Académie de Phocée d'il y a 2.000 ans. Cette devise relie le passé lointain à la renaissance de cette Académie qui a coïncidé avec les premiers rayons du règne de Louis XV.

M. le chanoine Bonnefoi donne ensuite lecture d'une communication sur les ondes ultra-sonores et ultra-magnétiques. Nouveau procédé pour déterminer en pleine mer au milieu même de la brume la plus intense, la direction et la distance du but qu'un navire veut atteindre.

Ce procédé est du aux patientes études et aux savantes recherches de M. Langevin. Le secret de la découverte réside dans la propriété remarquable que possède le quartz de transformer les ondes électriques en ondes élastiques et réciproquement. Une lame de quartz est placée entre deux lames d'acier. Sous l'influence des ondes électriques émises par les appareils de télégraphie sans fil, cette lame éprouve des contractions et des dilatations qui se propagent par ondes élastiques dans l'eau. Inversement, sous l'action de l'onde liquide, la lame prend un état électrique que décèlent les appareils de téléphonie sans fil. Des essais faits en juillet dernier sur un remorqueur appartenant à la Chambre de Commerce de Calais ont pleinement réussi. A quatre kilomètres du port, la direction et la distance d'un phare spécial ont été trouvées avec une précision presque parfaite.

Le phare de Calais émettait par une lame de quartz plongée dans l'eau, des ondes électriques. Elles étaient

captées par une lame identique à bord du remorqueur. Suivant l'orientation de cette dernière lame, l'intensité variait, le minimum d'intensité donnait exactement la direction du phare. Pour la distance, un signal était lancé à la fois par ondes électriques parcourant trois cent mille kilomètres à la seconde, et par ondes élastiques se propageant avec une vitesse seulement de quinze cent mètres. L'intervalle écoulé entre les deux réceptions du signal par le remorqueur était marquée sur un chronographe gradué en hectomètres, un déplacement d'aiguille indiquait la distance cherchée.

De plus les ondes qui se répandaient dans l'eau revenaient par réflexion sur la lame. Il devenait facile de découvrir la direction et la distance des divers centres de réflexion, le fond de la mer, la masse d'un rocher, le flanc d'un paquebot, etc. Que de collisions et de naufrages pourraient donc être désormais évités.

Devant de tels résultats, comment ne pas affirmer que la science française occupe toujours une des premières places dans le monde, soit par ses merveilleuses découvertes, soit par ses ingénieuses applications.

M. le docteur Delon présente le compte-rendu du brillant ouvrage de M. Henry Noël sur « Les vipères en France, descriptions, mœurs, emploi dans l'ancienne thérapeutique, traitement populaire des morsures » etc.

M. Noël a réuni des faits très curieux, reliés par un vivant commentaire. Il est très captivant en traitant de l'utilisation de la chair de vipère, comme moyen thérapeutique. Il cite la « thériaque », drogue célèbre contenant de la chair de ce reptile. Ce remède a été en faveur il y a 1800 ans. L'empereur Antonia en faisait usage et Louis XIV également. En 1874 seulement, il fut rayé définitivement du Code.

En manière de conclusion, le docteur Delon a ajouté un court chapitre de thérapeutique moderne. Dans ce travail de haute érudition, il fait connaître le moyen efficace et moderne de guérison. C'est le sérum anti-venimeux de Calmette, préparé à l'Institut Pasteur.

La prochaine séance est fixée au vendredi 24 décembre.

Séance du 24 décembre 1926.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. de Vallavieille, président.

Étaient présents : MM. Chanoine François Durand, Delamarre, Lavergne, Bosc, Peyron, Kahn, Mazel, Coste, Bauquier, Delon, Espérandieu, de Loye, Bret, Méric. Général de Bourgon, Lacombe secrétaire perpétuel.

M. le Président lit une lettre de M. le pasteur Trial, donnant pour raisons de santé, sa démission de membre de l'Académie. Dès la réception de cette lettre, M. le Président a répondu à M. Trial pour le prier de revenir sur sa décision ; il se propose de faire auprès de M. Trial une démarche pour le prier de rester parmi les membres de l'Académie.

Il est procédé à l'élection du Secrétaire-adjoint. M. Méric est élu. M. le Président félicite M. Méric de son élection et, se faisant l'interprète de la Compagnie, il lui exprime la satisfaction de tous de le voir accepter ces fonctions que nul mieux que lui ne saurait remplir. M. Méric remercie ses confrères de leurs suffrages et les assure de son attachement à l'Académie.

M. le Secrétaire Perpétuel fait un rapport sur les propositions de la Commission des Legs relativement à l'attribution du legs Maumenet et Dono Adriano. Ces propositions sont adoptées.

En conséquence, sont votées les subventions suivantes :

Legs Maumenet

500 frs. à Mlle Deloche
500 frs. à M. Roger Soulier
300 frs. à M. Louis Paut
500 frs. à M. Lyon
500 frs. à M. Roux
200 frs. à M. Bresson

Dono Adriano

600 frs. à M. Bernard
400 frs. à M. Brunel

Soit au total : 3.500 francs.

Reste un reliquat de 200 francs sur le legs Maumenet.

Lecture est donnée d'une lettre de la Fédération historique du Languedoc invitant l'Académie à assister à son assemblée générale.

M. le chanoine François Durand lit son travail intitulé : « Derniers détails sur la Maison Carrée »

La correction absolue du temple grec semble un dogme reçu, elle existe mais aux yeux du spectateur et non en fait. Nécessité de correction dans les lignes pour éviter des erreurs dans la vue du monument. La ligne du fronton n'est pas strictement horizontale, elle est courbe, montant plus haut en son milieu ; celles des colonnes n'ont pas toutes la verticale, aux extrémités, les futs s'inclinent vers l'entrée, etc. On a cru que les deux avancements remarqués à la Maison-Car-

rée aux lignes des corniches Est et Ouest, avaient pour origine, ces lois de la divergence, c'est une erreur, elles furent causées par la poussée des voutes de la chapelle disposée jadis par les Augustins. Quant au reste du monument, on n'a jamais recherché si cette loi des divergences y a été appliquée ; elle nous semble probable le fil à plomb seul peut nous renseigner.

Comme aux Arènes, la patine du monument a trois degrés : grise au Levant, et au Midi, mordorée au Couchant et noire au Nord.

Dans le fronton de la façade, les teintes blanches proviennent de la présence d'un aigle de bronze aux ailes déployées, à l'époque romaine, à peu près sûrement.

Les têtes de lions, jadis gargouilles aux monuments grecs, devinrent simples ornements, c'est le cas de la Maison-Carrée. A la frise, les rinceaux devraient partir d'une corbeille d'acanthes correspondant à la verticale de la colonne médiane, or, à la façade de l'Est, cette corbeille a été placée trop au Nord.

Les hautes assises au bas des murs, orthostates des temples, portaient à Delphes des inscriptions : ici elles sont restées muettes, la raison en est le titre du monument élevé aux fils adoptifs d'Auguste, temple du forum, et non lieu de pèlerinage à ex-voto.

Une cimaise ou corniche saillante courait jadis au-dessus des orthostates, elle a été arasée. N'était-ce pas un abri pour écarter les pluies brisées déjà par le creux des assises, et pour protéger dans le principe, les inscriptions des ex-voto ?

Cette cimaise rappelle uniquement les temples égyptiens, aucun temple grec connu ne la possède.

Les réparations diverses ont laissé à la Maison-Carrée

des traces nombreuses sur les murs ; anciennes fenêtres, portes et remplacements maladroits d'assises détériorées.

Les tuiles du toit ressemblent aux couvertures vulgaires, pourquoi ne pas employer le système romain revenu sur certaines maisons riches ? L'auteur se demande si la présence des urnes géantes au péristyle ne nuit pas à la majesté de la porte et de la façade. Ce sont des *dolia* pour céréales.

Ils masquent les lignes des orthostates anciens, et semblent détonner autant que l'inscription au-dessus de la porte « Musée » par trop moderne. Pourrait-on aussi mettre aux Arènes « Courses de Toros, jeux publics » ? Pourquoi n'a-t-on pas traité la Maison-Carrée comme l'Amphithéâtre, par le respect absolu de l'antique ?

M. G. Lavergne a entretenu l'Académie de la question du Carburant National, c'est-à-dire du carburant capable de nous affranchir dès maintenant au point de vue économique et en temps de guerre, au point de vue sécurité, de l'essence étrangère.

Jusqu'à ces dernières années, on appelait Carburant National, le mélange à parties égales d'essence et d'alcool fort improprement du reste, car, en temps de guerre, l'essence pourrait ne pas nous arriver et l'Etat aurait besoin pour la préparation des explosifs de la quasi-totalité de l'alcool indigène.

Depuis quelques temps on utilise le gaz pauvre en faisant passer du courant d'air humide sur du bois ou du charbon de bois en ignition ; mais la présence d'un gazogène n'est pratique qu'à bord d'un camion.

On vient d'appliquer à la propulsion du moteur de tourisme, le « cosmolive », carburant liquide à base de

naphtaline ; le « kétol », produit complexe dont la fabrication prend pour point de départ la cellulose sous toutes ses formes (déchets de bois, paille, alfa, fougère, roseau) ; le gaz « méthane » comprimé dans des bouteilles comme celles qui renferment l'acétylène dissous. Ce gaz, sous produit de la fabrication de l'ammoniaque synthétique, est actuellement déversé dans l'atmosphère en pure perte ; si on parvenait à l'utiliser, on diminuerait le prix de revient des engrais azotés.

Ces nouveaux carburants ont été expérimentés avec succès dans le « rallye des carburants nationaux », démonstration ambulante qui s'est déroulée en septembre 1926, au Nord de Paris, et qui va être renouvelée en mars 1927, au Sud de la capitale, dans un circuit passant par Nîmes.

Séance du 7 Janvier 1927

Présents : MM. Dr. Delamare, Chanoine Bonnefoi, Peyron, Coste, Giran, Portal, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Costier, de Loye, Bret, Bigot, Chanoine Lepage, Chobaud, Général de Bourgon, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. Eloy-Vincent, de Vallavieille, Kahn.

M. le Président après avoir donné lecture d'une lettre de M. Edmond Falgairolle, faisant part à l'Académie du décès de M. Prosper Falgairolle, membre non résidant exprime les sentiments de condoléances de la Compagnie et les regrets que lui cause la perte de ce savant érudit.

M. Eloy Vincent en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, fait hommage de son livre : « Le lézard sur la pierre antique. »

L'Académie procède au renouvellement du bureau. Sont élus à l'unanimité des présents pour l'année 1927 : président, M. Eloy Vincent ; vice-président, M. Giran.

M. Giran remercie la Compagnie des suffrages qui lui ont été accordés et assure l'Académie de ses sentiments d'attachement.

M. De Loye présente le manuscrit de l'histoire de Nîmes de Ménard. Avant de faire l'historique de ce document précieux entre tous. M. De Loye dit quelques mots sur l'historien de Nîmes, Ménard est né en 1703, à Tarascon, et non en 1706, comme on l'a dit. Après avoir fait ses études chez les Jésuites, à Lyon, il fit son droit à Toulouse et fut tonsuré à Avignon, en 1719. Son père était conseiller au présidial de Nîmes et s'occupait déjà d'études historiques. Ménard n'em-

brassa pas la carrière ecclésiastique ; marié en 1726, il était devenu conseiller au présidial, succédant à son père, en 1725. Son premier ouvrage « Histoire des Evêques de Nimes » date de cette époque. Il eut, en 1742, la première idée de l'histoire de Nimes. En 1750, paraissait le premier volume de l'édition définitive ; le sixième parut en 1755. Le septième devant lui coûter beaucoup d'efforts, Ménard, qui était alors à Paris, entreprit une Histoire d'Hanguar qu'il ne put achever. Après un second mariage à 62 ans, il mourut en 1767.

L'Histoire de Nimes, qui ne devait être dans la pensée de l'auteur, qu'une édition plus développée de l'Histoire des Evêques, ne devait comporter que trois volumes. M. De Loye présente le seul volume de cet ouvrage qui ait paru. L'auteur, modifiant, son plan, reprit son étude pour lui donner six volumes.

Nous avons, dit M. de Loye, l'heureuse fortune de posséder aujourd'hui le manuscrit définitif. Il n'a pas toujours été à Nimes. Il a été acheté à Paris, il y a 70 ans par M. Velu, pharmacien à Nimes. Le libraire Levêpre le tenait d'un marchand de bric-à-brac. Il est impossible de savoir ce qu'est devenu le manuscrit jusqu'au jour où il a été trouvé chez M. le docteur Grégoire à Nimes. L'écriture en est très originale. Les ratures fort nombreuses, ratures non de style, mais de fond. Ce manuscrit est complet : il manque seulement quelques preuves. M. Grégoire a bien voulu le remettre à M. De Loye qui, à son tour, en a fait don à la bibliothèque municipale.

M. De Loye émet le vœu qu'un buste de Ménard soit placé dans la salle des séances de l'Académie.

M. le docteur Delamare rend compte d'une étude de M. Cabanès, sur le « Centaurea Flabaulti », plante nouvelle qui a été découverte au bois des Espesses. C'est

un hybride inédit jusqu'à ce jour et qui s'est produit spontanément par le croisement de deux de nos plantes indigènes. La découverte de M. Cabanès ne s'est pas bornée là, puisque ce savant botaniste a découvert 27 plantes nouvelles dans le Gard. Ainsi, la preuve est faite que la plante ainsi que l'animal, se déplace, voyage disparaît, revient, apparaît où on ne l'avait jamais vue, M. Delamare cite trois céréales en exemple : l'orge, le millet et le blé. Il remarque que notre département est pivilégié pour les naturalistes ; il est le paradis des botanistes puisqu'il possède plus de la moitié des espèces françaises : 2.500 sur 4.000 et à deux ou trois centaines près, autant d'espèces que la Provence entière, du Rhône aux Alpes. Aussi, comptons-nous dans le passé de nombreux compatriotes, botanistes célèbres : Emilien Dumas, Crespon, l'abbé Gareiso, Casimir de Poulzolz, etc..

Il serait à souhaiter que parmi la jeunesse d'aujourd'hui, qui se préoccupe beaucoup de sports et de records, ou ne négligeant pas les occupations d'ordre intellectuel et scientifique, et que parmi elle se distinguent quelques continuateurs de l'œuvre de nos devanciers.

Séance du 21 Janvier 1927

Présents : MM. Dr Delamarre, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Giran, Dr Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Greif, Costier, De Loye, Bret, Bigot, Chanoine Lepage, Chobaud, Général de Bourgon, Chanoine Bouisson, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Lecture est faite d'une lettre par laquelle M. Gal donne sa démission de membre non résidant.

L'Académie déclare la vacance de trois sièges précédemment occupés par MM. le Commandant Gimon, le Chanoine Albert Durand, décédés et M. le Pasteur Trial, démissionnaire.

M. le Président veut remercier ses confrères de la manifestation de sympathie qu'ils lui ont faite. Cette sympathie sera pour lui une force qui lui permettra, espère-t-il, d'égaliser ses prédécesseurs. Dans une allocution pleine à la fois de finesse et d'humour, M. Eloy Vincent rappelle que l'Académie est le « plus ancien livre d'or de la Ville de Nîmes ».

« Depuis deux siècles, dit-il, elle établit d'un effort continu ce que les ouvriers de l'écriture appellent « des sources ». Mes chers confrères, dans la paix du mas provençal, la nuit de Noël, devant les flammes de la bûche calendale, l'ancêtre forme ce vœu : Qué l'an que se sen pas maï, seguen pas men. Nous qui ne pouvons souhaiter d'être plus nombreux, souhaitons de nous retrouver les mêmes l'an prochain.

M. Bauquier rend compte de l'ouvrage de M. Eloy-Vincent « Le Lézard sur la pierre antique ». Il souligne

cette heureuse coïncidence qui fait qu'au moment où l'Académie élève M. Eloy Vincent à la présidence, celui-ci consacre un livre à la gloire de Nîmes. M. Bauquier, dans une rapide analyse, souligne les meilleures pages de cet ouvrage et met en valeur les richesses qu'il contient.

M. le général de Bourgon entretient l'Académie de ses réflexions sur les lois de recrutement.

En remontant sur le trône, Louis XVIII abolit le service militaire obligatoire et essaie, après l'avoir réduite à un faible effectif, de ne recruter l'armée qu'avec des volontaires. Après trois ans d'expérience, il est obligé de rétablir l'obligation : celle-ci à la suite d'un tirage au sort, ne s'applique qu'à une faible partie de chacune des sept plus jeunes classes. Il en résulte une armée admirable, qui pendant cinquante ans, suffit à la politique du pays, sous quatre régimes différents, en épargnant tout service à la majorité des citoyens en état de porter les armes.

Après 1870, les circonstances imposent d'étendre l'obligation de la totalité de ses citoyens.

La nation armée s'organise par les lois de 1872, 1889, 1901 et 1913 qui s'en remettent de plus en plus aux réservistes pour constituer l'armée du temps de guerre. Pendant cette période la tâche la plus urgente c'est de préparer la mobilisation générale en vue d'une guerre avec l'Allemagne de plus en plus menaçante. L'instruction militaire du soldat peut se faire très vite. Pour former un réserviste il faut plus de temps il doit être renvoyé dans ses foyers avec une empreinte militaire telle que, rappelé, il redevienne instantanément le bon soldat de l'active qu'il fut jadis. On disait autrefois que cette empreinte durait un nombre d'années égal au carré de celui du service actif. Cette règle empirique

paraît avoir inspiré les lois de 1873 et 1889. Pour les simples soldats on peut s'enaffranchir d'autant plus que les unités mobilisées disposent d'un cadre plus solide et c'est là qu'apparaît la grande question des gradés de réserve. Dans l'armée allemande on ne pouvait être gradé, même caporal, sans être rengagé et on s'attachait à libérer ces gradés après 7 ou 10 ans de service pour constituer dans les réserves un corps de sous-officiers confirmés. La grande guerre a vérifié ces principes généraux. La loi de 1923 n'a donné que de mauvais résultats en n'assurant suffisamment ni la formation des réservistes, ni celle des gradés. La véritable armée de métier que représentent les troupes étrangères et de couleur masque en partie ces faiblesses qui n'en sont pas moins graves. Le service d'un an, qu'on annonce, ne peut que les aggraver.

Les principes de l'organisation de la force armée ont d'ailleurs évolué depuis la grande guerre.

Les engins nouveaux tendent à réduire l'importance du nombre, à conférer à une élite de combattants peu nombreux, mais d'une virtuosité complète, chacun dans spécialité, le rôle capital dans l'action. Cette élite a besoin d'un nombre restreint d'auxiliaires dont l'instruction militaire peut être moins complète.

Les petites armées de métier ou de service à long terme qui, de pays anglo-saxons, ont reparu en Allemagne et ailleurs, permettent la formation de cette élite et peuvent, dans une mobilisation générale, encadrer utilement une partie de la nation armée.

Pour l'emploi courant de la force armée, en dehors des cas extraordinaires de la mobilisation générale, elles assurent mieux qu'avec le service à court terme, les missions dévolues à l'armée permanente.

C'est une forme de désarmement, qui, en délivrant l'ensemble d'une nation du poids du service en temps de paix, semble concilier les nécessités de la vie normale avec celles d'une guerre générale et qui, par suite, autant que celle-ci paraîtra s'éloigner de l'horizon, se généralisera.

L'armée permanente française de ce type devrait comprendre 450.000 hommes environ : 50.000 hommes de couleur en garnison de sûreté des colonies et 400.000 hommes d'armée de campagne, parmi lesquels 200.000 hommes de troupes étrangères ou de couleur.

Troupes étrangères et de couleur existant déjà, sensiblement dans ces conditions ; le problème est résolu de ce côté.

Reste à trouver 200 000 Français, les uns volontairement, peut-être 100.000, les autres par circonscription, à raison de 5 à 6 % des sept plus jeunes classes.

Dans ces conditions, rien ne s'opposerait à la constitution d'une milice nationale, sur le modèle suisse, avec l'ensemble, presque la totalité des hommes valides.

M. Bigot rend compte d'un livre de MM. Camp et Dhers : « La conjugaison espagnole ». M. Camp est bien connu à Nîmes où il a professé l'espagnol. Il a fait représenter à Narbonne une belle œuvre dramatique : « Trencavel ». M. Dhers a des attaches familiales à Nîmes. « Nous devons, dit M. Bigot, savoir gré à nos amis de leur œuvre patiente et utile qui facilitera le travail de nos élèves et la tâche de nos collègues. »

Séance du 4 Février 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Chanoine Durand, Lavergne, Coulon, Peyron, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, Costier, De Loye, Bret, Chobaud, Méric, de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Président rappelle à l'Académie le deuil cruel qui vient de la **frapper**. « La mort prend aujourd'hui, dit-il, notre président d'hier, au moment même où cessant d'assurer la marche de nos travaux après une année de présidence avisée et charmante ; il pensait poursuivre sa vie laborieuse allégée d'une aimable préoccupation ». M. le président dit toute la tristesse de l'Académie en apprenant la soudaine disparition de M. de Vallavieille. Il retrace la carrière si riche en qualités éminentes de l'ancien bâtonnier ; mais parlant surtout au nom de l'Académie, il montre comment il fut un président permanent en s'imposant à tous par sa distinction, son aménité de paroles, sa finesse de sentiments. « M. de Vallavieille, dit-il en terminant, était le vivant résumé des qualités que nous nous efforçons d'avoir et que nous souhaitons chez tous ceux que le mérite de leurs travaux et la distinction de leur vie désignent à notre choix. »

La séance est levée en signe de deuil.

A la reprise, M. le président adresse à M. Latzarus, les condoléances de la Compagnie à l'occasion du deuil qui vient de le frapper.

M. le Chanoine François Durand donne lecture de son travail sur « Quelques erreurs de Grangent ». Il s'agit

de l'auteur principal du volume in-folio intitulé : « Description des monuments antiques du Midi de la France », mais Nîmes, seul, a été traité. Imprimé chez Crapelet, en 1819, cet ouvrage remarquable demeure le plus complet recueil de planches sur nos antiquités, avec un texte aujourd'hui incomplet.

Le frontispice rappelle des tableaux de Nîmes depuis longtemps modifiés ou disparus : l'ancienne Esplanade, l'ancien Palais de Justice, etc.

Aux Arènes, l'auteur donne un gradin de trop, 35 au lieu de 34. A la grande porte du Nord, il met 15 claveaux, ils sont 13, comme aux autres rituels. Au balcon d'honneur, qui est au-dessus, il a omis les creux sur les pieds droits intérieurs au premier ; ils désignent l'amorce de la cloison formant la séparation du vulgaire pour les autorités.

A la Maison-Carrée, à la vue générale, dans la frise, l'auteur a marqué à l'Ouest, la déviation vers le Nord de la corbeille ou touffe centrale, mais cette déviation se trouve à l'Est, et non à l'Ouest. Il n'a pas vu la petite assise de la cimaise, et il donne les arrachements qui restent adhérents à certaines colonnes ! Une assise manque à son stylobate général du monument. Au-dessus de la porte, l'entablement ne s'appuie que sur la moitié de chacune des consoles et non, comme dit le plan, sur toute la largeur. L'inscription aujourd'hui remplacée par « Musée » n'était pas antique, ni son cadre, non plus. Grangent donne le cadre sans explication, comme s'il était romain.

Au Temple de Diane, dénommé par lui Panthéon, la fantaisie règne au dessin. Un pied droit de la porte y a ses joints dans le creux, l'autre les y a unis, sans creux. Les assises ont été calculées au petit bonheur, leur nombre étant rituel, n'est pas exact au dessin ;

il y en a deux de trop. De même à l'intérieur. Grave erreur au-dessus des trois niches du fond : le mur à l'extérieur est fruste, non taillé, l'auteur l'a dessiné poli comme à l'intérieur. Ce fruste indique un débarras le fini désignerait une pièce noble.

Au Pont-du-Gard, Grangent n'a pas cru devoir compter les blocs des piliers et des voutes, d'où erreurs rituelles des nombres sacrés. Ainsi l'arc majeur compte 81 blocs (9 X 9), le dessin n'en porte que 79. Les grosses pierres en saillie ne sont pas toutes à leurs places, dans les plans.

A la Fontaine, l'auteur a tenté une restitution, mais suivant l'erreur commune il a vu là des bains romains. Le dessin des cabanes en porte trente-cinq plus les baignoires de luxe, autour du Nymphée en nombre infime et cela pour une ville de 100.000 habitants, la plupart de la classe aisée habituée au bain quotidien ! L'usage, dans la source sacrée, des bains même pour l'élite est inacceptable. Les bains de Nemausus étaient répartis : 1, pour le grand public, devant la grille actuelle du jardin au boulevard de la République ; 2, pour les assidus, au forum de la Maison-Carrée, rue de l'Horloge, au centre électrique ; 3, pour les voyageurs de la voie domitienne, derrière l'horloge actuelle du Lycée. Mais la source sacrée de Nemausus et les somptueux jardins du Nymphée n'ont jamais vu que des promeneurs au sortir des bains divers, complétant par la marche les effets des eaux bienfaisantes, pour des gens vêtus de laine, ignorant notre linge moderne, pour la plupart.

M. Latzarus présente une observation relative à l'inscription relevée à Delphes et qui est à rapprocher de l'inscription de la Maison Carrée ; inscription remplacée aujourd'hui par « Musée ».

M. Chobaud fait une communication sur le jardin attenant à l'ancien Hôtel de l'Académie de Nîmes en 1794. Ce jardin botanique contenait quinze ou seize cents espèces de plantes ; il était conservé par un botaniste nîmois, le docteur Granier.

Lecture est donnée de lettres de Mme Deloche, et de M. Roux remerciant l'Académie des bourses attribuées. M. Bret donne lecture d'une lettre de M. le Pasteur Trial qui, en renouvelant ses regrets de quitter l'Académie, fait don à la Compagnie d'un volume « Recueil des Travaux de la Société libre d'Agriculture année 1894. »

M. Gal déclarant de maintenir sa démission est nommé membre honoraire.

M. le Secrétaire Perpétuel fait connaître qu'un seul manuscrit pour le concours annuel a été déposé avant le 1^{er} Janvier 1927.

Séance du 18 Février 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Giran, Mazel, Greif, Bret, Bigot, Chobaut, Méric, de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Président fait connaître à l'Académie les résolutions prises à la dernière réunion du Comité institué en vue de l'érection du buste de Georges Maurin. Ce Comité a l'intention de confier à M. Guiraud le soin d'exécuter le buste de notre regretté confrère. M. le Président donne lecture de la lettre dans laquelle M. Guiraud fait connaître les grandes lignes de son projet. Chaque élément composant le Comité étant appelé à donner son avis, l'Académie, à l'unanimité, approuve le choix du Comité.

M. Barthélémy Meynier de Salinelle fait hommage à l'Académie d'un volume de poésies « Visions d'Automne ».

M. le Président déclare ouvert le registre des candidatures en vue d'une triple élection de membre résidant, conformément à l'art. 19 du règlement.

Le docteur Mazel entretient la Compagnie de l'énigme de Médorah, cette fille soi-disant incestueuse du grand poète anglais Byron ; les romans les plus romanesques le sont quelquefois moins que les vies les moins romancées. Celle de Byron en est un exemple. Dans sa courte vie de 35 ans, se sont déroulées les aventures les plus extraordinaires et se sont succédés les intrigues et les amours les plus variées.

Un article récent d'une grande revue met sur le tapis, après Mme Beecher Stowe et Lord Lovelace, la question de la naissance de Médorah Leigh. Cette enfant, enregistrée comme fille d'Auguste Byron, demi-sœur du poète et du capitaine Leigh, son mari, était en réalité la fille de Byron qui lui laissa par testament la nue propriété de 75.000 livres et une cassette contenant d'importants papiers de famille. Quelle était sa mère ? Byron dans ses lettres avoue l'avoir eue d'une de ses anciennes amies, mariée, en l'absence de l'époux légitime. Lady Byron, séparée de son mari après un an de vie commune, et ses descendants veulent qu'elle soit le fruit incestueux des amours de Byron et de sa demi-sœur Augusta.

Des pièces versées de part et d'autre au procès, il n'en sort aucune conclusion ferme. Les mémoires laissés par Byron ont été brûlés, détruits aussi les documents de la cassette et les lettres de Médorah à sa fille ; cette carence de pièces authentiques ouvre la porte à toutes les imaginations.

La mystérieuse Médorah, fille du poète et d'une mère inconnue, se laisse à son tour séduire et devient mère d'une fille et d'un fils. Elle finit par épouser le père second enfant, et vient mourir près de Saint-Affrique.

Entre temps, et pour subvenir à l'éducation de sa fille, elle se rapproche de la veuve du poète, et moyennant une avance sur le legs de 75.000 francs, livre la cassette qui sera détruite et renonce à son nom, pour prendre celui de Madame Aubin. Son mariage avec Taillefer de Saint-Affrique modifie encore son état-civil.

Après la mort de Médorah, le protecteur de son mari, M. de Warroguier, s'emploie à liquider la situation et au décès de la veuve du poète, lui fait toucher un maigre reliquat de 10.000 francs à peine.

Des deux enfants de Médorah, le fils Elie, disparaît

après avoir lassé la patience et le dévouement de M. de Warroguier.

Quant à la fille, Marie, elle est confiée d'abord, aux Sœurs de la Nativité de Saint-Germain-en-Laye ; puis touchée par la grâce, elle y prend le voile et meurt en odeur de sainteté, sous le nom de sœur Saint-Hilaire.

De toute cette histoire, rapidement esquissée, se détachent plusieurs faits saillants : la vie atrocement gachée d'un des poètes les plus géniaux de l'Angleterre, vie de désordre à peine rachetée par sa mort précoce et lamentable à Missolonghi. La haine dont le poursuit sa patrie, qu'il devait illustrer, ainsi que sa famille dont il a immortalisé le nom.

C'est ensuite le mystère, encore inéclairci, de la naissance de Médorah, sa fille illégitime : le soupçon d'inceste qui continue à peser sur sa mémoire. D'autre part le dévouement de sa sœur Augusta qui endosse une maternité supposée, pour sauver l'honneur de son frère et de sa bonne amie ; la malheureuse odyssée de la mystérieuse Médorah, qui vient apporter jusque dans nos Cévennes, le sang du grand Byron, la survivance quelque part, peut-être, autour de nous, de lointains héritiers du poète.

Enfin, l'inlassable charité de ce M. de Warroguier, pour Médorah, son mari et ses enfants ; la mort dans un cloître de la sœur Saint-Hilaire, petite-fille de Byron, dont la sainteté paraît racheter tant de scandaleuses et humiliantes misères.

M. le Conseiller Greif présente, à propos de la communication de M. le docteur Mazel, des observations sur Lord Byron. Il pense que la séparation n'est pas imputable à Lady Byron, mais bien au poète. Rappelant certains épisodes de la vie de ce dernier, tant en Italie,

qu'en Angleterre, « surhomme » placé au-dessus des lois il incline à penser que les accusations d'inceste, portées contre Byron peuvent être fondées. Comment expliquer autrement le soin que l'on a eu de détruire papiers, notes, correspondance, ayant trait à Médorah ? Parmi toutes ses œuvres Byron semble préférer son « Manfred », en lequel il paraît se retrouver lui-même. Or, Manfred est un déréglé et un incestueux. Mme Beecher Stowe était une très honnête femme ; si elle a, ainsi que Lord Lovelace, petit-fils par alliance de Lord Byron, condamné Byron avec autant de sincérité, il y a bien des chances pour que ce jugement soit justifié.

M. Eloy Vincent termine la séance en donnant lecture de trois sonnets dus au talent de M. Raymond Février.

Séance du 4 Mars 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Coste, Giran, Dr Mazel, Terrin, Greif, Bret, Chobaud, Méric, Latzarus, Chanoine Bouisson, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Préfet fait connaître que le Conseil Général a alloué à l'Académie une subvention de 1.000 frs pour l'année 1926.

M. Chobaut fait une communication sur la foire de Beaucaire de 1791 à 1796. Cette foire, à la veille de la Révolution était très fréquentée, amenant sur les bords du Rhône un grand nombre de peuples et provoquait de nombreuses et fructueuses transactions. Le port était visité par de nombreuses barques françaises, italiennes, espagnoles. Les premiers événements révolutionnaires ne ralentirent pas sensiblement ce mouvement d'affaires, mais dès l'année 1791, un changement se produisit, M. Chobaut relate les incidents survenus à la suite de l'application de la loi du maximum.

Les étrangers, notamment les Génois refusèrent de se soumettre et laissèrent leurs marchandises à leur bord. La population s'irritant des échaffourées se produisirent et la municipalité fut obligée d'intervenir. D'ailleurs un désaccord se manifestait entre la Commission de Commerce et le Comité de Salut Public. En terminant, M. Chobaut fait ressortir qu'en définitive la loi du maximum ne pût être appliquée à la foire de Beaucaire.

Lecture est ensuite donnée d'une communication due à M. Chabaud, membre correspondant. C'est la suite d'une étude sur les origines de la Langue Provençale.

L'auteur rappelle qu'autrefois l'opinion générale faisait dériver de l'hébreu, langue mère, toutes les autres langues : grecque, latine, italienne. Certains philologues romains crurent à l'existence d'un latin populaire contemporain de la langue de Cicéron et de Virgile. C'est ce latin qui aurait donné naissance aux langues romanes. Cette théorie tomba sous les coups du cardinal Bombo et de Muratori. L'auteur pense que l'hypothèse d'une langue mère est inutile, celle d'une dérivation successive, impossible et la combinaison éclectique, insoutenable.

M. Latzarus pense qu'il y a quelques réserves à faire sur certaines affirmations de M. Chabaud et notamment sur celle-ci : que l'on ne peut leur apprendre une langue que si on la comprend. Il pense qu'en matière de langue au contraire il est préférable que l'enfant ne comprenne pas le sens étymologique de chaque mot, sens qui serait de nature à créer des confusions dans l'esprit de l'élève.

M. le Conseiller Greif en appuyant ces observations, précise dans quelle mesure une langue se modifie peu à peu sous l'influence des langues de pays voisins.

M. le Président fait connaître que M. Guiraud a accepté de se charger de l'exécution du buste de notre regretté confrère Georges Maurin.

M. Giran rappelle les précédentes communications qu'il a faites au sujet des mesures à prendre pour la défense des intérêts de Nîmes et de la région. Un Comité vient de se constituer dans ce but, il sera composé de représentants du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, des arts, des lettres, etc.... L'Académie, sur la proposition de M. Giran, décide de déléguer trois de ses membres à ce Comité.

Séance du 18 Mars 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Peyron, Coste, Giran, Dr Mazel, Terrin, Greif, De Loye, Bret, Bigot, Chanoine Lepage, Chobaut, Méric, général de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Fabre, Lacombe secrétaire perpétuel.

En ouvrant la séance M. le Président souhaite la bienvenue à M. Marcel Fabre qui, devenant membre résidant, prend séance. Il rappelle les titres académiques qui avaient désigné M. Fabre à l'Académie et lui avaient valu le titre de membre non résidant.

A plusieurs reprises la Compagnie a apprécié les travaux historiques de M. Fabre qui a étudié tout particulièrement les Archives de la ville d'Uzès. Il se fait l'interprète de tous pour exprimer la satisfaction que cause à l'Académie la collaboration plus active d'un érudit confrère. M. Fabre remercie ses confrères. Il a eu l'occasion déjà d'apprécier la bienveillance de la Compagnie à son égard, il salue parmi ses confrères beaucoup de personnalités qui lui sont déjà connues et remercie tous ses confrères de leur accueil confraternel.

M. Bret, trésorier, donne lecture du compte rendu financier.

Il est ensuite procédé à l'élection de trois membres résidants. Sont élus à l'unanimité des présents : MM. Cabanès, chanoine Chabot, pasteur Fayot.

M. Terrin fait une communication sur « La diversité de l'œuvre de H. Bordeaux ».

Peu de romanciers contemporains travaillent autant qu'H. Bordeaux ; bien peu se renouvellent comme lui en évitant les exagérations de la mode et sans manquer aux bien séances. Il est l'un des premiers parmi ces grands écrivains qui à chaque période de leur développement, expriment les préoccupations de l'heure présente et varient leur talent tout en restant fidèles à leur idéal.

Romantique et individualiste à ses débuts, comme tous ceux de sa génération, il a bientôt trouvé dans les thèmes sociaux de la famille, du régionalisme et de la tradition l'élément essentiel d'une œuvre pathétique : les Roquevillard sont un grand drame de famille, psychologique et varié. La Croisée des Chemins se rapproche du Disciple de Bourget et des Déracinés de Barrès dans la mesure où elle analyse l'inquiétude de toute une époque. Par contre les Yeux qui s'ouvrent, la Neige sur les Pas et la Robe de Laine sont des romans classiques et raciniens.

A la veille de la guerre la Maison mêle le comique au sérieux et semble fait exprès pour montrer que le talent de l'écrivain convient aux sujets les plus gracieux. Les romans d'après guerre sont encore œuvres d'analyse : mais d'abord la Résurrection de la Chair et la Chair et l'Esprit n'ont plus rien de classique. Yamilée, la Maison Morte, et la Chartreuse du Reposoir, qui viennent ensuite sont des récits directs où l'auteur joue le rôle de témoin, parfois même d'acteur. Les Jeux Dangereux, roman collectif, sont une étude à la fois psychologique, intellectuelle, sociale et philosophique.

L'âge, les événements, le cours normal de sa pensée modifient continuellement la manière d'H. Bordeaux. Un examen rapide de ses œuvres en a vulgarisé les idées essentielles ; mais pour en connaître la valeur ar-

tistique, il faut demander à chacune d'elle tout le plaisir qu'elle comporte.

L'Académie a reçu le Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

MM. Eloy Vincent, Bret et Lacombe sont désignés pour représenter l'Académie au Comité de Défense des Intérêts de Nimes et de la région.

Séance du 1^{er} avril 1927.

Présents : MM. Delamarre, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Trial, Peyron, Kahn, Giran, Mazel, Bauquier, Delon, Greif, de Loye, Bret, Bigot, chanoine Lepage, Chobaut, Méric, Général de Bourgon, Latzarus, chanoine Bouisson, Fabre, Cabanès, Chanoine Chabot, Fayot, Lacombe secrétaire perpétuel.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

La séance de ce jour prend une importance particulière du fait que trois nouveaux académiciens appelés par l'unanimité de nos suffrages prennent place pour la première fois parmi nous.

Je viens de prononcer une phrase suivant l'usage, une de ces phrases toutes faites, qui ont, presque toujours, le tort d'être inexactes par quelque côté.

En effet, le premier de nos trois nouveaux confrères dans l'ordre des scrutins, se trouve être notre ancien confrère, M. Cabanès, que nous ne pouvons, malgré la lettre de son élection récente, considérer comme un nouveau venu.

Vous nous revenez, mon cher confrère, et nous en sommes très heureux. Mais nous vous avons toujours tenu pour absent et non retranché de notre Compagnie.

Certes, nous avons accepté, au moment où elles se sont produites, les raisons qui vous ont fait souhaiter une sorte de volontaire exil. Cependant, il serait exagéré de dire que nous en avons reconnu la force. C'est tout au plus, si nous en avons apprécié l'excessive délicatesse.

Du reste, la qualité d'Académicien de Nîmes ne peut, à proprement parler, ni se perdre, ni, par conséquent, se retrouver. Elle s'acquiert, elle se conquiert, et elle est définitive comme tout ce qui compose une personnalité. Il n'est personne, pour concevoir qu'on peut donner sa démission d'homme de savoir et de goût.

Seulement, comme nous sommes et devons demeurer au nombre de trente-six autour de cette table, il faut, hélas, qu'un vide se produise pour qu'on reprenne le fauteuil matériellement abandonné. Notre bien regretté confrère, mon ami, le commandant Gimon, est mort avant d'avoir pu nous donner la joie de le voir prendre séance.

Et sa disparition nous a rendu votre présence. Nous ne pouvons acquérir ou récupérer sans perdre. Je dirais que c'est le côté triste de notre fixité constitutionnelle, si cette fixité ne donnait précisément tout leur prix à nos choix, et si, d'autre part, notre philosophie à tous, quelle que soit notre assise doctrinale, ne nous présentait la mort comme la condition essentielle, comme la garantie même de la vie.

Notre Compagnie, soupçonnée, jadis, de négliger les sciences naturelles, s'est, depuis, brillamment réhabilitée à cet égard, par d'intéressants travaux dûs à quelques uns de nos confrères pour qui le miracle constant de ce qui brille et palpite autour de nous, et sur quoi notre cérébralité est sans pouvoir, est chose dont l'intérêt égale, si même il ne le dépasse, le plaisir que nous prenons au jeu compliqué, à l'artifice orgueilleux et honorable de notre pensée. Vous apportez à ces confrères le précieux appoint de votre expérience professionnelle et vous personnifiez pour nous tous, la promesse de nouveaux éléments d'études. Vous nous devez de la réaliser en compensation de votre éloignement et

aussi, laissez moi vous le faire remarquer, parce que vous avez bénéficié de deux élections. C'est un privilège et les privilèges impliquent des devoirs multipliés.

Nous avons tous, mes chers confrères, souhaité et assuré la venue parmi nous de M. le chanoine Chabot qui prend place au fauteuil où nous avons accoutumé de voir un savant aimable, attentif et volontiers silencieux, M. le chanoine Albert Durand.

Vous nous arrivez, M. le chanoine, précédé d'une réputation d'homme excellent et l'on sait que vous la méritez. J'en fais premièrement la remarque parce que à mon sentiment, le monde ne sera divinement habitable que lorsque tous les hommes mériteront d'être qualifiés ainsi, ou, mieux, lorsque cette qualification, s'appliquant exactement à tous cessera d'être une qualification.

Cet admirable unisson ne se produira vraisemblablement, ni demain, ni après-demain, et le mieux qu'on puisse faire est de travailler comme si l'on était sûr qu'il se produira quelque jour. En attendant, ceux qu'on tient pour d'excellentes gens sont comme ces automobilistes, qui, sûrs d'eux mêmes et sachant que rien de mal n'arrivera de leur fait, se désolent d'être beaucoup moins assurés de la sagesse et de l'excellence des autres. Mais j'ai l'air de m'éloigner de mon sujet ; pardonnez moi.

Nous savons, mon cher confrère, que, dans le jardin du savoir, vous allez en promeneur séduit et averti. Et nous avons des raisons, plus connues de nous que de vous même, d'espérer beaucoup de votre collaboration.

Ici, le félibre qu'on veut que je sois, s'adresse à l'écrivain Provençal que vous êtes, et lui dit :

Ne croyez pas que l'Académie de Nîmes, arguant

de sa communauté d'origine avec la grande Académie et de son ancienneté presque aussi vénérable, s'enferme sévèrement, dans une tradition gourmée et dans un classicisme linguistique exclusif. Vous entendrez sonner ici, le dialecte rustique que vous aimez et qui nous a donné tant de grandes ou de délicates œuvres. Vous y pouvez, vous y devez apporter les fines historiettes Provençales qui naissent sous votre plume de Vauclusien et qui ont une odeur de Mistral et de bords du Rhône. Soyez sûr que « Entre païri gent » trouverait à l'Académie même accueil que chez vos lecteurs paroissiens. Pour mon compte, en m'excusant de me souvenir ici d'un autre devoir présidentiel, je vous suis reconnaissant de la précieuse collaboration que vous donnez aux fervents de nos langages populaires.

Au surplus, mon cher confrère, j'ai vis à vis de vous un autre motif de gratitude. Je vous dois le parachèvement de mon cas académique. D'Académicien non résident, je suis devenu résident au moment où l'Académie n'était qu'à 35 académiciens et je crois bien m'être assis à la place d'un chanoine. C'est M. le Chanoine Bonnefoy, qui, comme président, m'a fait accueil en termes que je n'ai pas oubliés. Enfin, l'un des premiers élus que j'ai le privilège d'accueillir, c'est vous, M. le Chanoine. Je connais à ce signe qu'un destin favorable m'accorde de marquer qu'il est une région de l'esprit, où toutes les sincérités se retrouvent et se saluent.

M. le pasteur Fayot, votre fortune académique s'ouvre sous les plus heureux auspices. Grâce à elle, notre Académie est assurée d'une collaboration qu'elle aime à prévoir féconde, sans être privée d'une collaboration dont elle connaît et applaudit depuis longtemps la valeur et le caractère. En effet, notre excellent confrère,

M. le pasteur Trial, votre prédécesseur, a invoqué, pour passer de l'activité académique à l'honorariat des raisons d'âge, qui peuvent paraître plausibles, mais sont heureusement démenties par le fait d'une activité physique et intellectuelle inaltérée. De sorte que la bonne circonstance de votre élection nous apporte la joie de vous accueillir et celle d'exprimer à notre ancien Président, M. le pasteur Trial, notre gratitude pour tout ce qu'il a donné de sa pensée et de son savoir à l'Académie et pour tout ce qu'il s'appête à y apporter.

Vous êtes de ceux, mon cher confrère, qui s'attachent à faire de leur vie, une œuvre et l'accueil fait à votre élection par le sentiment général témoigne du bonheur de notre choix en même temps qu'il nous fait espérer une heureuse participation à nos travaux.

Pardonnez moi, mes chers confrères, ce discours d'accueil, qu'en gens de goût, et de mesure, vous eussiez préféré plus bref. J'ai tenu à le fixer dans la précision de l'écriture, au lieu de l'abandonner aux fragilités d'une improvisation qui, chez certains dont je suis, tantôt dépasse la pensée et tantôt n'atteint pas à sa plénitude, laissant après coup dans l'esprit de l'improvisateur des inquiétudes et des regrets ; sans compter qu'à mon avis, les jours fastes et ceux néfastes de notre Académie, doivent laisser une trace lisible au livre de sa longue vie. »

M. Cabanès, en remerciant ses confrères, leur exprime sa joie de se retrouver parmi eux. Il se comparerait volontiers à l'enfant prodigue, mais il trouve à son éloignement momentané de l'Académie, des excuses que ne pouvait invoquer celui qui avait fui de la maison paternelle. Il salue la mémoire des confrères disparus pendant son éloignement et adresse une pensée particulièrement émue au souvenir de M. Margier.

M. le Chanoine Chabot rappelle que c'est grâce à la bienveillante amitié du très regretté M. de Vallavieille, que l'Académie a pensé à l'appeler parmi ses membres. Son prédécesseur, M. le Chanoine Albert Durand, restera devant ses yeux, comme un modèle de vertu sacerdotale, et de savant laborieux. Quant à lui, il se félicite d'être accueilli dans un milieu où des esprits d'élite vivent dans la plus parfaite harmonie.

M. le pasteur Fayot s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Je vous remercie bien sincèrement et non sans quelque confusion, de l'honneur que vous m'avez fait. Nul mieux que moi, ne peut savoir que je le dois à votre bienveillance et, je le crains, à vos illusions.

Laissez moi le reporter aussi, pour une bonne part, sur le corps pastoral nimois, dont il vous plait d'élire toujours un ou parfois même deux représentants. Cet honneur m'est encore plus sensible si je pense aux anciens pasteurs, que j'ai vus tenir ce rôle, les Dardier, Grotz, Enjalbert, Gustave Fabre, que la culture littéraire plus développée de leur génération — une génération accommodée aux vers latins — rendait plus dignes de suffrages académiques.

Et, si je pense, en particulier, à celui, bien vivant, dont la démission prématurée m'a ouvert votre porte : M. le pasteur Trial vous possédiez en lui un orateur et un philosophe. Un orateur dont l'éloquence a été goûtée non seulement à Nîmes, mais dans nombre et les plus en vue de nos chaires protestantes, et dont les publications : sermons, conférences, traités d'éducation et son plus récent et important ouvrage, fruit d'une vieillesse encore féconde, sur le philosophe, Jean-Jacques Gourd, forment un très estimable bagage littéraire.

Et donc, un philosophe. Vous avez pu vous-même, apprécier la vigueur de sa pensée et le système original auquel il s'est rallié en dernier lieu, tant par conviction réfléchie, que par fervente amitié pour l'ingénieux penseur que je viens de nommer et que mon vénéré collègue s'est dévoué à faire connaître.

Heureusement, vous le conservez parmi vous. l'honorariat n'est pas un tombeau. Heureusement, car je ne saurais prétendre le remplacer, ni à un titre, ni à l'autre. Je ferai de mon mieux pour justifier mon élection : mais je ne me connais pas d'autre spécialité que celle où m'a engagé tout entier, ma vocation et je dois ajouter que nos obligations nous absorbent, mes collègues et moi, plus que nos prédécesseurs d'avant la Séparation.

Deux motifs pour lesquels, j'aurais du sans doute hésiter davantage à accepter la proposition flatteuse d'amis trop complaisants. Ils ont tenté de me rassurer.

S'il m'est permis d'appliquer à votre honorable Compagnie un des vers mélodieux du distingué et délicat poète et artiste qui la préside,

« On me dit qu'il y flotte un sourire indulgent »

Cette indulgence, sous laquelle je m'abrite, n'est d'ailleurs qu'un des aspects de la parfaite courtoisie que je sais rencontrer parmi vous. A l'attrait de cette courtoisie, s'est ajouté celui d'une élite d'esprits de tous ordres, s'élevant au-dessus des enclos confessionnels ou professionnels, à une région sereine — j'allais dire par habitude, céleste — pour s'y rencontrer dans le culte de la vérité, le respect mutuel des opinions divergentes et la communauté de hautes aspirations.

Ce sera, je l'espère, mon excuse, à vos yeux, d'avoir cédé à vos séductions — et permettez-moi un dernier mot que m'impose un motif supplémentaire de gratitude.

Je ne suis méridional et Nimois que d'adoption. Sans doute, 36 ans de séjour dans le midi, dont 32 à Nîmes même, m'ont apprivoisé d'abord, dans le Tarn, jusqu'au vent d'autan, puis, ici jusqu'au mistral de mars et au soleil de juillet, et m'ont fait toujours mieux aimer notre antique et gracieuse cité et jusqu'au charme austère de ses pierreuses garrigues, des liens encore nombreux de parenté et d'amitié, une tombe deux fois sacrée m'attachent intimement à la terre languedocienne.

Mais enfin, de vieille souche franc-comtoise et — n'est-ce pas l'avouer trop tard, à plusieurs d'entre vous ? — honteux béotien, quand chantent les cigales, je dois vous être reconnaissant, par sur croît, d'avoir bien voulu contresigner, quand même, et d'un noble paraphe, mes lettres de naturalisation. »

M. le pasteur Trial exprime à nouveau les regrets qu'il a de se voir contraint à demander l'honorariat. Les visites du regretté M. de Vallavieille, du Président, du Vice-Président l'ont beaucoup touché. Tout en maintenant sa résolution M. le pasteur Trial continue par la pensée et par le lien des amitiés qu'il y a formées à s'associer aux travaux de la Compagnie.

M. le docteur Delamare fait une communication sur les causes de l'Evolution des grands siècles de l'Humanité. De nombreux auteurs ont essayé d'expliquer l'origine des grands siècles artistiques et littéraires et ont invoqué, les uns la race, les autres le milieu géographique, certains l'hérédité et enfin l'Histoire. Généralement on a admis la multiplicité des facteurs. Taine a relié l'Histoire des Arts à l'Histoire des Civilisations, il en trouve l'explication dans la Race et le milieu. Pour l'anglais Gibon et le français Gobineau, la Race suffit à elle seule et c'est alors la Glorification et l'apothéose de

la race nordique ou allemande. Terrot explique le génie grec par la race, le milieu et les circonstances. Dans un livre qui vient de paraître en Amérique, et qu'on a traduit en français : « Le déclin de la Grande Race. » M. Grant écrit : « Le génie n'est pas une question de famille, mais de race et de dispositions naturelles ». La Grande Race, est-il nécessaire de le dire n'est pas la race française, mais la race du nord de l'Europe et de l'Amérique, celles des Anglo-Saxons.

Emile Michel, du Louvre, dit que parmi les causes de vocations artistiques la plus fréquente est l'hérédité, la naissance. D'autres auteurs accordent la préférence au milieu et Hérodote explique les mœurs des Egyptiens par la géographie de leur pays. Ferrero pense qu'il faut un esprit de tradition et de discipline esthétique. Certains écrivains font intervenir l'Histoire elle-même, la paix, la guerre, les princes, les révolutions, etc... A-t-on indiqué toutes les causes et n'y en aurait-il pas d'autres ?

M. Bigot lit une fable languedocienne, pleine de finesse et d'humour.

Séance du 29 Avril 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Kahn, Delon, Greif, Costier, Bret, Bigot, Méric, de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Fabre, Cabanès, Chabot, Fayot, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. De Loye, Giran.

En réponse à une lettre de M. le Président du Syndicat d'Initiative de Nimes l'Académie décide de déléguer un de ses membres à la Commission des Fouilles. M. De Loye veut bien accepter d'y représenter la Compagnie. L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de subvention présentée par le Comité de Radio-Diffusion de Nimes.

M. le Président fait part à l'Académie du don généreux fait par Mme Devize qui offre à la Compagnie la riche bibliothèque félibréenne de son mari. L'Académie s'associe aux remerciements exprimés par le président.

M. le Chanoine Chabot donne lecture de quelques vers provençaux dans lesquels le félibre — qui s'est glissé dans l'Académie — exprime à celle-ci les remerciements de l'Intrus.

M. Fabre lit une étude sur un écrit Uzétien du XIV^e siècle « La chronique d'Uzès ».

Il existe à la bibliothèque nationale, au Fonds latin, sous le numéro 4974, un vieux manuscrit qui consiste en des annotations marginales écrites sur certaines pages d'un exemplaire du « Catalogus summorum pontificum » de Bernard Gui, historien ecclésiastique du Moyen-Age,

qui mourut en 1331, évêque de Lodève. Ces annotations sont l'œuvre d'un inconnu, sans doute un clerc de l'Eglise Cathédrale St-Théodorit d'Uzès. Elles datent de la fin du XIV^e siècle et constituent une espèce de mémorandum relatif à des faits qui se sont passés au VII^e et VIII^e siècles dans la région de Nîmes et d'Uzès, notamment aux invasions Sarrazines, à des personnages laïcs ou ecclésiastiques, ayant joué un rôle dans l'administration de la Septimanie et enfin à certains événements de la vie militaire ou religieuse du comte Guillaume de Toulouse.

Ces annotations connues dans le monde savant sous le nom de « Chronique d'Uzès », ont été publiées pour la première fois, incomplètement d'ailleurs, en 1645, par Pierre de Caseneuve, dans son traité du franc alleu dans la province du Languedoc ». Le manuscrit original n'a été retrouvé qu'au XIX^e siècle par M. Léopold Delisle, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque Nationale. Il a été publié in-extenso dans la réimpression de l'Histoire générale du Languedoc, par M. Molinier, en 1879.

La « Chronique d'Uzès » débute par le rapport de l'ensevelissement de Saint-Vérédème, cet ermite qui vécut au début du VI^e siècle dans les environs d'Uzès, sur les bords du Gardon, et la brève mention qu'elle contient à cet égard pourrait peut-être contribuer à déterminer l'époque à laquelle vécut Saint-Gilles, qui fut compagnon d'ermitage de St-Vérédème. Cette époque, on le sait est très controversée dans le monde des hagiographes.

L'auteur de la « Chronique d'Uzès » était certainement de petite culture ainsi que le fait supposer le latin dont il s'est servi. Il manquait totalement de sens critique, car accepte, sans en contrôler le bien fondé historique, des

traditions légendaires telles que celle dont on retrouve la trace dans la vieille chanson du geste du XII^e siècle, le Charroi de Nîmes, qui veut que Nîmes ait été libérée de l'occupation sarrazine par le Comte Guillaume de Toulouse.

Le plus grave reproche que l'on ait fait à juste titre d'ailleurs, à la « Chronique d'Uzès », est celui d'inexactitude dans les dates. Toutes les dates données par elle aux événements qu'elle rapporte sont fausses et diffèrent des dates exactes exactes de un à cinquante-sept ans. Ménard, l'historien de la ville de Nîmes, dans un mémoire précis communiqué à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres en 1760, a corrigé ces erreurs, en restituant aux événements leurs véritables dates.

En raison de ces anachronismes, la « Chronique d'Uzès » fut un peu utilisée par les historiens qui la tinrent pour suspects. Cependant, en 1789, un savant allemand, Wilhelm Puckert, s'en servi pour soutenir l'historicité des faits relatés dans la chanson de geste du Charroi de Nîmes, mais sa thèse fut combattue et ruinée par M. Joseph Bédier, dans son remarquable ouvrage sur les Légendes Épiques.

Les sources auxquelles a puisé l'auteur de la « Chronique » sont de deux catégories. Pour tout ce qui concerne les invasions sarrazines en Espagne et en Septimanie, le clerc de Saint-Théodorit d'Uzès s'est contenté de copier textuellement ou presque les Annales d'Arriane et à cet égard son œuvre ne constitue qu'un grossier plagiat. Pour ce qui concerne les événements locaux relatifs à Uzès et à Nîmes, il a utilisé, ainsi qu'il l'a dit lui-même, à plusieurs reprises, les archives de l'Église Saint-Théodorit, et en particulier du vieux livre qui ne paraît autre qu'un ordo, un calendrier liturgique sur lequel un prêtre aurait relaté certains événements. Pour si

petit que soit son mérite au double point de vue littéraire et historique, cette « Chronique » tient tout de même sa place dans le passé d'Uzès, puisqu'elle n'a pas été jugée indigne à travers les siècles d'exercer la sagacité des érudits.

M. le Chanoine Bouisson présente quelques observations suggérées par l'étude qu'on vient de lire. Il pense que le grand St-Gilles est bien né au VIII^e siècle. D'ailleurs une découverte récente confirme cette opinion. L'incertitude de certains agiographes ne provenait-elle pas de ce qu'il y a eu deux St-Gilles. Il y a lieu de remarquer aussi que tous les rois Wisigoths portaient le nom de Florius.

M. le conseiller Greif a commencé la lecture d'une étude qu'il poursuivra dans les séances ultérieures. M. le conseiller Greif a en sa possession un ouvrage très rare, exlibris Léon Say, qui n'a jamais été traduit de l'anglais : « Entretiens avec M. Thiers, M. Guizot et autres personnages distingués sous le Second Empire », par Nassau William Senior, professeur à l'Université d'Oxford, maître des requêtes à la Chancellerie et membre correspondant de l'Institut de France. Senior avait l'habitude de faire de fréquents voyages sur le continent et de noter les entretiens qu'il avait avec les personnes de marque qu'il rencontrait.

L'ouvrage en question comprend deux gros volumes contenant les entretiens qu'il a eus surtout à Paris de 1852 à 1860. M. Greif a donné lecture de ce qui a trait à Thiers, qui a mis Senior au courant de son action politique, surtout au cours de la Monarchie de juillet et de l'époque qui a suivie. Ces communications faites sur le ton familier et avec beaucoup de franchise, constituent intéressante contribution à l'histoire. Les passages par-

ticulièrement remarquables ont été ceux relatifs à son activité d'administrateur, à ses rapports avec le roi Louis-Philippe et au service qu'il rendit au Prince Président en empêchant l'Autriche d'exploiter trop rigoureusement sa victoire de Novare.

Séance du 13 Mai 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Kahn, Reynaud, Giran, Portal, Greif, Espérandieu, Bret, Bigot, Durand, de Bourgon, Latzarus, Chanoine Bouisson, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. Bauquier, De Loye, Fabre.

L'Académie après avoir écouté le rapport relatif à l'élection de membres correspondants fixe cette élection au 27 Mai.

L'Académie, ratifiant la décision de la Commission compétente décide, en ce qui concerne le Concours annuel de décerner une mention honorable à laquelle est attachée une somme de 250 fr. à l'auteur du manuscrit : « Mémoire sur l'Industrie de la Soie ». Le sujet qui sera remis au concours pour 1927 sera : « Monographie d'une localité du Gard » et pour 1928 « Monographie d'un village perdu du Gard ». Pour 1927 les manuscrits seront déposés le 31 Mars 1928. Le sujet de ces concours sera publié dans les journaux et communiqué aux Institutions d'Enseignement.

M. Eloy Vincent a bien voulu représenter l'Académie au Comité d'honneur formé dans le Gard en vue de l'édification à Paris de la « Maison de la Chimie » à l'occasion du centenaire de Berthelot.

M. le conseiller Greif continue la lecture de son étude sur « Les Entretiens avec M. Thiers, M. Guizot et autres personnages distingués sous le Second Empire » de Nassau William Senior. Il analyse les conversations de

Thiers ayant trait à Palmerston, à la responsabilité de ce dernier dans les évènements de 1848. Thiers exprime franchement sa pensée sur la question des mariages espagnols ; il expose ses vues sur une politique possible qui groupant dans une sorte de pacte de famille les puissances du sud de l'Europe, pourrait faire contre-poids aux puissances nord. Passant ensuite aux entretiens de Guizot, il donne l'appréciation de l'illustre homme d'Etat sur Aberdone, sur Lamartine, sur Louis-Philippe, sur Marie-Christine et sur Napoléon III.

M. Latzarus à propos des mariages des Cobourg, rappelle la chanson à laquelle ils avaient donné naissance et expose les raisons qui ont dicté à Louis-Philippe son attitude dans la question des mariages espagnols.

M. Eloy Vincent lit une étude sur Barthélémy de Salinelles. Il rappelle que la Compagnie se devait à elle-même d'honorer comme il convient Barthélémy de Salinelles. Soulignant les principaux traits qui caractérisent cette physionomie d'artiste, M. Eloy Vincent met en valeur sa véritable personnalité, unissant au talent du peintre la délicatesse du poète.

M. le chanoine François Durand donne lecture de son étude sur « Tartarin nimois, montfrinois et tarasconais », comme suite de son folklore rhodanien méridional.

Tartarin de Daudet ne fut pas un type absolument idéal, un modèle servit au maître, un ami et même un cousin. Ce modèle ne fut ni Arnaud de Montpellier, ni Barbarin de Beaucaire, ni Reynaud de Montfrin (Gard). Né à Nimes en 1820, son acte de naissance porte : « Reynaud Antoine-Henri ». Sa maison est au numéro 6 de la place de la Salamandre, face aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ancien centre télégraphique de Nimes,

stylisée elle se distingue de toutes les autres. Il habita ensuite au bas de l'avenue Feuchères (Sud) à gauche en allant à la gare, hôtel Terminus aujourd'hui, jadis hôtel des Arts. Un petit jardin fait l'angle, où se dressait un yucca modeste futur baobah de la légende.

Marié à Montfrin (Gard) Reynaud-Tartarin y mena une douce existence, aimé et estimé de tous. Il y fixa définitivement sa vie, dès son veuvage, et ses bontés, unies à ses talents de pêcheur et de chasseur émérite, le firent admirer pendant sa vie et regretter après sa mort survenue en 1895 et certifiée par l'acte de décès. Daudet fut à l'enterrement à Montfrin.

L'auteur de « Tartarin » a choisi Tarascon, en raison de la résonance claironnante du mot, Tartarin de Nîmes eût été pauvre d'effet. Le nom primitif fut Barbarin, mais une famille de ce patronyme menaça, et l'auteur bifurqua vers Tartarin, choix meilleur, de plus retentissantes syllabes. Tarascon avait déjà une renommée dans les traditions locales et surtout aux récits des galéjades méridionales. Le félibrige lui donna du relief. L'auteur de la « Mule du Pape » suivit le mouvement : c'était en 1872.

Tartarin-Reynaud fut donc nimois de naissance, Montfrinois par son mariage, sa vie et sa mort, enfin, Tarasconnais dans la légende si bien tissée, mais largement brodée par Daudet, avec toutes les nuances charmantes de sa richissime virtuosité.

Séance du 27 Mai 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Bonnefoi, Coulon, Mazel, Giran, Kahn, Coste, Bauquier, Greif, Costier, Bret, Bigot, Latzarus, Fabre, Cabanès, Chabot, Fayot, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Sont élus membres correspondants : MM. Dubled, Poussigue, Meyrel, Goubeyre, abbé Bastide, Victor Dhers.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres composant la Commission de la Bibliothèque. Sont désignés : MM. Bigot, De Loye, Latzarus, Chobaut, Elie Peyron, Méric, Cabanés.

L'Académie fixe l'ordre du jour de la séance publique qui doit avoir lieu le 9 Juin à la Galerie Jules Salles, et décide que les lectures relatives à cette séance seront faites le Vendredi 3 Juin.

M. Bret, peut, grâce aux indications qui lui ont été obligeamment fournies répondre à une demande qui avait été adressée à l'Académie concernant le biographie de Guizot.

M. le docteur Delamare a continué la lecture de son étude sur « Les causes de l'évolution des grands siècles de l'Humanité ».

A l'époque préhistorique, quand l'homme ne possédait comme armes et outils que des silex, grossièrement taillés, qu'il ignorait la poterie, les métaux et les travaux des champs, nous le voyons avec surprise créer les images enfantines, bientôt parfaite des êtres qui l'en-

touraient et représenter, la plupart du temps dans des grottes fort sombres, par la peinture ou la gravure, les animaux qu'il avait sous les yeux.

De ce jour, un nouveau sens prenait vie dans le monde, le sens esthétique qui, à l'époque, du renne atteindre son plein épanouissement dans les fresques splendides du fronton d'Altamira (Espagne).

Ces manifestations de l'art quaternaire sont estimées comme de 10.000 ans plus anciennes que les plus vieux vieux monuments de l'Égypte ou de la Chaldée.

Notre département en possède quelques timides esquisses ; dans la grotte de la Salpêtrière, au Pont du Gard et dans la grotte de Collias où tout dernièrement on a découvert des peintures fort intéressantes.

Les troglodytes sont surtout des peintres animaliers remarquables ; en général, les animaux sont représentés isolément, cependant, surtout en Espagne, on peut admirer des scènes pleines de mouvement et de vie. Une pendeloque porte sur une face un animal au galop volant, allure toute conventionnelle, qui ne se rencontre ni dans l'art ancien, ni dans l'art moderne avant le XVIII^e siècle.

Dans un collier une vingtaine de dents d'ours portaient des gravures diverses ; mais l'art du faux ne date pas de nos jours ; ces magdaléniens fabriquaient déjà de fausses dents en ivoire, des coquilles marines rares en bois de renne, etc...

Pourquoi ces dessins, ces gravures se trouvaient-ils dans les endroits les plus inaccessibles des grottes ? Il s'en dégage d'abord un fait certain, c'est que ces œuvres d'art n'étaient pas exécutées pour être admirées par la foule.

Faut-il les expliquer par la magie, l'envoûtement, dont le principe est que celui qui possède l'image est le maître absolu du modèle.

Ces croyances magiques nous les retrouvons encore chez les Grecs des VI^e et V^e siècles. Les statues d'Alkinos parlent, celles en marbre de Dédale marchent. Et en France, pas très loin de nous « Il courut un bruit qu'Enguerrand de Marigny, avant de faire mourir le Roi, et que sa femme s'aidait d'un nommé Paviot, réputé grand sorcier, à faire image de cire à la ressemblance du roi et des princes pour les envoûter ». On sait ce qu'il advint de ce pauvre Enguerrand.

L'art de cette époque était-il toujours utilitaire ?

Le beau plafond d'Altamira en plein air m'incline à croire qu'il n'en fut pas toujours ainsi et que l'art pour l'art ne date point d'aujourd'hui.

M. Bigot présente une œuvre de V. Dhers. C'est une saynète intitulée : « Les Olives » empruntée à Lope de Rueda. L'action en est simple, mais les caractères sont bien tracés et le dialogue mené lestement.

Séance du 3 Juin 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Coulon, Grief, Espérandieu, Giran, Kahn, Bret, Bigot, de Bourgon, Latzarus, Chanoine Chabot, Fabre, Fayot, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Commandant Espérandieu fait une communication sur la découverte de deux bustes de guerriers. Il décrit les détails de sculpture, plis de vêtements et inscriptions. Il attire l'attention de la Compagnie sur la coiffure de ces personnages qui affecte la forme d'un casque semblable à celui employé par les troupes allemandes au cours de la guerre. Ecartant l'opinion qui permettrait de voir dans ces statues la glorification de héros guerriers il émet plusieurs hypothèses sur le but que s'est proposé le sculpteur antique.

M. Bret rend compte des Travaux de la Fédération historique du Languedoc, congrès qui s'est tenu à Montpellier et où notre confrère a représenté l'Académie.

Il est ensuite donné lecture des travaux qui seront lus à la séance publique du 9 juin 1927.

*Séance Publique du 9 Juin 1927, à 20 h. 3/4
dans la Galerie Jules Salles*

1. M. ELOY VINCENT :

La nouvelle figure du mot Province.

2. M. LACOMBE :

Travaux de l'Académie en 1926.

3. M. BONDURAND :

La Place des Carmes en 1843.

4. INTERMÈDE MUSICAL :

*Chœurs par la Société des Concerts populaires
symphoniques.*

M^{me} PÉLISSIER : Chant : *Li Moulin de Ven.*
(Poésie de M^{lle} Dodde sur un vieil air provençal).

5. *Prix Jules Salles et concours.*

6. MM. Raymond FÉVRIER et Roger JEAN JEAN :

Sonnets.

6. M. Paul-Henri BIGOT :

Lou Chin et lou Cousinié.

Séance du 17 Juin 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Bonnefoi, Coulon, Kahn, Greif, Bret, Bigot, Fabre, Cabanés, Chabot, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Lecture d'une lettre par laquelle Mlle Deloche annonçant qu'elle a obtenu le titre d'Ingénieur Chimiste remercie l'Académie de l'aide qui lui ayant été accordée lui a permis d'obtenir le succès.

M. l'abbé Bastide remercie l'Académie de l'avoir élu membre correspondant.

L'Académie est invitée par lettre de la Préfecture à solliciter le renouvellement de la subvention accordée par le Conseil Général.

M. le docteur Delamare donne lecture d'un nouveau chapitre de son étude sur les causes de l'évolution des grands siècles d'humanité. Il étudie « l'Apogée Egyptien ».

Comme à Altamira, l'évolution artistique en Egypte, comprend trois périodes : d'abord la période archaïque, ensuite l'apogée, et enfin, le déclin.

Mais, contrairement à ce que nous trouverons toujours dans le cours de notre étude, chacune de ces périodes est, sur les bords du Nil, séparée de la suivante par de longs siècles : c'est l'histoire politique du pays, qui nous en donne l'explication.

C'est sous la IV^e dynastie que l'art égyptien, vieux de vingt siècles, parvient à un haut développement. Ce fut le premier épanouissement artistique sur les rives du Nil, il devait se répéter deux fois encore, à la XII^e et

XVIII^e dynasties. Les rois de l'empire Memphite sont très connus, ils construisirent les grandes pyramides qui portent leur nom, Kéops, Khéren et Mykérinos. De cette époque date le grand sphinx de Giseh et les belles statues du Musée du Caire.

Après l'an 2.300 l'égalité religieuse a triomphé. Le nom d'Ouris suffit à faire de tout mort un dieu et un roi. Tout défunt égyptien est identifié avec le roi et les dieux ; c'est là une transformation sociale, la plus grande de l'histoire de l'Egypte. « Au despotisme sacré succède le socialisme d'État ».

Mais cette révolution et le transfert de la capitale de Memphis à Thèbes, le bruit des armes imposèrent, pendant 360 ans, une suspension, une éclipse de toute manifestation artistique.

Cependant, les Egyptiens restèrent les mêmes hommes, avec les mêmes préoccupations religieuses et même sens artistique. Les formes devinrent plus sveltes et plus élégantes. Une nouvelle Ecole des Beaux-Arts s'ouvrit à Thèbes ; parmi les élèves, il y eut un concours de Memphis, comme il y a, de nos jours, le Concours de Rome. Les statues de calcaire de Sanocrassit^{er}, au Musée du Caire, sont considérées comme les chefs-d'œuvres les plus purs de l'art égyptien. La peinture du Moyen Empire nous offre des fresques admirables, comme par exemple, celle du « Chat à l'affût dans les roseaux » ou encore « la scène des paysans apprivoisant des gazelles ». Nous sortons des sujets religieux et nous acheminons vers l'art laïque.

En l'an 1660, l'invasion des Hyksos, sémites nomades, vient interrompre l'évolution de l'art égyptien ; mais, après leur expulsion hors d'Egypte, l'antique foi et ses représentations artistiques reprirent un nouvel éclat.

Alors, sous la XVIII^e dynastie nationale (1580) furent construits les grands temples de Karnak et de Louqsor, il se dégage de leur aspect une grandeur jamais dépassée. Les sculpteurs donnèrent au visage humain un type d'une merveilleuse beauté et d'un impeccable dessin ; mais se perdent la simplicité des lignes et le relief des muscles, signes avant-coureurs du déclin.

Si l'art s'est idéalisé, la religion est devenue plus spiritualiste.

Voici quelques lignes d'un poème populaire, que l'on place vers 1370 :

« Tu te lèves bellement, ô Aton vivant, seigneur de l'éternité. Tu es rayonnant, tu es fort ; grand et large est ton amour, tes rayons brillent pour les yeux de toutes les créatures, ta figure s'illumine pour faire vivre les cœurs... A voir tes rayons toutes les fleurs vivent, elles s'énivrent de ta face. Tous les animaux sautent sur leurs pieds, les oiseaux qui étaient dans leurs nids volent joyeusement, leurs ailes qui étaient repliées, s'ouvrent pour adorer Aton vivant ».

Quelle poésie dans cet hymne au dieu Soleil, quelle grandeur et quelle grâce. Cette religion si lyrique n'allait pas sans morale.

Voici un exemple des devoirs filiaux :

« Double les pains que tu donnes à ta mère... lorsque tu es né, après des mois elle t'a porté encore sur sa nuque et trois ans durant son sein était dans ta bouche. Elle n'a jamais eu de dégoût pour tes ordures et n'a jamais dit : « Pourquoi faire cela »... Lorsque tu seras grand et que tu prendras femme, reporte tes yeux sur le temps où ta mère t'a enfanté. Puisse-t-elle n'avoir jamais à élever ses mains vers le Dieu et qu'il n'entende jamais sa plainte ».

M. Greif présente quelques observations relatives à l'influence de la civilisation égyptienne sur les Juifs et les Grecs.

M. Fabre lit une étude sur Pierre Subleyras, peintre uzétien.

Pierre Subleyras, peintre, qui vécut dans la première moitié du XVIII^e siècle naquit à St-Gilles le 25 novembre 1669 et non à Uzès, comme l'ont indiqué jusqu'à ces dernières années, les notices biographiques qui lui ont été consacrées. Son acte de baptême figure sur les registres paroissiaux de Saint-Gilles à la date du 27 novembre de l'année 1669. Sa mère, Laurette Dumon, était de Saint-Gilles, mais son père, Mathieu Subleyras, appartenait à une ancienne famille uzétienne. Il était établi à Uzès comme peintre décorateur et vitrier. Ce fut à Uzès que s'écoula l'enfance du petit Pierre, sous la direction de ce père, modeste artisan, qui favorisa ses aptitudes pour le dessin et, comprenant qu'il y avait en lui un talent naissant qu'il fallait développer, l'envoya à Avignon à l'âge de 13 ans, prendre des leçons de peinture, puis à 15, à Toulouse, où il travailla sous la direction d'Antoine Rivals, directeur de l'École de Peinture de cette ville.

Pierre Subleyras resta neuf ans à Toulouse et quand il jugea que sa formation artistique était complète, en 1724, nanti de la protection de la duchesse d'Uzès, il vint à Paris où il remporta certains succès dans des expositions.

En 1727, il concourut pour le Prix de Rome et réussit avec son tableau de « Moïse présentant aux Hébreux le serpent d'airain », à obtenir le premier Grand Prix. Il parti pour Rome en 1728. Il ne devait plus revenir en France. Après un séjour de sept ans à l'École Française

installée alors au palais Salviati et dont le peintre Vieughels était le directeur, il se fixa à Rome et s'y maria en 1739, avec Maria Pelice Tibaldi, fille d'un musicien et peintre elle-même.

Pressé par la nécessité, car le ménage était sans fortune, Pierre Subleyras se consacra à l'exécution de portraits ou de scènes allégoriques qui lui étaient commandés par une clientèle dont le goût auquel il dut se plier, lui fit oublier sa vraie manière toute française. C'est ainsi qu'il peignit une série de grandes compositions, telles que le « Repas chez Simon le pharisien », la « Crucifixion de Saint-Pierre », « l'Evanouissement de l'Empereur Valens », « Saint-Bruno ressuscitant un enfant », dans lesquelles domine le conventionnel, dont les personnages sont figés en des attitudes maniérées et inexpressives. Son vrai talent n'éclate que dans ses esquisses qui n'étaient pas destinées à la publicité. Là, il est lui-même et se révèle un artiste de premier plan. Mais quand il s'agit de traduire ces esquisses dans l'œuvre définitive, celle que le public connaîtra et jugera, il reste nettement inférieur et se montre un peintre de second ordre.

Peu connu en France, sa patrie dont il fut un exilé volontaire, Pierre Subleyras jouit à Rome où il avait su s'adapter au goût italien d'une grande renommée. Le pape Benoit XIV, dont il peignit le portrait, le protégea.

De faible constitution, obligé, malgré sa santé délicate, qui eût exigé le repos le plus complet, à travailler pour subvenir à l'entretien de sa famille, il mourut à la fleur de l'âge, le 28 mai 1749, à peine âgé de 50 ans, laissant trois enfants en bas-âge, auxquels s'intéressa le pape Benoit XIV.

Pierre Subleyras mourut sans avoir jamais revu la France, sans être revenu à Uzès, où il n'avait passé que

ses années d'enfance, où il n'était pas né, sans doute, mais dont il aimait à se dire l'enfant, puisqu'il signa plusieurs de ses tableaux : P. Subleyras Uticiensis (Subleyras l'Uzétien), rendant ainsi hommage à la petite ville où son âme s'était ouverte à de nobles ambitions artistiques.

Compte Rendu Financier de l'exercice 1926

M. Bret donne lecture du compte-rendu financier.

Messieurs,

Le mouvement de votre trésorerie est, comme vous le savez, peu variable et sensiblement le même d'une année à l'autre.

Le bilan de 1926 se présente de la façon suivante :

Recettes.....	8.105 30
Dépenses.....	<u>6.765 30</u>
Soit un solde à reporter de.....	<u>1 340 »</u>

Si vos recettes n'augmentent pas ou peu, vos dépenses au contraire, sont toujours en augmentation.

Si votre compte présente un solde créditeur de 1.340 francs, c'est que j'ai dû pour ne pas être en déficit scinder et faire porter sur deux exercices la facture de votre

imprimeur qui s'élevait à la somme de 4.108 frs, et aurait, payée en une seule fois, causé un déficit de 768 frs pour l'exercice 1926.

Elle est aujourd'hui complètement réglée et l'exercice 1927 a pris à sa charge 2.108.

Les impositions sont encore en augmentation sur les années précédentes.

Cependant, cette année, la location de votre premier étage porté de 848 francs, à 3200 moins 400 francs donnés au concierge pour le service de la maison, soit 2.800 francs, donnera une plus value de recettes de 1.752 francs qui sera appréciable.

Plusieurs propositions seraient à examiner pour augmenter vos recettes, et les mettre en rapport avec les exigences du jour. Ce serait, d'abord, l'augmentation de toutes les cotisations et le recrutement de nouveaux membres non résidants ou correspondants.

Les membres résidants dont le nombre devrait être de 24, ne sont plus à ce jour, par suite de décès ou de changements que 19.

La liste des membres correspondants dont le nombre est illimité, ne compte, à ce jour, que 16 membres qui payent régulièrement leur cotisation.

C'est à vous, Messieurs, de vous prononcer.

Le service des legs a distribué cette année, 3.700 frs

Le legs Adriano de 1.000 frs figurera sur le bilan de cette année courante.

Voici les noms des bénéficiaires que j'ai réglés en 1926.

LEGS SABATIER

Requin	300
Parpaillon	400
Vernier	400
Jouanen	300
	<hr/>
	1.400

LEGS JULES SALLES

Thouzelier	200
Abbé Bruyère	200
	<hr/>
	400

LEGS MAUMENET

Pau	300
Bernard	400
Mlle Carbonel	400
Mlle Deloche	500
Durand	300
	<hr/>
	1.900

Tel est, Messieurs, le Bilan de votre Trésorerie pour l'exercice 1926.

Le Trésorier

Séance du 1^{er} juillet 1927.

Présents : MM. Delamare, Coulon, Kahn, Mazel, Portal, Greif, Bret, Bigot, Chobaut, Méric, de Bourgon, Latzarus, Fabre, Cabanès, Fayot, Lacombe secrétaire perpétuel.

L'Académie entend le rapport fait au nom de la Commission de la Bibliothèque et en accepte les conclusions.

En conséquence, un crédit de 1.500 francs est affecté à l'aménagement des rayonnages destinés à recevoir les livres. Les archives départementales, par l'intermédiaire de M. Chobaut, font hommage à la Compagnie du tome 5 série E de l'Inventaire des Archives départementales antérieures à 1790. Ce volume a été édité par les soins de M. Bligny Bondurand, membre honoraire.

L'Académie décide d'augmenter de 25 francs sa subvention à Nemausa : il est donc voté à cet effet, une somme de 50 francs.

M. le Chanoine Chabot lit un sonnet languocien : « Lou Pan » .

M. le docteur Delamare lit son étude sur « l'Apogée de l'île de Crète ». L'île de Crète, d'après les documents squelettiques que nous possédons, ne fut peuplée qu'à l'âge néolithique. D'où venaient, 5 à 6000 ans avant notre ère, les premiers Crétois ?

Ce que l'histoire écrite ne peut nous révéler, ce que la légende ignore ou entoure de puéril, les fouilles et les découvertes d'ossements humains peuvent nous donner, sinon une certitude absolue, au moins de grandes probabilités.

Les premiers colons n'ont pas de race pure, et si les têtes longues l'emportent par le nombre, on rencontre cependant des têtes moyennes et quelques têtes courtes. A l'époque de la plus brillante civilisation, les longues têtes forment le 66 pour cent de la population, au déclin, nous trouvons 37 pour cent de têtes rondes et 12,5 pour cent seulement de têtes allongées. La taille cependant n'a pas variée, elle est petite. Nous pouvons donc conclure, que le peuple crétois, pris en bloc, dont la civilisation a rayonné dans les îles et sur les côtes de la Méditerranée orientale à partir de la fin du 3^e millénaire appartenait à la race méditerranéenne.

D'autre part, si nous considérons les Dieux et les cérémonies religieuses crétoises, nous ne leur trouvons aucun rapport avec ceux de l'Égypte. La sculpture elle-même ne ressemble en rien à la sculpture égyptienne dont les œuvres avaient presque toutes une destination religieuse.

Les Crétois ont facilité l'art. C'est chez eux, aussi, que nous trouvons pour la première fois des jeux. L'Égypte et la Chaldée en manquaient totalement. Encore une distinction de races.

On a pu reconstituer un théâtre pouvant contenir de 4 à 500 spectateurs. Les courses de taureaux étaient populaires et fort suivies. Ce n'était pas des courses espagnoles des courses à mort, elles consistaient en passes de manteaux analogues à celles de Provence et en sauts comme les écarteurs landais. Ils se livraient à divers sports : la course, le pugilat, la boxe, il y avait les poids lourds, les poids légers, les poids moyens. On peut voir, dessiné sur un rython en stéatite, un knock-out, le vainqueur, dans une pose martiale, le poing en avant, prêt à frapper un nouveau coup, le vaincu étendu sur le sol.

L'habitation crétoise ressemble beaucoup à la maison de nos jours. Elle est cubique, avec une toiture plate, où l'on peut dormir au frais. Elle a fréquemment un second étage et parfois un troisième avec lanterneau.

Les eaux de pluie sont amenées par des conduites souterraines dans un égout collecteur qui descendait vers la rivière.

Vers l'an 200 on construit des palais, les armuriers décorent les dagues et les épées de ciselures. Les potiers connaissent le tour, ils vitrifient la terre en barbotine et en faïence. Le Camarès du XIX^e siècle présente un des plus beaux types qui soient jamais sortis d'une manufacture. Les orfèvres ornent les vases d'une monture d'or. Ce brillant épanouissement artistique sombre dans une catastrophe (1750). Tous les palais sont détruits et consumés.

L'an 1580 est une date d'une extrême importance pour l'Égypte et pour la Crète. Expulsion des Hycson en Égypte, avènement de la dynastie des Minos en Crète.

L'époque du second palais de Cnossos et de Phœstos a été, pour la Crète, la plus brillante, celle où sa domination s'est étendue sur toute la mer Egée et le Péloponèse. Les palais royaux remaniés ont un aspect plus majestueux que les anciens.

A la grande fresque, s'ajoute la fresque miniature, Sur des fresques, l'artiste aime à représenter des lys, des roseaux, des taureaux et des chèvres sauvages, des dauphins et des poissons volants, des femmes couvertes de riches étoffes et de bijoux.

Grâce à une flotte très imposante, les Crétois eurent le monopole des transits avec les îles voisines, la Grè-

ce et la Palestine. En occident, ils fréquentaient la Sicile, le sud de l'Italie, l'Espagne elle-même, et peut-être nos rivages méditerranéens.

Ils répandaient partout l'usage de l'écriture ; nous possédons, par milliers, des documents sur des tablettes d'argile ; malheureusement, nous ne savons pas les lire.

« Les Crétois, écrit M. Glotz, voient juste, voient beau, ils ne voient pas grand... Jamais, peut-être, on n'a besoin du mot immense pour parler de leur art ; du mot minuscule, continuellement, Ce sont les Japonais de la Méditerranée » .

Cette appréciation est un peu sévère ; en architecture, par exemple, ils ont construit des maisons à trois étages ce que n'avaient su faire les Egyptiens, et les palais de Cnossos valaient bien ceux de Thèbes. Si leur religion les y avaient poussés, ils auraient élevé des pyramides semblables à celles que connaissaient bien leurs matelots ; ils se bornèrent à inventer l'orfèvrerie et la glyptique et à transporter leurs petits, mais merveilleux chefs-d'œuvre aux quatre coins du monde connu d'alors ; ils ont été les initiateurs du développement des arts, et l'on peut soutenir que la civilisation minoenne est une des plus belles des plus artistiques civilisations qui aient fleuri sous le ciel méditerranéen et que, sans elle, le siècle de Périclès ne se serait pas produit.

Vers l'an 1400, coups de foudre, incendie général, toutes les villes sont détruites, une population nouvelle occupe l'île entière ; ce n'est pas un déclin, c'est la barbarie, la nuit d'un moyen-âge, un désastre total et définitif. Homère cite à peine cette île qui avait brillé pendant tant de siècles d'un si vif éclat.

M. Bigot, lit une étude sur les poésies de M. Séguret,

Compatriote de Fabié, il s'est inspiré de ce maître. Ces poèmes variés dans l'allure, et dans l'expression chantent le milieu alésien. Une mention spéciale est due aux poésies inspirées par la guerre à ce père qui a eu la douleur et la gloire de donner un fils à la Patrie.

L'Académie fixe la prochaine séance au 21 octobre.

Séance du 21 Octobre 1927

Présents : MM. Delamare, Chanoine Bonnefoy, Lavergne, Giran, Portal, Mazel, Greif, Bret, Chanoine Lepage, Chobaut, Méric, Latzarus, Chanoine Bouisson, Fabre, Cabanès, Chanoine Chabot, Fayot, Lacombe, secrétaire perpétuel.

L'Académie a voulu dès sa séance de rentrée, honorer la mémoire du très regretté Président Coulon. Le Président prononce le discours suivant :

« Les séances de rentrée sont particulièrement aimables ; elles rapprochent ceux que les chaleurs de l'été avaient dispersés, qui sont heureux de se retrouver, d'échanger leurs compliments, d'évoquer leurs impressions de vacances, de reprendre enfin, les travaux interrompus : Aujourd'hui, hélas, notre première réunion est assombrie par un deuil cruel, notre cher et respecté confrère, le Président Armand Coulon, nous a quittés après une courte maladie, au moment où la plupart de nous étaients absents, si bien que plusieurs de nos confrères n'ont connu le mal qui le frappait que par l'annonce même de sa disparition.

Il m'est doux d'apporter à sa mémoire, dans cette maison qu'il aimait, l'hommage de l'Académie toute entière et de dire bien haut le vide immense que sa mort va laisser parmi nous.

C'est qu'en effet, M. Armand Coulon n'était pas seulement un Académicien : c'était l'Académicien !

Appelé à siéger dans notre Compagnie le 30 décembre 1905, il y a fourni une longue et belle carrière.

Tout imprégné de sa doctrine, de son esprit, de ses règles, il en était, si j'ose dire, le statut vivant, aussi chaque fois que surgissait une question délicate ou controversée c'était à ses lumières que nous avions recours.

La guerre le trouva au fauteuil Présidentiel qu'il occupa pendant toute la durée des hostilités ; nous avons encore présents à la mémoire cette longue présidence au cours de laquelle M. Coulon sut aller aux plus graves préoccupations patriotiques les meilleures traditions académiques et la haute sérénité d'âme du Français douloureux, mais toujours confiant, et quand enfin l'Académie résolut, malgré la tourmente, de reprendre le cours de son recrutement, il sut procéder en ces heures pénibles, à la réception des nouveaux confrères, non seulement dans les formes les plus aimables et les termes les plus élevés, mais encore avec un sens parfait de la gravité des circonstances.

Je fus un de ceux auquel il ouvrit les portes de votre Compagnie et je n'ai pas oublié avec quelle grâce charmante et quelle indulgence affectueuse, il voulut bien m'accueillir au milieu de vous.

Malheureusement, sa santé ne devait pas tarder à s'altérer ; ses yeux affaiblis ne lui permirent plus de se livrer aux recherches littéraires qu'il affectionnait et vous fûtes privés du régal des communications qu'il avait l'habitude de vous faire ; cependant, il ne manquait aucune de nos séances ; suivant avec un intérêt toujours en éveil la marche de vos travaux, il prenait fréquemment part à vos discussions — discussions courtoises qui sont le charme de vos assemblées — et nous sentions tous, en nous séparant, que cette soirée avait été pour lui une heure de paix et de joie intellectuelle.

D'autres personnes, et dans une autre enceinte, ont

retracé sa belle carrière de Magistrat, ont proclamé sa science juridique et se sont respectueusement inclinées devant sa haute intégrité professionnelle ; je voudrais me borner à faire revivre au milieu de vous sa personnalité académique, en rappelant les travaux que, malgré son labeur journalier, il n'a cessé de vous donner, travaux qui témoignent de ses vastes connaissances et de l'éclectisme de son érudition.

En 1907, il vous présentait une forte étude sur le Mouvement Féministe en France et à l'Etranger, il en trouvait l'origine aux jours sanglants de la Révolution et mettait dans la bouche d'une des initiatrices des premières revendications féminines cette fière apostrophe : Nous avons le droit de monter à l'échafaud, nous voulons avoir celui de monter à la tribune.

Paroles prophétiques qui ont déjà trouvé leur réalisation dans plusieurs Nations de notre vieille Europe.

L'année suivante M. Coulon nous parlait de l'Esprit du Code Civil en regard de l'évolution morale et sociale contemporaine ; il étudiait les effets de cette évolution sur la famille, la propriété, les contrats civils et nous montrait que l'esprit qui anime nos législateurs actuels procédait davantage des doctrines de Jean Jacques et du Contrat Social que de celles de l'auteur des l'Esprit des lois.

L'année 1909 vous apporta son travail sur *l'Evolution de M. Paul Bourget* ; cette étude littéraire et philosophique à la fois nous montre le grand romancier, épris à ces débuts de l'amour des voyages, coudoyant en psychologue, cette société cosmopolite un peu libre des grands palaces internationaux, évoluant peu à peu vers un certain mysticisme puis vers le plus pur traditionalisme si bien qu'en le voyant, fort heureusement

encore, mêlé à la vie contemporaine on a pu dire de lui :
« Il y est, il n'en est pas ! ! »

En 1914 vos suffrages l'ayant appelé à la Présidence de votre Compagnie, il prononça à la séance publique du 14 mai un très beau discours sur ce sujet :

Trois Nimois, Guizot, Crémieux, Gaston Boissier.

Ces trois portraits sont brossés de main de maître ; l'orateur fait revivre la figure austère de Guizot adoucie cependant par l'idylle littéraire qui le conduisit au mariage, il le suit au cours de sa carrière politique jusqu'au jour de sa chute, en partie provoquée par celui qui fut un autre Nimois oublié : Adolphe Crémieux.

Enfin par un de ces contrastes où se complait notre confrère et qui montre la souplesse de son esprit, il nous retrace la vie de Gaston Boissier toute entière consacrée au culte des belles lettres et des études classiques et qui termine une admirable carrière au poste envié de Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.

Entre temps d'autres sujets de moins d'importance, d'un intérêt toujours très vif, avaient tenté sa curiosité : une étude sur l'éloquence judiciaire sous le second Empire, l'histoire documentaire d'un chroniqueur de la même époque : A. de Boissieu qui par le mordant de ses polémiques toujours écrites dans le style le plus châtié mérite d'être surnommé « Un Rochefort en gants blancs », vous furent tour à tour présentées ; elles témoignent de recherches, patientes et d'une grande connaissance d'une époque brillante et frivole où les jeux de l'esprit l'emportaient sur toutes les autres préoccupations.

Vous voyez, Messieurs, combien fut grande l'activité littéraire de M. Armand Coulon et n'avai-je point rai-

son d'admirer chez lui l'éclectisme de l'écrivain, mais c'est au confrère, à l'ami disparu que veulent aller mes derniers hommages, et puisque nous ne devons plus serrer sa main, ni revoir son visage, mon ambition aura été de le faire revivre, ce soir, au milieu de vous, de garder de lui un souvenir ému, de nous inspirer de son exemple et de répéter avec l'orateur sacré cette parole venue du cœur : Defunctus, adhuc loquitur.

J'en ai fini, aussi bien la modestie de notre Confrère se serait mal accomodée d'un plus long panégyrique, laissez-moi toutefois, au moment où nous lui adressons le suprême adieu de l'Académie, exprimer à Mme Coulon et à ses enfants les sentiments de respectueuse sympathie dont nous sommes tous pénétrés. »

M. le docteur Delamare lit une étude sur :

Le siècle de Périclès. Les Grecs se croyaient autochtones, mais ils avaient le souvenir d'invasions de peuples étrangers. D'après Hérodote, les Pélasges ont occupé toute la Grèce, c'était surtout des agriculteurs ; on leur doit les canaux, les chaussées, le colmatage des marais, on leur attribuait les murs dits Cyclopéens. Nous avons déjà vu ce peuple en Espagne, en Afrique, dans le delta égyptien et dans l'île de Crète ; nous le rencontrons encore en Grèce.

Vers le 20^e Siècle eut lieu dans le Péléponèse une première invasion de têtes rondes ou Achéens ; une seconde survint vers l'an 1100 on les appelait Doriens.

Après quelques siècles de barbarie nous assistons à la magnifique floraison du siècle de Périclès annoncée par les 7^e et 6^e siècles.

Après 50 années d'existences (562-510), la monarchie des Tisistratides fut renversée, Clisthènes, chef du pouvoir pendant 20 ans (510-490). Durant cette période les

armées lacédinioniennes, sur l'appel du parti démocratique athénien envahissent deux fois l'Attique, la seconde fois 700 familles furent exilées.

Lorsque Xercès menaça la Grèce ce fut le pouvoir aristocratique, le conseil de l'Aéropage qui sauva la situation. Périclès, nouveau Pisistrate présida aux victoires de Marathon et de Salamine. Cependant les armées de Xercès avaient occupé Athènes et détruit les temples grecs. C'est pour remercier la déesse protectrice de la Cité Pallas-Athénée qu'on avait vu combattre à la tête des troupes qu'Iltinos construisit le Panthéon que décora Phidias.

C'est alors le magnifique épanouissement de l'art et des lettres en Grèce au V^e Siècle qui eut une double origine : la civilisation mycénienne qui provenant de la Crête et d'autre part, reliaient à l'Assyrie.

Mais où éclate la supériorité grecque, c'est dans la perfection de l'exécution, c'est dans la réalisation du rêve de l'artiste.

Jamais ville d'une aussi petite étendue que l'Athènes du V^e Siècle n'a contenu autant d'hommes supérieurs en un espace de temps aussi bref : les architectes Zitinos et Collicrate, les sculpteurs Phidias, Myron, Polyclèse, les peintres Polygnote Zeuxis et Parrhasios. L'éloquent Périclès, les poètes Eschylle, Sophocle, Aristophane, l'historien Hérodote et Thucydide, les philosophes Anaxore, Socrate et le mathématicien Maton. Voilà le véritable miracle grec.

L'Athènes de Périclès n'était pas seulement une ville victorieuse aux édifices merveilleux où brillaient d'un éclat incomparable la science, la littérature et les Beaux-Arts ; la richesse était alors considérable, elle provenait de l'industrie, du commerce et de la banque. Le port du

Pirée était le marché de la Grèce entière. « Athènes qui ne méprisait pas le travail des mains écrit Duruy, avait une industrie florissante, et, comme nos articles de Paris, ses armes, ses ouvrages en métal, ses meubles, sa courroirie primaient sur tous les marchés les produits similaires, ses poteries allaient jusqu'en Espagne, ses objets d'art, ses livres, ses tissus partout ».

Ce qui rendait, aussi Athènes si brillante en ces beaux jours, c'est que de toutes parts on accourait, pour s'inspirer et se pénétrer de son esthétique et que l'on n'était quelqu'un que lorsque la grande cité vous avait consacré.

Court instant, la guerre du Péloponèse se termine par l'effondrement de la puissance athénienne (404), Périclès n'est plus, Athènes est diminuée tant au point de vue politique que du côté artistique.

Les grandes voix d'Eschyle et du doux Sophocle ne chantent plus les dieux puissants qui dirigent le monde, ou l'homme fort dont la destinée est supérieure au destin.

M. Latzarus présente quelques observations sur cette partie de l'étude de M. le Dr Delamare. Il constate que l'influence d'Anaxagore sur Périclès fut très grande. Anaxagore était partisan de l'éternité de la matière et supposait un dieu Intelligence qui avait organisé cette matière. Si on l'accuse d'athéisme c'est parce qu'il admettait l'existence de la matière avant celle de l'intelligence. Pourquoi appelait-on Euripide un athée ? Il se faisait de Dieu une idée assez analogue à celle qu'auraient plus tard les chrétiens. Il voulait une religion s'adressant au sens intime de la foule, or la religion grecque n'avait aucun rapport avec la morale. Pour Socrate la religion était la religion de la conscience et s'il eut tant d'ennemis ce fut en partie, parce qu'il avait l'esprit critique très développé.

M. Bigot fait un rapport sur les travaux de la commission de la bibliothèque.

M. le Président rappelle la mémoire de M. Gal membre non résidant et celle de Mlle Dodde, membre correspondant. Il tient aussi à ne pas oublier M. Rastous qui était le doyen des peintres nimois. Il était étranger à l'Académie mais rien de ce qui touche aux Arts n'est en dehors des préoccupations de l'Académie.

M. Eloy Vincent invite les membres de la Compagnie à assister au vernissage de l'Exposition des Amis des Arts le Samedi 22 Octobre de 14 à 16 heures à la Galerie J. Salles.

Séance du 4 Novembre 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Portal, Bauquier, Delon, De Loye, Bret, Bigot, Chobaut, Méric, Latzarus, Chanoine Bouisson, Fabre, Cabanès, Chanoine Chabot, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. Bigot donne lecture d'un sonnet sur Mlle Dodde.

M. le Président exprime les condoléances de la Compagnie à M. Kahn à l'occasion du décès de son fils ; il transmet à notre confrère l'expression de la douloureuse sympathie de l'Académie.

M. Bauquier fait connaître que le Comité Georges Maurin est prêt à clôturer la liste de souscription pour l'érection du buste de notre regretté confrère. L'académie vote à ce Comité une subvention de cent francs.

M. le Président fait connaître la candidature comme membres correspondants de MM. Gausсен et Vallaire, M. Cabanès fait hommage d'un opuscule dont il est l'auteur avec M. Lagarde : « Les Carrières des environs de Nimes ».

M. le chanoine Bouisson présente une interprétation mystique et pythagorique de la fameuse inscription du cloître des chanoines de Vaison. Après avoir rapporté les deux lectures de M. Maruéjol, il a signalé l'absence de numération proprement dite dans les termes de l'inscription qui n'est ni un chronogramme, ni une cryptographie. Ce n'est donc ni la date de la construction du cloître, ni le nom de l'évêque de Vaison qu'il convient d'y rechercher.

Les deux premiers vers renferment sous des termes mystiques, une objurgation adressée aux chanoines, de braver les rigueurs de l'Aquilon et de fréquenter régulièrement le cloître, de manière à jouir des douceurs du Midi.

Quant aux deux derniers vers ils achèvent de décrire le plan et l'orientation du cloître quadrangulaire, sans ouverture du côté du Nord, ouvert au Midi, réchauffé par le soleil de trois côtés, renferment un cloître à douze baies et un étage à douze cellules et autant de fenêtres.

Le système numéral employé dans ces vers est duodécimal. Douze est exprimé par « deux fois six ». La multiplication est jugée supérieure à la simple addition : deux et dix « duodecim ». Le nombre des cellules est exprimé aussi par la multiplication des côtés bâtis, 3, et des ouvertures de chacun des côtés présents, 4. Il se trouve que le premier nombre est celui des vertus théologiques et le second celui des vertus cardinales.

Le souhait de bienvenue qui termine l'inscription est pythagorique aussi. Il se compose de trois mots de trois, quatre et cinq lettres, par où est consacré définitivement le nombre des chanoines de Vaison, soit douze.

M. Chobaut, archiviste départemental, fait une communication sur l'histoire de l'industrie des fourches de Sauve. Le micoucoulier, qui croît à l'état naturel dans le Midi de la France, en Espagne et en Italie, est cultivé à Sauve uniquement pour produire des fourches. C'est grâce à une taille spéciale et très délicate qu'on arrive à faire prendre aux branches la forme d'une fourche à trois fourchons.

Ces fourches, une fois formées, sont coupées vertes, façonnées à la chaleur, séchées et apprêtées. Elles

se vendent dans tout le Midi de la France, au Maroc, et en Algérie ; elles sont remarquablement souples, légères et maniables.

Cette industrie est très ancienne. Les producteurs sont groupés depuis la fin du XVIII^e siècle ; cette industrie est protégée par les producteurs : des mesures spéciales sont prises contre la surproduction et l'accaparement ainsi que pour la garantie de la bonne qualité des produits de la stabilité des prix ; les producteurs sont liés également par une assurance mutuelle contre les dégâts.

Les progrès généraux n'ont, pour ainsi dire, exercé aucune influence sur cette industrie, dont les procédés et l'organisation n'ont pas changé, et qui reste encore de nos jours, localisée à Sauve.

Séance du 18 novembre 1927.

Présents : MM. Delamare, Chanoine Bonnefoy, Peyron, Kahn, Coste, Giran, Portal, Bauquier, Delon, Bret, Bigot, de Bourgon, Latzarus, Chanoine Chabot, Lacombe secrétaire perpétuel.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Directeur de l'Office National météorologique prie l'Académie de transmettre à son Administration les travaux qui auraient pu être faits sur la Météorologie. M. Bondurand sera prié de bien vouloir répondre au Ministère du Commerce.

M. le Chanoine Bonnefoi propose comme membre correspondant, la candidature de M. l'abbé Bruyère, lauréat de l'Académie.

M. Bigot lit une étude intitulée « Eloge de Roussel » Cet éloge vient à son heure, puisqu'avec l'année 1927 coïncide le centenaire de ce Nimois, qui fut à la fois félibre et critique d'art. Roussel naquit à Nîmes en février 1827. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par sa grand'mère, Mme Amalric. Toute sa vie, le petit-fils devait garder l'empreinte de cette excellente éducatrice. Roussel était à Paris, le 24 février 1848, mais sa correspondance ne laisse pas penser qu'il fut mêlé aux événements politiques. Licencié ès lettres, il devint journaliste et professeur. Il professa pendant presque un demi-siècle à la pension Laget. Il fit de nombreuses conférences, notamment à l'Union Chrétienne. Vers 1860, il entra au Courrier du Gard, où il ne s'occupa guère que d'art et de littérature. Il eut cependant une polémi-

que avec Mgr Plantier. Eprouvé par des revers de fortune, il dut continuer son professorat jusqu'à ce que la maladie vint l'en empêcher. Il mourut le 13 avril 1884.

Ce fut un littéraire, genre 1830, casant dans sa bibliothèque personnelle, Virgile, Racine, Voltaire, les petits poètes du XVIII^e siècle, sans oublier V. Hugo, Lamartine, Michelet, etc. Il consacra de fortes études à l'œuvre des félibres. Brillant causeur, esprit délicat, il aurait mieux donné sa mesure, si les conditions matérielles de la vie ne lui avaient été si dures.

Elu membre de l'Académie de Nîmes en 1868, il représenta la Compagnie aux Jeux Floraux d'Anduze, aux fêtes du centenaire de Pétrarque. Outre ses poésies françaises et provençales, il publia douze articles favorables à la nouvelle école des félibres. Il prit part à la fondation de la Société des Amis des Arts, dont il rédigeait les rapports en qualité de secrétaire.

Il était ce que Molière et ses contemporains auraient défini d'un mot bien expressif : « Un honnête homme » dont les manières élégantes et le langage puriste tranchaient sur la société de son temps.

M. le chanoine Chabot lit un sonnet provençal « Lou Matin ».

M. Eloy Vincent donne lecture d'un poème de M. Vollaire : « Mon vieux saule », et de deux pièces de vers de M. Dubled : « Les Portes » et « A la Font de Nîmes ».

Séance du 2 Décembre 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Peyron, Coste, Giran, Mazel, Terrin, Bauquier, Delon, Bret, Bigot, Chobaut, de Bourgon, Latzarus, Fabre, Cabanès, Chanoine Chabot, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. Giran fait connaître que Mme Coulon lui a remis pour être donnée à l'Académie, une photographie de notre très regretté confrère M. le Président Coulon. La Compagnie prie Mme Coulon d'agréer ses remerciements et décide que la photographie de celui qui fut pendant de longues années de guerre son président serait placée dans la salle des séances.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. Broche professeur à l'Université Royale de Gênes pose sa candidature de membre correspondant.

M. Bernard Latzarus fait une communication sur l'abbé de Cabrières, journaliste. Le futur cardinal, alors secrétaire de Mgr Plantier, apporta du 2 septembre 1862 au 12 avril 1863, sa collaboration à « l'Opinion du Midi » organe à tendances légitimistes qui avait remplacé la « Gazette du Bas-Languedoc ». Il y était entré avec

Numa Baragnon, plus tard sénateur, et, comme lui, élève du Père d'Alzon. Il y écrivit de nombreux articles sur les sujets les plus variés faisant, à l'occasion, de l'histoire ou de la critique littéraire. La personnalité de l'auteur, fort séduisante, et inclinant vers la conciliation, en dépit de quelques apparences et de certaines influences s'y manifeste déjà. L'abbé de Cabrières, au fait de la littérature contemporaine, admirateur de Châ-

teaubriand et de Lacordaire, cite volontiers Musset. Il veut être de son temps, tout en saluant le passé. Il prend part aux polémiques suscitées par la représentation du « Fils de Giboyer », d'Emile Augier, qui avait eu surtout un succès de scandale et où Guizot était l'objet d'une allusion désobligeante.

Un de ses articles sur les « Devoirs des Catholiques », provoqua un avertissement de l'administration préfectorale. Un autre article sur l'anniversaire du 21 janvier faillit avoir le même résultat. Sa collaboration dut cesser du fait des foudres du ministère.

M. Latzarus montre en terminant ce qui, dans le polémiste de 1862, annonçait déjà l'Evêque de l'Union Sacrée, le Prince de l'Eglise, dont certains traités font songer au Fénelon de la légende. L'abbé de Cabrières était l'espoir d'une des deux écoles qui se partageaient, sous l'Empire, l'Eglise de France ; le cardinal fut pleuré de toute une province.

M. le chanoine Bonnefoi a commencé la lecture d'une étude sur le Bienheureux Charles de la Calmette comte de Valfons 1744-1792.

Séance du 16 Décembre 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Peyron, Kahn, Giran, Bauquier, Bret, Bigot, De Loye, Portal, de Bourgon, Latzarus, Fabre, Cabanès, Chanoine Chabot, Lacombe secrétaire perpétuel.

Adoptant les conclusions de la Commission des Legs, l'Académie attribue ainsi qu'il suit le montant des legs Maumenet et Dono Adraino :

MM. Lyon 500 frs.
Roux 500 frs
Soulier 500 frs
Bresson 400 frs
Brunel 500 frs
Carle Frank 600 frs
Mlle Leyris 500 frs

Le solde soit : 200 frs est porté à nouveau.

L'Académie décide qu'il y a lieu à pourvoir à la vacance causée par le décès de notre très regretté confrère de Vallavieille. Le registre des candidatures est ouverte.

M. le chanoine Bonnefoi donne lecture d'une étude sur Charles de La Calmette, marquis de Valfons.

Charles Régis de La Calmette comte de Valfons, naquit à Nîmes, le 11 février 1741. Ses parents habitaient rue des Greffes. Son père, Louis de La Calmette de Valfons exerçait la charge de lieutenant général de la Sénéchaussée de Nîmes, et était président à mortier du parlement de Metz.

Charles fut envoyé à Paris, au Collège d'Harcourt, pour terminer ses études. Entouré de la sollicitude éclairée et affectueuse d'un de ses oncles, l'abbé de Valfons, il se crut un moment appelé à entrer dans les ordres. Il opta cependant pour la carrière militaire sur les conseils et les instances d'un autre de ses oncles, qui devint sous le nom de vicomte de Sebourg, lieutenant général des armées du roi.

Encouragé par la fortune et les exploits du Vicomte de Sebourg, Charles entre comme lieutenant dans un régiment d'infanterie en 1771.

Estimé à la fois de ses chefs et de ses soldats, il avance régulièrement et est nommé capitaine commandant en 1788. La fatigue qu'il éprouve alors et les événements graves qui se préparent le décident à quitter l'armée. Il donne sa démission et se retire à Paris. Il tient en haute estime un prêtre de la paroisse de Saint-Roch, l'abbé Guilleminet et n'a de repos qu'il n'obtienne de vivre avec lui. C'est ce qui va l'amener au martyre.

L'abbé Guilleminet refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé et repousse également le serment civique. Le comte de Valfons prend seul la défense dans la rue de quelques religieuses qu'on maltraite et quand pour lui dresser procès-verbal on lui demande qui il est, il répond qu'il est catholique, apostolique et romain.

Le 15 août 1792, l'abbé Guilleminet est arrêté, le comte demande à le suivre. Ils sont interrogés l'un et l'autre à la section du Luxembourg et condamnés à être enfermés dans le couvent des Carmes, transformé en prison. Pendant sa captivité, on entend souvent le comte parler du bonheur de ceux qui souffrent pour

Dieu et il est facile de voir le désir ardent qu'il a de mourir en témoignage de sa foi.

Le 2 septembre, devant le tribunal qui siège dans le corridor conduisant de l'église au jardin, l'abbé Guilleminet refuse de nouveau de prêter le serment constitutionnel et le comte de Valfons réitère sa profession de catholique romain.

Condamnés à mort tous les deux, ils sont exécutés aussitôt dans le jardin. Après la tourmente, on fut d'avis que l'exemple du comte de Valfons méritait d'être plus spécialement retenu.

A cet effet, sur le frontispice de l'oratoire du jardin fut gravée l'inscription suivante : « A la mémoire de Charles Régis de Valfons, capitaine au régiment de Champagne, massacré avec son confesseur dont il avait partagé la captivité. »

Le 1^{er} octobre de l'année dernière, le comte de Valfons figurait avec honneur sur la liste des 191 martyrs que l'Eglise proclamait « Bienheureux ». Le 17 du même mois, les fêtes splendides de la Béatification furent célébrées dans la Basilique de Saint Pierre, à Rome, M. le marquis et Mme la marquise de Valfons eurent la joie d'y assister.

M. le docteur Delamare fait une communication sur « Le Siècle d'Auguste ».

La civilisation romaine n'est pas d'origine latine, elle est empruntée, elle n'est que le pâle reflet du génie grec. Au IV^e et III^s siècles la guerre contre les Samnites met les Romains en contact des cités grecques. Capoue, Pœstum, etc., ils apprirent alors à connaître et à apprécier le luxe et les joies de l'art ; leur littérature naissante s'inspira de la poésie grecque. Suivent les luttes épiques que leur donnèrent le monde.

Et voici le jugement que porte Montesquieu sur Rome : « On voit dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de courage ; ce projet d'envahir tout si bien formé, si bien uni, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq à six monstres ».

De la Rome des derniers temps de la République et d'Auguste nous ne connaissons que les beaux côtés et la grandeur factice. La domination de la loi romaine nous cache la déchéance de la moralité, l'abaissement des caractères, la corruption politique et le désir des orgies les plus crapuleuses. S'agissait-il d'une élection on achevait les voix des citoyens qui descendait au champ de Mars, on les armait de couteaux et de gourdins.

On cite l'austérité de Caton, on nous le montre après ses repas, se promenant sans tunique et pieds nus. Mais il y avait un autre Caton, le vrai, celui-là, qui passait souvent ces nuits à boire. Les nouveaux riches ne dataient pas de nos jours, Plutarque, parlant de Lucullus, dit à la lettre « ses repas étaient nouvellement riches ».

Cette civilisation ressemblait à ces nouveaux palais dont les salons d'apparat, ouverts à tous le monde, étaient couverts par des peintres d'Alexandrie, des scènes d'Homère ou de Théocrite et dont les murs de certaines pièces intimes de la maison contenaient des peintures obscènes.

Il n'y a pas à proprement parler d'architecture romaine. Il en fut des même des Lettres et des Arts. L'art oratoire représenté par Hortensius, Cicéron et Calvus, est entièrement grec, Cicéron s'inspirait du Démosthène.

Les historiens César, Salluste, Tite-Live ont pris pour modèle Thucyclide. Restent les poètes Properce, Ovide, Tibulle, Horace, et le plus grand de tous, Virgile.

Leur art à tous, non moins que celui de Virgile, relève de l'inspiration hellénistique.

M. Kahn présente des documents ayant appartenu à M. Albin Michel parmi lesquels se trouvent une pièce relative à l'exemption de logement des troupes accordée aux Académiciens de Nîmes, une lettre du Comte de Meraude.

Sont élus membres correspondants : MM. Vollaire, Gausson, abbé Bruyère.

Séance du 30 Décembre 1927

Présents : MM. Dr Delamare, Chanoine Bonnefoi, Kahn, Coste, Peyron, Mazel, Delon, Terrin, Bauquier, Bret, Bigot, Chanoine Lepage, Chobaut, de Bourgon, Latzarus, Fabre, Cabanès, Chanoine Chabot, Fayot.

Le docteur Mazel fait une communication sur « Fabre et ses détracteurs ».

Il relate le conflit qui a divisé pendant plusieurs années, les partisans et les détracteurs de l'entomologiste Fabre, de Sérignan. La querelle nous touche par ce fait que le principal protagoniste des fabréens fut notre confrère de l'Académie et compatriote, le magistrat Marcel Coulon. Le clan des antifabréens, dirigé par deux professeurs en Sorbonne, MM. Rambaud et Picart, comprenait un grand nombre de spécialistes et avait entrepris de dresser contre la gloire et les succès de librairie de Fabre, les œuvres non méprisables sans doute mais incontestablement inférieurs du commandant Ferton.

L'actuelle dispute de savants également compétents autour du champ des morts de Glozel est un nouvel exemple de ces luttes passionnées que se livrent les savants depuis et avant la circulation du sang, le quinquina et l'émétique.

C'est-à-dire que le champ des sciences est une arène où s'affrontent moins des faits rigoureusement scientifiques que des jalousies, des rivalités, des coteries, où les questions de personnes se mêlent aux croyances philosophiques, métaphysiques et religieuses.

Fabre qui eut jadis une réelle notoriété, ne ressor-

tit de l'oubli et ne devint populaire que depuis la publication relativement récente de ses souvenirs entomologiques.

Le succès de cet ouvrage ulcéra-t-il les savants officiels, qui confondent volontiers l'érudition avec les découvertes et qui se font une gloire de rendre la science absconse et rébarbative ? C'est possible.

Et puis la personnalité de M. M. Coulon dut leur paraître peu qualifiée et d'une défaîte assurée.

C'est le cas de répéter qu'il ne faut jamais sous-estimer l'adversaire et l'évènement, ici, l'a très amplement prouvé.

Et puis Fabre eut le grand tort, aux yeux des représentants de la biologie de n'être ni matérialiste, ni darwinien et de ne tenir qu'en maigre estime l'érudition allemande, sa sècheresse et sa stérilité. Ce ne fut non plus ni un moniste, ni un croyant, mais bien un représentant de cette génération vaguement déiste mais éminemment traditionnelle et artiste, issue du XVIII^e siècle et que nous comprenons mal aujourd'hui.

A défaut des Revues techniques qui ne voulurent pas ouvrir leurs colonnes à M. Marcel Coulon, le « *Mercur* de France » mena, comme depuis pour Glozel, le bon combat en faveur de Fabre. Les péripéties nombreuses n'en peuvent trouver place ici. Quoi qu'il en soit, après trois ans d'échanges de notes, de lettres, d'articles, de brochures et d'aménités relatives, M. Marcel Coulon trouva dans le professeur Bouvier, du Muséum, et un de ses collègues, qui tint à cacher son nom, des auxiliaires puissants dont l'autorité fit pencher la balance en sa faveur et proclamer l'éminente supériorité de Fabre, comme le plus haut représentant français de la zoopsychologie, et l'un des plus ingénieux expérimentateurs de cette branche de la biologie.

Ce n'est donc pas une mince gloire pour notre compatriote, M. Marcel Coulon, d'avoir soutenu contre de rudes adversaires, haut placés, la juste cause du vieil aveyronnais, J. H. Fabre, d'avoir intéressé à son succès des maîtres investis de la plus incontestable autorité et d'avoir triomphé d'hostilités tenaces, qu'inspiraient des passions tout à fait étrangères à la science.

Souhaitons, dit en concluant le docteur Mazel, que les faits de Glozel, aussi, soient étudiés dans une atmosphère plus calme et que notre très savant confrère le commandant Espérandieu, développe à son tour devant l'Académie, les phases de ce procès si actuel.

